

En acquérant 20 % du capital de l'italien Montedison, EDF s'est mis l'Europe à dos

L'ENTRÉE surprise d'EDF dans le capital du groupe Montedison, il y a deux semaines, suscite des remous et des critiques virulentes dans toute l'Europe. Après avoir indiqué qu'il détenait 4 % du conglomérat, François Roussey, président d'EDF, a finalement reconnu, le 19 mai, qu'il avait acquis 20 % du capital. La nouvelle a déclenché un tollé en Italie où le gouvernement a limité les droits de vote de l'entreprise publique française à 2 %. François Roussey a mené l'opération sans en informer Bercy, déclenchant une « colère froide, terrible » de Laurent Fabius. L'affaire intervient dans un contexte européen hostile à EDF. La Commission de Bruxelles a lancé une enquête sur la prise de contrôle de la compagnie électrique espagnole Hidroantabrico par le groupe espagnol Vlar Mir et la firme allemande EnBW dont EDF détient 34,5 % du capital.

Lire page 18

Le secret politique de Lionel Jospin

- Le premier ministre a été longtemps engagé au sein de l'OCI, l'organisation trotskiste « lambertiste »
- Il y a milité du début des années 1960 au début des années 1970
- Puis il a rejoint le PS en 1971, tout en gardant des contacts avec l'OCI
- Après 1981, il a progressivement rompu toute relation

« JE N'AI JAMAIS été trotskiste », déclarait au Monde, en 1995, Lionel Jospin. Depuis cette date, d'anciens militants de l'Organisation communiste internationaliste (OCI) ont infirmé l'affirmation du premier ministre. Le Monde a décidé de reprendre tous ces témoignages et d'en recueillir de nouveaux. A l'issue de cette enquête, il apparaît que M. Jospin a été longtemps trotskiste, au sein du courant dit « lambertiste », du nom de son principal dirigeant, Pierre Lambert. Qu'ils acceptent d'être nommés cités ou qu'ils réclament l'anonymat, tous les témoins rencontrés confirment les relations durables - plus de vingt ans - de M. Jospin avec cet univers autant culturel que politique.

Boris Fraenkel, militant « lambertiste » de 1958 à 1966 et l'un des fondateurs de l'OCI en 1965, assure avoir été le « cornac » de M. Jospin, son recruteur et son formateur dès le début des années 1960. Parce qu'il était énarque, cette formation a été « protégée », dit-il, seuls « Lambert et moi étions au courant ». Son témoignage est confirmé par son épouse. Une dizaine de per-



sonnes, que Le Monde a rencontrées, assurent ensuite avoir connu Lionel Jospin, entre l'été 1969 et l'automne 1971, au sein d'une « amicale » - une cellule de l'OCI - qu'il a un temps dirigée et où se retrouvaient des militants « protégés » en raison de leur profession ou de leur nationalité étrangère.

Peu après le congrès d'Épinay, en juin 1971, qui voit François Mitterrand devenir son premier secrétaire, M. Jospin adhère au Parti socialiste, dans le cadre de la politique d'« entrisme » mise en œuvre par l'OCI, qui misait sur le nouveau PS pour réduire l'influence du PCF - les « stalinien » dans le langage trotskiste. Après 1981, les relations de M. Jospin avec les dirigeants de l'OCI se sont progressivement délitées. Tout contact, selon deux sources, a été définitivement coupé en 1987.

Sollicité par Le Monde, le premier ministre n'a pas souhaité répondre à nos questions sur ce sujet.

Lire pages 6 et 7, notre éditorial page 15 et la chronique page 34



CINÉMA

Pearl Harbor revisité

La seconde guerre mondiale envahit les écrans français avec la sortie de Pearl Harbor, du metteur en scène américain Michael Bay. Soixante ans après son entrée dans le conflit, l'Amérique baigne dans la commémoration de sa « bonne guerre » et Hollywood livre ici une vision édulcorée de l'attaque japonaise. A noter également la sortie de *I am Josh Polonski's Brother* de Raphael Nadjari, tourné en super-8 à New York. p. 28 à 30

www.lemonde.fr/cinema

2000, année faste pour la presse

L'OPTIMISME prévaut au congrès annuel de l'Association mondiale des journaux, qui se tient du 4 au 6 juin à Hongkong. Après deux années de redressement (1998 et 1999), la presse a connu en 2000 le bilan le plus positif de la décennie. Sur les 46 pays étudiés, les ventes de journaux progressent dans 22 Etats. En Europe, la chute est enrayée, sauf en France, où les ventes progressent de 1 %. L'an 2000 a été une année faste pour les recettes de publicité (+ 8,7 %). Loin d'avoir tué le papier, Internet a amené de nouveaux lecteurs. Mais en raison des investissements importants des éditeurs, ce nouveau média n'a pas encore trouvé son équilibre économique.

Lire page 20

Descarado, 475 kg, gracié, quitte la piste de Nîmes sous les ovations

NÎMES de notre envoyé spécial
Nîmes, vendredi 1^{er} juin 2001, 20 h 46, la lune pour témoin, peinarde, qui pâlit doucement dans le bleu du ciel : Descarado, le quatrième toro de Victoriano del Rio (475 kg), quitte la piste sous l'ovation des 16 227 spectateurs debout ; applaudi par le maestro Enrique Ponce qui vient d'obtenir sa « grâce » (« indulto ») après l'avoir toréé. Descarado se retire la tête haute, bouche fermée. Non sans se retourner un instant vers la foule, bien droit, tandis que les « areneros » qui l'accompagnent de haut, l'acclament. S'ouvre pour lui une longue carrière d'étaillon au paradis natal.

L'« indulto » est rarissime. En France, c'est le premier en arène de catégorie, le premier sérieux, et le premier d'un toro d'âge. Moins d'une demi-heure plus tôt, quand Descarado est entré à piste, il a eu cette allure immédiate. Le port haut, la tête superbe, noire, largement armée, le poil brillant et moucheté, parfaitement charpenté, une musculature d'athlète, les génitoires du genre humble. Il court avec décision, s'engage sous le cheval, promet beaucoup, trans-

met encore plus. Reste à le toréer, lui donner sa gloire, et, au besoin, l'inventer. Enrique Ponce le voit immédiatement. Il voit ce toro avant tout le monde. Ce qui suffit à qualifier un torero.

Il va vers le ganadero : « Hombre ! Tu vois ce toro ? » L'autre, oui, a vu aussi. Les trois premiers toros de Victoriano sont sortis bien typés, mobiles, avec caste, noblesse et ce fond de bravoure. Sans excès de poids, ni tant de force que ça. Ponce n'a plus son regard sombre, il est transfiguré, tout commence après l'épisode à cheval. Quatre passes doublées, des circulaires de rêve, juste pour fixer et faire voir Descarado. Action ! Le vent se tait. C'est ainsi : à Nîmes, quand les événements s'annoncent, le vent se tait.

Curieusement, Descarado n'a pas encore de nom. Sur la fiche technique, à la rubrique du nom, le ganadero a déclaré : « Sans » (petit trou de mémoire de l'éleveur, comme devant un grand texte). Ponce cite le toro sans nom de très loin, lui donne de l'air, maintient son port, sa course, et le dévoile.

Puis ils se mettent à toréer. Lui et lui. Etrange cet instant dont parlent les toreros, où ils savent qu'ils ne toréent plus le toro, mais qu'ils toréent

ensemble. L'un par l'autre. Lenteur, calme, changements de main de bassiste, le toro est sans doute un bon toro, il devient un grand toro.

Dans l'amphithéâtre, peu à peu, quelques voix, quelques appels discrets à la présidence, Marie Sara d'abord, pour demander l'« indulto » ! Ponce continue d'illustrer Descarado. L'arène tout entière bientôt, en cadence. Enfin, le Président consent. Il sort le mouchoir orange de la grâce, que personne ici n'a jamais vu. Liesse homérique. Ponce offre ce qu'il n'a plus. Dans un compas parfait, en trois derniers échanges, il révèle tout ce que Descarado a encore en lui. Simule, comme on fait, d'un beau geste à main nue, l'estocade. Euphorie pour cent ans, soit, jusqu'à demain après-midi. L'« indulto » est la gloire suprême. C'est ce qu'on attend mais qui n'arrive pas. El Juli et Juan Bautista étaient eux aussi à l'affiche. La chance a voulu que le sort de Descarado tombât entre les mains de Ponce. « Des soirs comme ça, tonne Marius, dans son bar où se tient presque à l'aube l'ultime « tertulia » anisée de la fête, moi, j'indulterais la nuit ».

Francis Marmande

Tennis : Grosjean toujours présent



SÉBASTIEN GROSJEAN

EN S'IMPOSANT face à l'Espagnol Galo Blanco, Sébastien Grosjean s'ouvre, pour la première fois de sa carrière, les portes des quarts de finale à Roland-Garros. Il doit rencontrer, mercredi, Andre Agassi.

Lire page 24

www.lemonde.fr/rolandgarros2001

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.



POINT DE VUE

« Kamikazes » par Elie Barnavi

LA caricature « Kamikazes », dans Le Monde daté 3-4 juin, met en scène deux barbus, également hideux. L'un, le musulman, porte une grosse bombe, l'autre, le juif, des valises et, enroulé sous le bras,

ce que l'on devine être un titre de propriété d'origine biblique - deux symboles qu'on aurait préféré ne pas voir orner un dessin de Plantu, généralement mieux inspiré. Mais passons... Tous les deux, le juif et le musulman, sont ceints de leurs

outils de travail, si l'on ose dire : le musulman d'explosifs, le juif d'un chapelet de colonies.

Ce dessin est choquant.

D'abord, parce qu'il s'étale à la « une » du Monde, le lendemain du carnage qu'il prétend illustrer.

Ensuite, parce qu'il établit une équivalence moralement inacceptable et intellectuellement inepte entre deux phénomènes que l'attentat de Tel-Aviv lui-même renvoie à deux ordres radicalement différents. On peut ne pas aimer les implantations juives en Judée-Samarie et dans la bande de Gaza, c'est même un cas de figure assez répandu ; mais qu'est-ce que cela a à voir avec les attentats-suicides ?

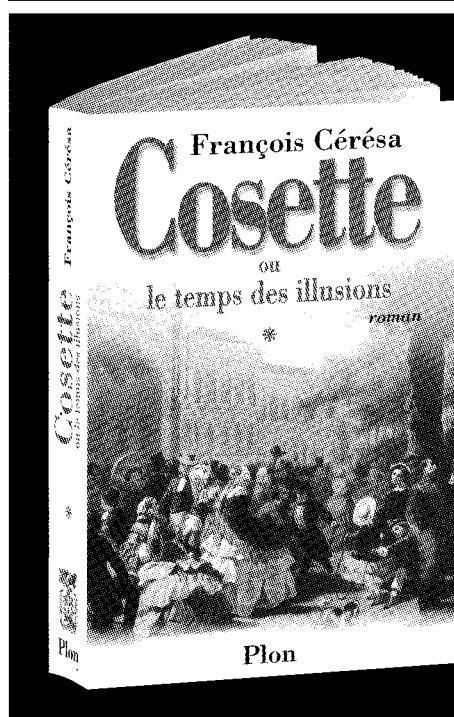
Enfin, peut-être surtout, parce qu'il ajoute à la confusion mentale d'une opinion publique qui n'en a vraiment pas besoin, et cela avec toute l'autorité intellectuelle d'un quotidien prestigieux et le talent d'un dessinateur que je tiens pour un des meilleurs éditorialistes de la presse française.

Toute action politique procède d'une idéologie. Celle de l'islamisme radical palestinien est on ne peut plus explicite : tuer les juifs partout où ils se trouvent afin de « libérer » l'ensemble de la Palestine, de la mer au Jourdain.

Lire la suite page 16 et nos informations page 2

Elie Barnavi est ambassadeur d'Israël en France.

www.lemonde.fr/israel-palestiniens



«Quelle étrange idée de vouloir priver le lecteur d'un bon roman. Car il est bon. La suite, s'il vous plaît !»

Jean-Pierre Dufreigne, L'Express

PLON



ENQUÊTE

Alfred Sirven le braqueur

C'était en 1952. Dans l'atmosphère délétère de Tokyo occupée, la saga Sirven commence. A l'époque sergent dans l'armée française, celui qui deviendra le héros de l'affaire Elf braque une banque avec deux complices et emporte près de 10 millions de francs. Arrêté, il sera défermé devant une cour martiale. p. 14

www.lemonde.fr/elf



TRANSPORTS

TGV, plein sud

2. Nouveau départ pour le grand Sud-Est

L'arrivée du TGV Méditerranée, qui met Lyon et Marseille à 1 heure et demie l'une de l'autre, va resserrer les liens, notamment économiques, entre les deux grandes métropoles régionales. p. 13

International.....	2	Tableau de bord.....	21
France.....	6	Aujourd'hui.....	24
Société.....	9	Météorologie-Jeux.....	27
Carnet.....	12	Culture-Cinéma.....	28
Régions.....	13	Guide culturel.....	30
Horizons.....	14	Kiosque.....	32
Entreprises.....	18	Abonnements.....	32
Communication.....	20	Radio-Télévision.....	33

L'intronisation du roi du Népal provoque des émeutes dans la capitale

Un couvre-feu a été décrété pour contenir des manifestants, qui exigent la vérité sur le massacre

Le couronnement du roi Gyanendra, lundi 4 juin à Katmandou, a été troublé par de violentes manifestations. Le monarque s'est engagé à faire

rapidement toute la lumière sur les circonstances du massacre de la famille royale. Un calme relatif était revenu mardi matin dans la capitale, mais

l'hostilité du peuple pour les seuls survivants masculins de la dynastie, le roi Gyanendra et son fils, fait vaciller la monarchie himalayenne.

KATMANDOU

de notre envoyée spéciale

En deuil officiel pour encore quarante-huit heures, la capitale était calme, mardi 5 juin en milieu de matinée, après une journée de violences qui a fait deux morts et une vingtaine de blessés. L'armée s'était retirée à l'aube des abords du palais royal au profit de la police anti-émeutes mais, à part quelques dizaines de personnes venues signer le livre de condoléances, tout semblait tranquille. Le gouvernement n'a pas voulu prendre de risque et le couvre-feu a été rétabli, de midi à minuit, pour la deuxième journée consécutive, après avoir été brusquement instauré la veille en milieu d'après-midi, puis levé pour permettre à la population de se déplacer.

Fertile en rebondissement, avec la mort du roi Dipendra immédiatement suivie du couronnement de son oncle Gyanendra, la journée de lundi a été marquée par de violentes manifestations provoquées à la fois par la colère, face aux silences ou mensonges officiels sur le massacre de la famille royale, et par l'opposition au nouveau monarque. A peine sur le trône, celui-ci avait pu se rendre compte de l'hostilité de la foule, restée de marbre au passage du carrosse qui le conduisait du vieux palais royal, où il a été couronné, jusqu'au palais où il habitera et où s'est produit le drame. Pas un applaudissement, pas un geste de respect. Un ressentiment contenu par l'armée, déployée tout le long de la route suivie par le cortège, devant un homme au visage fermé et tendu qui regardait droit devant lui.

Déjà impopulaire, car soupçon-

né d'être hostile à la démocratie instaurée en 1990, le roi n'a pas amélioré son image, dimanche 3 juin. Alors nommé régent, il a affirmé que « le tir accidentel d'une arme automatique » était la raison du drame. Cette explication avait d'autant plus enragé la population que son invraisemblance confinait au mépris pour ses sujets dont le nouveau roi est déjà soupçonné. Dès son couronnement, Gyanendra a toutefois fait publier une déclaration écrite affirmant : « Dans ma déclaration d'hier [dimanche], les faits ne pouvaient être rendus publics en raison d'obstacles légaux et constitutionnels. Je renvoie les faits publics après une enquête. » Ces propos laissent entendre que le responsable du massacre serait bien Dipendra, mais que celui-ci, alors roi, ne pouvait être mis en cause puisque le monarque se trouve au-dessus de tout reproche, selon la Constitution népalaise.

ATMOSPHÈRE DE COMLOT

Une commission, créée pour enquêter sur les circonstances du drame, devra rendre ses conclusions dans les trois jours. Elle est composée du président de la Cour suprême, Keshav Prasad Upadhyaya, et du président de l'Assemblée nationale, Taranath Ranabhat. Le chef de l'opposition communiste, Madhav Kumar Nepal, a refusé d'y participer. « Lorsque la commission aura rendu son rapport, toute la vérité sera révélée au public », a affirmé le roi Gyanendra. « Nous avons besoin d'être unis en ce moment pour que personne ne profite de la situation pour menacer l'indépendance et la démocratie de la

nation », a-t-il ajouté. Les manifestations avaient démarré dès que l'armée, déployée pour les cérémonies du couronnement, était rentrée dans ses casernes. Des groupes de jeunes, aux crânes rasés en signe de deuil, avaient envahi les rues de différents quartiers de Katmandou, criant des slogans hostiles au nouveau monarque et à son fils, Paras. Sans avoir été officiellement désigné prince héritier, celui-ci l'est devenu *de facto*, puisqu'il est (avec son père) le seul mâle encore en vie de la famille royale. Le dernier frère du roi Gyanendra, Dhirendra, est mort lundi de ses blessures. « Nous ne voulons pas de Gyanendra. Nous n'acceptons pas ce voleur. Paras assassin. Quitte le pays », hurlaient ces jeunes face à une police en petit nombre, très vite dépassée, notamment aux abords du palais royal, lors des affrontements avec les lanceurs de pierres.

Dans leur désir de vérité, les jeunes criaient encore : « Dipendra est innocent. Pendez le réel assassin. Les Népalais ne veulent pas croire que le prince héritier Dipendra ait

tué ses parents, son frère, sa sœur, un oncle et deux tantes, après une dispute due au refus de sa mère, la reine Aishwarya, de le laisser épouser la jeune femme qu'il fréquentait depuis des années. Annoncée lundi matin, sa mort a relancé la peine. Dipendra, incinéré au cours de funérailles nationales, mais sans foule en raison du couvre-feu, était très populaire. Dans une atmosphère de complot, certains soupçonnent ici le nouveau roi, absent de Katmandou lors du dîner fatal, d'être l'instigateur du crime. « Pourquoi était-il le seul de la famille à ne pas être là ? Pourquoi son fils a quitté la pièce avant le drame ? Pourquoi sa femme n'a-t-elle été que blessée et légèrement ? », demandait un manifestant, approuvé par ses camarades.

Onze ans après l'instauration de la démocratie, le nouveau roi aura beaucoup à faire pour gagner le cœur d'un peuple qui pourrait vouloir en finir avec une monarchie dont les derniers représentants ne sont pas populaires.

Françoise Chipaux

La tête de l'auteur présumé du putsch manqué en Centrafrique est mise à prix

L'armée continue le ratissage des quartiers de Bangui

L'ARMÉE centrafricaine a continué, lundi 4 juin, ses opérations de ratissage des quartiers sud-ouest de la capitale, Bangui, où se sont retranchés les derniers mutins. Une semaine après la tentative avortée de coup d'Etat qui a directement visé la résidence du président Ange-Félix Patassé, la tête de l'auteur présumé du putsch manqué, l'ex-président André Kolingba, a été mise à prix pour 25 millions de francs CFA (250 000 francs français).

L'ex-général Kolingba, rétrogradé au rang de simple soldat de 2^e classe, était toujours en fuite vers l'est, selon la présidence. Il pourrait être tenté de trouver refuge dans sa ferme familiale de Mboko, située à 20 kilomètres à l'est de Bangui, s'il parvenait à échapper aux forces loyalistes lancées à sa poursuite. La présidence centrafricaine le soupçonne d'être à l'origine des trois mutineries successives en 1996 et 1997. L'annonce de la découverte à son domicile d'une « importante quantité d'armes de guerre et de munitions » après sa fuite de Bangui le 2 juin, au lende-

main de l'échec de la mutinerie, a probablement renforcé la colère de M. Patassé contre son prédécesseur à la tête du pays.

Sur le terrain, les Forces armées centrafricaines (FAC) ont continué leurs opérations musclées de ratissage dans les quartiers sud-ouest de la capitale où les mutins – moins d'une centaine selon Bangui – ont trouvé refuge. « Les mutins sont dans une situation sans issue ; c'est une question de temps avant que nous parvenions à tous les déloger », a précisé le porte-parole de la présidence, Prosper Ndouba. Selon des témoins interrogés par l'AFP, les FAC seraient appuyées dans cette offensive par des rebelles du Mouvement de libération du Congo (MLC) de Jean-Pierre Bemba, venus prêter main-forte au président Patassé. Cependant, les hommes de M. Bemba ont été accusés par ces mêmes témoins de profiter de la confusion régnant à Bangui pour piller les maisons abandonnées par de nombreux habitants en fuite. Quatre personnes, dont un policier et deux Tchadiens, ont été tuées. — (AFP.)

La diaspora iranienne aux Etats-Unis se désintéresse de l'élection présidentielle

LOS ANGELES (Californie)

de notre envoyée spéciale

Saïd Ghaemmaghami n'est pas candidat à l'élection présidentielle du 8 juin en Iran, cela dit, à en croire ses auditeurs, il pourrait l'être. Il anime le programme le plus populaire de la Radio Sedayé Iran (La voix de l'Iran) à Los Angeles où pendant deux heures chaque jour il laisse le micro aux Iraniens en Iran. Faut-il voter, une fois encore, pour Mohammad Khatami ? A l'évidence, ce jour-là, en Iran comme en Amérique, les avis sont partagés. L'idéal pour les deux camps aurait été que le président ne se représente plus, car, dit-on, il « prolonge la vie du régime islamique ».

Personnellement, Saïd Ghaemmaghami est favorable au boycottage du scrutin qui serait ainsi transformé en « un référendum contre le régime ». Mais il laisse la parole à ses auditeurs. Parlant d'Ispahan, Majid ne croit pas à la possibilité de réforme : « Il est futile de penser que le régime est capable de se réformer, la Constitution elle-même ne le permet pas. » De Mashad, Bijan insiste : « Un vote pour Khatami équivaut à un vote pour le régime, il ne faut donc absolument pas participer à ces élections qui d'ailleurs ne sont qu'une farce. » « Il faut que Khatami comprenne une chose, les Iraniens ne sont plus dupes, moi je dis M. Khatami, votre date d'utilisation a expiré », explique Ali de Téhéran. Et ainsi de suite pendant deux heures...

EN ATTENDANT LE FILS DU SHAH

Saïd Ghaemmaghami écoute, ravi, l'appel de Gholamhossein d'Ahvaz : « Vous savez quoi ? Ici à Ahvaz, tout le monde dit la même chose, "Khatami Khodahafez" (Adieu Khatami), nous en avons ras le bol, nous ne voulons pas de ce régime », et il ajoute : « Dites donc M. Ghaemmaghami, vous ne voulez pas être candidat ? » Les larmes aux yeux, l'animateur lui dit : « Nah janam, nah (non, mon cher, non) c'est à vous de décider, vous qui avez souffert pendant tant d'années. » Mais, aussitôt le micro fermé, Gholamhossein se déchaîne : « Vous voyez, vous journalistes, vous les médias occidentaux, vous les intellectuels européens vous qui parlez de la réforme, écoutez

donc les Iraniens, quelle réforme ? Les temps ont changé. S'il y a quatre ans les gens croyaient encore à la réforme, ils n'y croient plus, je ne le dis pas, mais il est certain que je souhaite que ces élections soient boycottées. »

Bien qu'étant la radio la plus écoutée, La voix de l'Iran n'est qu'un des dizaines de médias (radios et télévisions) de Los Angeles où l'écrasante majorité des gens ne s'intéressent plus à la politique. Il est d'ailleurs presque impossible à Los Angeles d'avoir une conversation rationnelle sur la République islamique d'Iran. Car pour les Iraniens de Teherangeles, la révolution n'a été qu'une « malédiction » et rien de plus. Pour la plupart monarchistes, les Iraniens en Californie attendent que le fils du Shah, le prince Reza Pahlavi, rentre en Iran.

Les dizaines de partis politiques et de groupes d'opposition créés au début des années 80 n'existent d'ailleurs plus. Il y a quelques mois encore, les Mojaheddin de Khalgh, détestés par les Iraniens de Californie et considérés comme « une secte terrifiante », étaient l'unique organisation active contre le régime. Depuis, un homme politique respecté de l'ancien régime, Dariush Homayoun, a créé avec d'autres un nouveau parti politique intitulé Parti constitutionnel de l'Iran, qui tente de rassembler toutes les forces politiques en dehors du pays. M. Homayoun a déclaré au Monde qu'il prêche, lui aussi, pour le boycottage des élections car, dit-il, « ce n'est qu'en boycottant que l'on pourra peut-être arriver à, pourquoi pas, un soulèvement populaire ! ».

Houshang Tawzi n'est pas d'accord. Acteur et commentateur de télévision, il croit qu'il faut, au contraire, soutenir « les forces des réformateurs ». Sans cela, dit-il, « ce sera un retour en arrière ». Mais ces trois interlocuteurs font partie d'une toute petite minorité. L'écrasante majorité des 2 millions d'Iraniens d'Amérique ignore la date de l'élection présidentielle et s'ils écoutent encore les radios et télévisions, présentes en abondance en Californie, c'est surtout pour se distraire.

Afsané Bassir Pour

L'échappement Co-Axial d'OMEGA

Une révolution dans le monde de l'horlogerie



3 ans de garantie

A l'aube du troisième millénaire, OMEGA présente une innovation majeure dans le domaine de la montre mécanique. L'échappement constitue le cœur de toute montre mécanique et son principe est resté inchangé depuis plus de 200 ans. Aujourd'hui, OMEGA bouleverse les principes établis en présentant un nouvel échappement Co-Axial mis au point en collaboration avec le maître

horloger George Daniels. Ce nouveau système est constitué d'une double roue d'échappement coaxiale, d'une ancre munie de trois rubis ainsi que d'un plateau portant une levée d'impulsion en rubis et solidaire d'un balancier-spiral sans raquette. Le système Co-Axial réduit le frottement de la roue d'ancre sur l'ancre et assure ainsi une meilleure stabilité de la précision à long terme.

Ω
OMEGA

LES MONTRES Paris - 58, rue Bonaparte • 40, rue de Passy

Un scandale bancaire menace les finances de la capitale allemande

La Bankgesellschaft Berlin, détenue majoritairement par la ville, est au bord de la faillite

Ex-vitrine du monde libre du temps de la guerre froide, Berlin ne s'est jamais remis de la chute du Mur. L'Etat fédéral a divisé par trois ses subven-

tions, tombées de 10 à 3,7 milliards d'euros en dix ans. L'effondrement de la Bankgesellschaft Berlin oblige le gouvernement local à débours

environ 3 milliards d'euros pour éviter la faillite. Le scandale a des retombées politiques, et de nouvelles élections ne sont pas exclues.

BERLIN

de notre correspondant

Il s'agit du « plus grand désastre bancaire de l'après-guerre en Allemagne », a affirmé Peter Strieder, sénateur social-démocrate (SPD) de Berlin. L'effondrement de la Bankgesellschaft Berlin, dixième établissement bancaire du pays, détenu à 56,6 % par la ville-Etat de Berlin, est en passe de devenir un « Crédit lyonnais berlinois ». Alors qu'une douzaine d'enquêtes judiciaires sont ouvertes, l'affaire menace de faire exploser le « système » de la capitale allemande, fait de subventions publiques et de « copinage », de mélange des genres entre business et politique.

Le scandale a atteint un nouveau sommet lorsque la commission bancaire a indiqué, fin mai, que la Bankgesellschaft Berlin avait un besoin immédiat de 2 milliards d'euros d'argent frais pour respecter les ratios de solvabilité. L'ardoise pour Berlin atteint 3 milliards : la ville ne pourra pas céder, comme prévu, une partie de sa participation dans la banque. A l'origine du désastre, des engagements immobiliers inconsidérés pris au milieu des années 1990. La banque a pris de plein fouet l'effondrement du marché, qui s'était envolé après la réunification : aujourd'hui encore, Berlin compte plus de 100 000 logements et 1,3 million de mètres carrés de bureaux vides.

Autre explication, la banque, qui a servi de bras armé à la mairie, a été gérée sans transparence ni contrôles suffisants : l'un de ses dirigeants n'était autre que Klaus Landowsky, chef du groupe parlementaire chrétien-démocrate (CDU) et véritable bras droit du bourgmestre Eberhard Diepgen (CDU).

M. Landowsky a ainsi accordé 300 millions d'euros de prêts à Aubis, une société spécialisée dans l'assainissement des HLM de l'ex-RDA... dirigée par deux camarades de la CDU. Ces derniers ont eu à l'époque la délicatesse de faire à M. Landowsky un don de 20 000 euros en liquide pour son parti, qui n'ont pas été déclarés, contrairement à ce qu'exige la loi. Surtout, aujourd'hui, les 300 millions sont irrécouvrables. Klaus

industries et en habitants, elle voit ses recettes fiscales stagner, à un niveau à peine supérieur à la riche Hambourg, deux fois moins peuplée. Pour « boucher les trous », la mairie a vendu des terrains, cherché à privatiser à tour de bras – comme l'eau – pour une dizaine de milliards d'euros, mais a aussi subi des échecs : la privatisation des aéroports a été annulée parce qu'un des conseillers de Berlin travaillait aussi pour un des candidats

héritage culturel de la Prusse, etc., autant de missions de prestige qui incombent d'habitude à l'Etat. Cette situation ne peut qu'accentuer la méfiance des habitants de la région environnante du Brandebourg, qui avaient refusé la fusion de leur Land avec Berlin en 1996, fusion de nouveau évoquée.

Pour sortir de l'impasse, Berlin pourrait se déclarer en quasi-faillite et exiger la solidarité financière des autres Länder, comme l'avaient obtenue en 1992 la Sarre et Brême. Mais M. Diepgen s'y refuse : ce serait se livrer pieds et poings liés au gouvernement Schröder et à l'Etat fédéral, alors que Berlin prétend défendre son autonomie.

Dans ce contexte, les libéraux, les Verts et les ex-communistes du PDS veulent organiser un référendum d'initiative populaire pour demander de nouvelles élections. Le SPD, partenaire minoritaire de la coalition CDU-SPD gérant Berlin et donc impliqué dans la gestion de la ville, s'y refuse pour l'instant, attendant un prochain soubresaut pour que la ville tombe comme un fruit mûr. Le basculement de Berlin faciliterait la tâche de Gerhard Schröder, qui doit toujours se livrer à d'interminables marchandages, pour trouver des majorités au Bundesrat, la Chambre représentative des Länder.

Ce serait surtout un triomphe symbolique que de reconquérir l'ancienne ville « rouge », celle qui donnait 62 % des suffrages à son maire Willy Brandt (SPD) en 1963. Lors du dernier scrutin de 1999, le SPD y a enregistré son plus mauvais score avec 22,4 % des voix. M. Schröder était alors au plus bas.

Arnaud Leparmentier

Plus de fonctionnaires qu'ailleurs dans le pays

Côté dépenses, Berlin souffre de son taux élevé de fonctionnaires (94 pour 1 000 habitants, contre 52 en Rhénanie-du-Nord-Westphalie), héritage du passé, lorsqu'il convenait de maintenir la ville sous perfusion du temps de la guerre froide. Pour faciliter la réunification, la capitale a très vite mis les salaires des employés municipaux de l'Est au niveau de ceux de l'Ouest, ce qui a alourdi l'addition. Certes, 45 000 emplois publics ont été supprimés depuis 1995 et 15 000 confiés à des entreprises privées, mais la masse salariale continue de mobiliser la quasi-totalité des recettes fiscales de la ville, M. Diepgen, le bourgmestre, n'ayant jamais voulu « sabrer » dans les effectifs.

Avec la faillite de la Bankgesellschaft Berlin, un plan d'économies d'urgence doit être voté, au grand dam des habitants, car les investissements, projets d'équipement et services sociaux seront les premiers touchés. – (Corresp.)

Landowsky a démissionné de ses fonctions au sein de la banque et n'est plus chef du groupe parlementaire, mais c'est le contribuable qui va devoir payer.

NOUVELLES ÉLECTIONS ?

L'ardoise réduit à néant les efforts d'assainissement budgétaire entrepris depuis le milieu des années 1990, alors que Berlin, peuplé de 3,4 millions d'habitants, a pris de plein fouet la division par trois des subventions fédérales depuis la réunification. Pauvre en

à la privatisation. Cela n'a pas suffi, et la mairie a eu recours à l'endettement, qui a quadruplé en dix ans, pour dépasser 35 milliards d'euros, soit 10 000 euros par habitant – quatre fois plus qu'en Bavière !

La ville est aussi victime des carences du système fédéral allemand, conçu à l'époque de Bonn et qui ne prévoit pas le financement spécifique d'une capitale comme Berlin. La nouvelle capitale se retrouve à entretenir trois opéras déficitaires, doit financer en partie la rénovation de l'île au musée,

Les Etats-Unis ne réduiront pas leurs forces armées en Europe

ANKARA. En visite en Turquie, au cours d'un périple qui le fera ensuite séjourner en Ukraine, en Macédoine, au Kosovo, en Grèce, en Finlande, puis au siège de l'OTAN à Bruxelles, le secrétaire américain à la défense, Donald Rumsfeld, a déclaré, dimanche 3 juin, que Washington n'a aucune intention de réduire sa présence militaire en Europe, en dépit de l'importance croissante de l'Asie pour les Etats-Unis. « Il n'y a pas, à ce jour, de discussions sur des remaniements de troupes en Europe, a expliqué M. Rumsfeld, et il ne faudrait pas qu'il y en ait. »

Le nombre des soldats américains en Europe est de 100 000 environ. « Il est tout à fait possible, estime le secrétaire américain à la défense, pour les Etats-Unis de faire face à l'importance croissante de l'Asie sans diminuer l'importance cruciale de l'Alliance atlantique. » – (AFP, Reuters)

Plusieurs milliers de femmes ont manifesté en Petite Kabylie

ALGER. Près de 5 000 femmes, venues de villes et villages de Petite Kabylie, ont manifesté lundi 4 juin dans la capitale de cette région, Béjaïa (250 km à l'est d'Alger), pour protester contre la « répression ». La marche s'est déroulée dans le calme, encadrée par un service d'ordre d'étudiants et par des policiers en uniforme, dont plusieurs femmes. Par ailleurs, à Tizi-Ouzou, la Coordination des comités de villages et des tribus de Kabylie a appelé à une « marche nationale » le 14 juin à Alger pour « protester contre la hogra » (l'injustice). L'autre thème de la manifestation sera la reconnaissance de la langue tamazight (berbère) comme langue officielle.

A Paris enfin, des milliers de personnes (1 500 selon la police, plus de 10 000 selon des organisateurs) réunies à l'appel de SOS Kabylie ont manifesté, lundi 4 juin, pour apporter leur soutien à la Kabylie, dénonçant « le pouvoir assassin » en Algérie et réclamant « l'arrêt des massacres ». – (AFP.)

DÉPÊCHES

■ PHILIPPINES : la présidente des Philippines, Gloria Arroyo, arrivée au pouvoir fin janvier après le départ de Joseph Estrada, chassé de la présidence sous la pression de la rue et de l'armée, dispose d'une courte majorité au Sénat à l'issue du renouvellement partiel issu du scrutin du 14 mai, dont les résultats ont été connus mardi 5 juin. Le camp qui soutient la présidente a en effet remporté 8 des 13 sièges en jeu pour la chambre haute, qui compte 24 élus au total. – (AFP.)

■ AFGHANISTAN : l'opposition chiite afghane a affirmé, mardi 5 juin, avoir pris à la milice islamique des talibans le district stratégique de Yakawlang, dans le Hazarajat (centre de l'Afghanistan), qui a déjà changé de main plusieurs fois depuis janvier. Les talibans ont reconnu la perte de ce district. – (AFP.)

■ NATIONS UNIES : un milliard de personnes, soit un habitant de la planète sur six, vivent dans des bidonvilles, et ce phénomène risque de s'amplifier alors que l'urbanisation se poursuit à un rythme effréné dans les pays en développement, affirme une étude de l'ONU, publiée lundi 4 juin. Près de 3 milliards de personnes vivent déjà dans des villes, et si la population urbaine doit à peine progresser dans les pays développés, elle doit passer de 35 % de la population totale à 50 % au cours des trente prochaines années en Afrique et en Asie. – (AFP.)



CRÉATEUR D'AUTOMOBILES

RENAULT Scénic



En série : ESP, Assistance au Freinage d'Urgence, ABS et 6 airbags
à partir de 109 500 F* (C'est le seul impact contre lequel vous ne serez pas protégé)

RENAULT eif

www.renault.fr

*Prix conseillé Scénic Authentique 1.4 16v. Modèle présenté : Scénic Privilège 1.6 16v, prix conseillé 134 000 F (toit ouvrant en option). Offre valable jusqu'au 30/06/01. ESP (contrôle dynamique de conduite) non disponible sur versions GPL, boîte de vitesses automatique et Scénic RX4.



Boris Fraenkel, un militant trotskiste inclassable

IL A ÉTIQUETÉ sa vie de révolutionnaire par thème, sur des étagères, dans son pavillon-capharnaüm de Montreuil plein de livres et de poussière. Quatre-vingts années

PORTRAIT

Le traducteur français d'Herbert Marcuse et de Wilhelm Reich a passé huit ans à l'OCI

bien remplies, qui valent à Boris Fraenkel d'être lui-même bien classé, cote KV 905, sur les rayonnages de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) de Nanterre. Un film de cinquante-deux minutes, réalisé l'an passé, des bobines de rushes, et dix heures d'enregistrements audio... C'est ce grand gaillard aux lunettes épaisses a traversé l'Europe, de Dantzig à la France. Fils d'un menchevik russe déporté en Sibérie, il a aussi parcouru le siècle et le mouvement trotskiste. Mais au passage, pour l'Histoire, l'homme a aussi raconté aux universitaires de Paris-X qu'il fut le « cornac » d'un jeune homme devenu premier ministre : Lionel Jospin.

Boris Fraenkel répète volontiers, avec le même accent allemand, l'aventure de sa vie. Elle commence, fragile, quelque part aux confins de l'Allemagne et de la Pologne, comme celle du Tambour de Günter Grass : « Il était dans le même lycée que moi, quelques classes en dessous », dit-il. Longtemps « seul juif de [sa] classe et finalement assez fier d'être loin des nazis. » Le jour de sa bar-mitsvah, il envoie promener la synagogue et s'engage dans le mouvement de jeunesse de gauche Habonim.

Ses premiers rêves naissent là. A dix-sept ans, il part à Nancy commencer des études à l'Institut d'études agronomiques, dans l'idée de gagner ensuite la Palestine. Mais les quotas anglais ruinent son rêve sioniste. Il reste en Europe, échappe de justesse à une rafle à Grenoble, s'enfuit en Suisse, où on le place dans un camp d'internement « plein de juifs de gauche ». Son « université », comme il dit : ses compagnons sont le romancier et philosophe Manes Sperber, le futur spécialiste de Racine Lucien Goldman ou Aby Wiesviorka, grand traducteur de yiddish à Paris. C'est là qu'il se tourne vers le trotskisme.

Boris Fraenkel est d'abord un intel-

lectuel, amoureux de musique et d'art religieux, jamais en retard d'une discussion - qu'il ne veut jamais terminer, aujourd'hui encore, sans faire admettre qu'il a raison. Parce qu'il faut quand même vivre, il collectionne quelques « petits boulots ». A Paris, il devient le secrétaire du peintre Sonia Delaunay, puis animateur des Cemea (Centres d'éducation pédagogique), où il rencontre des militants de l'Ecole émancipée, comme sa compagne, Denise Salomon. Favorable à « l'exercice libre de la sexualité », lui-même bisexuel déclaré, il découvre l'œuvre de Wilhelm Reich et la fait connaître.

Jean-Marie Bröhm, aujourd'hui professeur de sociologie à l'université Montpellier-III, traduit avec lui *La Lutte sexuelle des jeunes en 1966*, ouvrage publié par François Maspéro. Fraenkel se charge de le vulgariser : il distribue des tracts, réunit des conférences à Nanterre et rédige pour la revue *Partisans* un article qui fait son effet, « Sexualité et répression ». Il décide de traduire en français *Eros et civilisation*, de son ami Herbert Marcuse. « Sans forfanterie, je suis un peu le père de mai 68 », répète-t-il. Au fond, Boris Fraenkel se serait bien contenté d'être ce trotskiste « désorganisé ». Mais quand, en 1958, le général de Gaulle revint au pouvoir s'attaque aux institutions, il se sent obligé de reprendre du service : « Dans mes schémas, j'étais convaincu que la France allait vers une dictature militaro-policière. »

Une histoire faite de scissions

- **1938.** Fondation de la IV^e Internationale, dans la banlieue parisienne, deux ans avant l'assassinat de Léon Trotski au Mexique.
- **1965.** Naissance de l'Organisation communiste internationaliste (OCI). Interdite par le ministère de l'intérieur et dissoute le 12 juin 1968, l'interdiction est cassée par le Conseil d'Etat en 1970. En 1980, l'OCI prend le nom d'OCI unifiée, pour intégrer d'anciens militants de la LCR, comme Daniel Gluckstein, actuel secrétaire national du PT. En décembre 1981, M. Lambert proclame le Parti communiste internationaliste (PCI), reprenant le sigle historique qui avait rassemblé la quasi-totalité des tendances trotskistes en 1944. En 1985, le PCI forme avec des militants non trotskistes le Mouvement pour un Parti des travailleurs (MPPPT), qui

devenir en 1991 **Parti des travailleurs** (PT).

- **1940.** David Korner, dit Barta, refuse la IV^e Internationale. Du « groupe Barta » naît l'Union communiste internationaliste (UCI), puis le « groupe Voie ouvrière ». Dissous en 1968, le mouvement prend en juin le nom de **Lutte ouvrière**. Arlette Laguiller en est la porte-parole.
- **1952.** Scission du PCI originel. Il se divise en une tendance « Lambert », majoritaire, et une tendance « Pierre Frank ». En 1968, ce PCI « mino » et la Jeunesse communiste révolutionnaire (JCR), formée d'anciens étudiants exclus du PCF en 1965, donnent naissance à la Ligue communiste, dissoute en 1973, qui devient en 1975 la **Ligue communiste révolutionnaire** (LCR). Alain Krivine en est le porte-parole.

UN « GARÇON CHARMANT »

C'est quelques années plus tard que Fraenkel fait la connaissance de Lionel Jospin. Un jour, Robert Lacondemine, l'instituteur qui dirige la cellule de Dugny où se trouvent Boris et Denise, mais aussi Pierre Broué, le futur historien du trotskisme, revient d'un mariage en Bourgogne. « J'ai rencontré un jeune intello qui m'a l'air bien et qui rentre à l'ENA », explique-t-il à Fraenkel. Ce dernier se range vite au diagnostic de Lacondemine. « Je lui explique : "Je suis en train d'attraper quelqu'un de l'ENA". Je lui propose que cela reste caché : c'est normal quand on veut servir d'agent de renseignement au plus haut niveau de l'appareil d'Etat. Lorsque je recrute Jospin, seuls Lambert et moi le connaissons dans l'organisation. Broué n'était pas au courant. Je pense même que tant que j'ai été dans le circuit il n'a pas vu Lambert. »

Denise Fraenkel-Salomon confirme : « J'ai l'impression que c'est Boris qui s'est occupé tout seul de Jospin. » Cette infatigable militante, institutrice exclue du PCF, entraînée à l'OCI, se souvient de ce « garçon charmant » qui venait régulièrement dîner chez eux à Montreuil. « C'était un enfant de la maison », raconte-t-elle. « Il a même passé une nuit ici », ajoute Boris en montrant le petit lit de l'une des deux pièces du pavillon où il vit seul aujourd'hui. Fraenkel se rappelle aussi avoir acheté un pantalon rose en solde en compagnie de Lionel Jospin, « dans le magasin hommes du Printemps, près de la gare Saint-Lazare ».

Boris Fraenkel se souvient aussi de la fin de la scolarité du jeune énarque, en 1965. « On a discuté sur ce qu'il devait faire. Je lui ai dit pourquoi il devait choisir le Quai d'Orsay. Je me disais : "personne ne le soupçonnera". » M. Jospin entre aux affaires étrangères, où il est affecté à la direction des affaires économiques. De cette année-là, Boris Fraenkel a gardé une carte postale postée le 18 avril de Côte d'Ivoire. « Cher B., chère Denise, ne trouvez-vous pas que ce masque évoque les coqs portugais ? », écrit l'auteur derrière un masque africain.

Depuis, M. Jospin n'a plus jamais écrit à ses « chers B. et Denise ». Il ne s'est plus manifesté, même lorsque Boris fut expulsé en Allemagne, le 9 juin 1968, puis assigné à résidence de longs mois par le pouvoir gaulliste à Vitrac et où, pour hâter sa sortie, Denise l'épousa, le 25 décembre 1969, avant de se séparer. « On a reçu des coups de téléphone de Sperber, de Vidal-Naquet, de la LCR, de Maspéro, mais pas de lui, dit-elle, et c'est ça qui a fait mal à Boris. » A peine si elle « regrette » de ne pas avoir écrit au ministre de l'éducation nationale Lionel Jospin lorsqu'elle travaillait au collège Jean-Baptiste-Poquelin, à Paris, où elle se battait pour ses élèves malentendants : « J'ai respecté cette idée - bête - qu'on ne confond pas la vie militante et la vie privée », dit-elle. Boris, lui, dit avoir envoyé une carte au domicile du nouveau premier secrétaire du PS, en 1981 : « Quelque chose comme : "Bravo, j'aurais fait la même chose". » Lui ne « lui pardonnera jamais » son silence, en 1966 puis en 1968 : « C'était un homme de qualité. Nous avions des rapports vraiment exceptionnels. Pour le reste... « C'est idiot de mentir. Le trotskisme, c'est quand même pas la syphilis. Il a tout refoulé. Pour lui, ça n'a pas eu lieu. »

Les « lambertistes », des antistaliniens affichés

LES TROTSKISTES de l'OCI (Organisation communiste internationaliste, aujourd'hui Parti communiste internationaliste, PCI) viennent de loin. De la guerre froide. Le Parti communiste est alors à son apogée : il recueille 28,3 % des suffrages aux législatives de 1946, 25,9 % en 1956. Dans ces années-là, il semble à beaucoup incontournable. Sortis exsangues de la seconde guerre mondiale (ils ont été impitoyablement pourchassés tant par les nazis que par les communistes), les trotskistes français sont expulsés de la CGT (beaucoup iront à FO), dénoncés aux employeurs, quand ils ne sont pas violemment agressés par les communistes.

C'est dans ce contexte qu'en 1951 le secrétariat de la IV^e internationale, la centrale révolutionnaire fondée par Léon Trotski, leur demande... d'adhérer en masse au PCF, censé représenter le « mouvement réel des masses ». Pierre Lambert, le responsable de la « commission ouvrière », refuse alors cette « capitulation devant le stalinisme », emportant l'adhésion de la majorité de l'organisation française. Les trotskistes « lambertistes » sont nés. Leur credo : les « staliniens » constituent le pire cancer que la classe ouvrière ait jamais eu à combattre en son sein.

En 1952, regroupant la majorité des trotskistes français, ils sont exclus de la IV^e Internationale. Mélange de militants d'avant-guerre, d'intellectuels (Gérard Bloch, Pierre Broué) et de jeunes ouvriers, l'OCI se limite rapidement à ce qu'elle nomme un « groupe », qui « se réduisait à une cinquantaine » de personnes en 1958 (*Quelques enseignements de notre histoire*, supplément à la revue *La Vérité*, mai 1970).

D'origine ouvrière, son dirigeant, Pierre Lambert, est doté d'un farouche esprit de parti et d'un indéniable sens de la manœuvre politique. Le numéro deux, Stéphane Just, est ouvrier. « Avant-garde » du futur « parti ouvrier révolutionnaire », la stratégie du groupe est celle du Front unique (pousser socialistes et communistes à s'unir dans les luttes, par opposition au Front populaire, où participent d'autres composantes). De cette époque date une vision selon laquelle les socialistes, réformistes avoués ne cherchant pas à faire croire le contraire et bien plus démocrates que les « staliniens », « valent mieux » que les communistes.

A partir de 1959 se nouent les premiers contacts, d'abord avec les socialistes opposés au « bonapartisme gaulliste » (ainsi l'OCI caractérise-t-elle la V^e République). La défense de la laïcité sert souvent de lieu de rencontre. De l'époque datent aussi les liens avec André Bergeron, futur patron de FO. Ayant refusé d'appeler à voter en 1965 pour le « politicien bourgeois » Mitterrand à la présidentielle, l'OCI agrège peu à peu autour d'elle des sympathisants, crée le Comité de liaison des étudiants révolutionnaires et recrute plusieurs centaines d'adhérents, la plupart dans le secteur public (Pierre Lambert a longtemps été permanent FO de la Sécurité sociale). Un « candidat » à l'OCI suit alors une formation très poussée au marxisme et à l'action politique avant d'être coopté. Une

formation marquée par la détestation des « appareils », surtout le « stalinien », mais désormais aussi par celle des gauchistes, ces « petits bourgeois » qui ne propagent que des « illusions ». Car seuls comptent la classe ouvrière, ses grands partis et syndicats. D'où la nette démarcation de l'OCI de tous les autres mouvements gauchistes, en mai 68.

Sa période la plus florissante, l'OCI la connaît dans les années 1970, avec une organisation de jeunesse de plusieurs milliers de membres (AJS) et de nombreux sympathisants, y compris dans les milieux intellectuels et artistiques (Bertrand Tavernier, Pierre Arditi et beaucoup d'autres). En pointe dans la défense des dissidents dans les pays communistes, elle y noue de nombreux liens (Edmund Baluka, leader des grévistes de Gdansk en 1970, l'Ukrainien Léonid Pliouchtch, le Tchèque Jiri Pélikan, etc.).

C'est dans ces années que se développe l'entrisme dans le PS. Mais plus l'OCI croît, plus Pierre Lambert développe les contacts personnels et les « échanges de services » dans FO et le PS. Et plus il est l'objet de critiques, plus il exclut ses opposants. A l'international, d'abord, où diverses organisations sont bannies, chaque fois à l'issue d'allégations dignes de mini-procès

Seuls comptent la classe ouvrière, ses grands partis et syndicats. D'où la nette démarcation des mouvements gauchistes en mai 68

de Moscou. En interne ensuite. Le premier exclu sera Charles Berg (Jacques Kirsner), en 1979. D'autres suivront, dont Stéphane Just (1984) et l'historien Pierre Broué en 1989. En 1986, Jean-Christophe Cambadélis s'en va, emportant avec lui la direction de l'UNEF-ID, droit au PS, où ils retrouvent nombre d'anciens entristes qui ont rompu le lien avec l'OCI.

Tous les exclus témoigneront des compromissions de l'OCI avec FO et le PS, et dénonceront des « pratiques » qu'ils avaient souvent mises en œuvre avant d'en être victimes. Jacques Kirsner parle aujourd'hui d'une « organisation anti-stalinienne elle-même infectée par le virus du stalinisme ». L'OCI, elle, va tourner le dos au PS dans les années 1985-1986. Via FO, elle nouera des contacts avec le RPR. Aujourd'hui très présente dans l'appareil de FO, elle a aussi investi Continuer la CGT, un courant opposé à la direction de la centrale syndicale, et tente de coller aux plus orthodoxes des militants communistes autour du « Non à Maastricht ». Le PCI, qui compterait environ 2 000 membres, forme l'ossature du Parti des travailleurs, qui en revendique 6 000, au sein duquel son principal allié est désigné par dérision la « fraction Honecker » du PCF, qui regroupe les plus nostalgiques des militants communistes.



Des vues superbes de votre chambre d'hôtel.

La Compagnie Aérienne Internationale Irlandaise www.aerlingus.com 01 55 38 38 42

Dublin €123 a/r (806-83F)* Aer Lingus

Les députés se prononcent sur la ratification du traité européen de Nice

Le PS et le RPR s'apprêtent à voter « pour »

DEUX ACTES pour un épilogue sans surprise. Cohabitation oblige, la ratification du traité européen de Nice sera largement approuvée, par un vote solennel, le 12 juin, à l'Assemblée nationale. Les groupes RPR et PS formeront, pour l'occasion, une majorité de circonstance appelée à autoriser la ratification de l'accord conclu par les Quinze, le 11 décembre 2000, sous la présidence française. Avant de l'approuver, les députés auront débattu, mardi 5 juin, du contenu de l'accord, en particulier de la réforme des institutions européennes dans la perspective de l'élargissement de l'Union et de la Charte des droits fondamentaux. L'exercice de contorsion sémantique auquel devaient se livrer les orateurs était censé calmer les états d'âme des élus gaullistes et socialistes, peu emballés par les avancées laborieuses du compromis. Au nom du RPR, Alain Juppé entendait promouvoir la construction d'« une fédération d'Etats-nations, c'est-à-dire faire plus d'Europe », tout en soulignant le caractère « imparfait » du traité de Nice. « En même temps, il faut défendre notre identité nationale. Il faut se fixer des objectifs ambitieux et avoir des idées originales pour les relever », proclame l'ancien premier ministre. Le projet européen énoncé par Lionel Jospin, le 28 mai, autour d'une coordination accrue des politiques économiques des Etats membres, prive M. Juppé d'un angle d'attaque contre l'« atonie » des socialistes « sur un des sujets majeurs de l'avenir », mais le maire de Bordeaux comptait rappeler le rôle déterminant de Jacques Chirac. Une nouvelle fois, la majorité plurielle affichera ses divisions. Le groupe PS devra se contenter du soutien des radicaux de gauche. Les Verts

ont annoncé leur intention de voter contre une « dissolution » de la responsabilité politique et une « renationalisation latente » des politiques communautaires qui représenteraient, au final, « un danger » pour l'avenir de l'Union. Le groupe communiste devait choisir, mardi matin, entre le rejet du texte ou l'abstention. « A priori, je ne vois pas quel argument pourrait nous inciter à ne pas nous opposer à ce traité », a indiqué Maxime Gremetz (Somme). Lors du sommet de Nice, le PCF, tout comme les Verts et plusieurs syndicats ou collectifs, s'était élevé contre la Charte des droits fondamentaux, qui « légitime le dumping social en Europe ».

L'ALIBI DES COCUS

Après le débat sur la Corse, Jean-Pierre Chevènement a saisi l'occasion d'une nouvelle tribune. Le président du Mouvement des citoyens va plaider l'irrecevabilité constitutionnelle du traité, alors que Jacques Myard (RPF) défendra la question préalable. Le député pasquais des Yvelines dénonce la « dérive d'une Europe fédérale ». « Cette Europe des clones est vouée à l'échec ; la souveraineté partagée qu'on nous vante, c'est l'alibi des cocus », assène M. Myard.

Tirailés entre leurs convictions européennes et la stratégie présidentielle de leur président, la plupart des élus UDF vont opter pour l'abstention. « C'est un traité de régression européenne mais nous ne pouvons pas méler nos voix à celles des anti-européens », a indiqué François Bayrou. Enfin, Alain Madelin votera « oui » sans être suivi, pour autant, par tous les députés DL.

Elie Barth

CGT et CFDT rivalisent sur le terrain de la démocratie sociale

La manifestation du 9 juin contre les licenciements embarrasse M. Thibault

Alors que le bureau national du Parti socialiste engageait, mardi 5 juin, un débat sur la « démocratie sociale », la CGT et la CFDT entendent, l'une et l'autre, être

au cœur de ces discussions. La centrale de Bernard Thibault est embarrassée par la manifestation du 9 juin contre les licenciements et la pression du PCF.

DE GRANDES MANŒUVRES sont engagées dans le champ syndical autour de deux rendez-vous importants fixés cette semaine. Mardi 5 juin, le Parti socialiste devait donner le coup d'envoi officiel à sa réflexion sur la démocratie sociale, dont il est clair, désormais, qu'elle sera un des axes d'une éventuelle candidature de Lionel Jospin à l'élection présidentielle (*Le Monde* du 5 juin). Samedi 9 juin, les salariés concernés par des plans de licenciements (Lu, Marks & Spencer, etc.) appellent à une manifestation nationale, à Paris, contre les licenciements et les suppressions d'emplois. Toutefois, aucune des cinq confédérations traditionnelles n'a apporté son soutien à cette initiative. Dès lors, celle-ci va être scrutée de près par chacune de ces centrales – et plus particulièrement par la CGT, dont la prudence n'est pas facile à expliquer.

S'agissant de la « démocratie sociale », la CFDT opère désormais un rééquilibrage stratégique. Après avoir énormément misé sur la « refondation » avec le Medef, la centrale dirigée par Nicole Notat a décidé, désormais, de ne pas laisser l'occasion qui lui est proposée. « Nous sommes demandeurs de l'ouverture d'un chantier sur la démocratie sociale. C'est un dossier qui doit évidemment se discuter entre l'Etat, les syndicats et le patronat, puisque les trois parties sont concernées », expliquait, il y a quelques jours, la secrétaire générale de la CFDT, dans un entretien aux *Echos*. Le patronat, dont les discussions sur les voies et les moyens de la négociation collective piétinent, étant en passe de perdre la main, le gouvernement et le PS la reprennent. Cette modifica-

tion du paysage a été entérinée par la CFDT, qui n'entend pas laisser à la CGT le soin d'occuper ce terrain. Et les dirigeants de la centrale notatiste ont entrepris un travail de « sensibilisation » redoublé auprès d'une partie des responsables socialistes.

Dans ce contexte, la CFDT a réagi très vite à la proposition émise, jeudi 31 mai, par le numéro 1 de la CGT, Bernard Thibault, en direction de l'ensemble des organisations syndicales, les invitant à « former un socle de revendications communes » afin de garantir le « droit

La CGT s'efforce de déplacer le sujet des licenciements sur un champ strictement syndical

à l'emploi pour tous les salariés » dans le cadre d'une future « négociation interprofessionnelle ». Pour la CGT, il s'agissait de reprendre l'initiative dans le débat sur les licenciements par rapport aux formations politiques – et plus particulièrement le PCF –, alors que le débat se polarise sur le vote du projet de loi de modernisation sociale, le 13 juin, à l'Assemblée.

En choisissant le terrain de la négociation interprofessionnelle, la centrale fait d'une pierre deux coups : elle interpelle le patronat, et non plus seulement le gouvernement ; elle déplace, en outre, le sujet des licenciements sur un champ plus strictement syndical,

où elle dispose de tous les moyens de peser. « Nous sommes toujours ouverts à des discussions, en particulier avec la CGT », a répondu, le jour même, M^{me} Notat, suggérant une rencontre « bilatérale » préalable avec la CGT. « Nous avons bien des sujets à discuter puisque le gouvernement semble vouloir aborder le dossier de la démocratie sociale. Voilà un sujet où nous avons à discuter ensemble », a-t-elle souligné. L'appel du pied à la centrale de M. Thibault est appuyé.

La CGT, dans l'immédiat, doit gérer, elle, un autre problème : celui de sa participation très calibrée à la manifestation contre les licenciements du 9 juin. Après avoir émis de très fortes réserves sur cette mobilisation, la centrale de M. Thibault a décidé de ne pas appeler nationalement à ce défilé, tout en y faisant acte de présence via une délégation confédérale et en laissant ses différentes structures – fédérales ou locales – libres d'y participer.

Cette posture de présence sans participation suscite des interrogations chez certains de ses militants. Et l'appel de quelque deux cents personnalités (*Le Monde* du 5 juin), invitant « tous les citoyens à y participer massivement », n'est pas sans la gêner. Certains de ses responsables fédéraux – c'est le cas de la CGT finances – l'ont signé. Plusieurs autres signataires sont très proches de la famille cégétiste. Vis-à-vis de ses propres troupes, la centrale de M. Thibault risque d'apparaître comme isolée dans son positionnement.

C. M

► www.lemonde.fr/restructurations

Charles Pasqua juge « absurde » sa triple mise en examen

LE PRÉSIDENT du Rassemblement pour la France (RPF), Charles Pasqua, est « plus que jamais » décidé à être candidat à l'élection présidentielle de 2002, malgré trois mises en examen prononcées en marge de l'affaire Falcone, portant sur le financement du RPF et de sa campagne pour les élections européennes de 1999. Dans un entretien au *Figaro* du 5 juin, il estime que ses « ennuis avec la justice ont commencé dès [qu'il a] annoncé [sa] candidature à l'élection présidentielle » et que ces mises en examen sont « absurdes ».

Celle visant « un hypothétique trafic d'influence pour avoir fait délivrer l'ordre national du mérite » à l'homme d'affaire Arcadi Gaydamak est, selon M. Pasqua « carrément aberrante ». M. Gaydamak a été « promu dans l'ordre du Mérite par le président de la République pour le rôle qu'il a joué lors de la libération des pilotes français en Bosnie », précise-t-il. Et il ajoute : « C'est au chef de l'Etat de déterminer quel est le moyen approprié pour dire le rôle réel de Gaydamak et confirmer que l'attribution de cette décoration n'a rien d'injustifié. »

DÉPÊCHES

■ **ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE : Jacques Chirac remporterait l'élection présidentielle avec 51 % des voix, contre 49 % à Lionel Jospin**, si le second tour avait lieu aujourd'hui, selon l'indicateur CSA/BFM/Libération, réalisé les 29 et 30 mai, auprès d'un échantillon national représentatif de 900 personnes âgées de 18 ans et plus. Au premier tour, le premier ministre arriverait en tête et devancerait d'un point le président de la République. Arriveraient ex aequo, en troisième position, avec 8 % des voix, Robert Hue (+ 2 %) et Jean-Marie Le Pen, puis Arlette Laguiller (6 %) et Noël Mamère (5 %).

■ **EMPLOI : les sorties du chômage imputables aux radiations n'ont représenté, en 2000, que 5 % des sorties des statistiques du chômage**, a estimé l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), dans un communiqué publié samedi 2 juin. Ces radiations « sont essentiellement consécutives à la non-présentation de demandeurs d'emploi aux convocations », estime l'agence, qui ajoute que cette procédure, « étroitement encadrée par le code du travail, offre aux demandeurs toutes les possibilités de recours prévues par la loi » (*Le Monde* du 1^{er} juin).

■ **EXTRÊME GAUCHE : Arlette Laguiller, porte-parole de Lutte ouvrière, préfère « Krivine à Hue et Hue à Jospin »**. C'est ce qu'elle a déclaré, lundi 4 juin, en marge de la fête de LO, au château de Presles (Val-d'Oise), en réponse au député socialiste Jean-Christophe Cambadélis, qui avait déclaré, la veille, préférer « Robert Hue à Alain Krivine et Alain Krivine à Arlette Laguiller ».

■ **FAMILLE : l'Union nationale des associations familiales (UNAF) a annoncé, vendredi 1^{er} juin, qu'elle pourrait limiter à une « présence symbolique » sa participation à la Conférence de la famille**, au vu du montant des mesures budgétaires d'accompagnement qui devraient être annoncées par le gouvernement. La grande inquiétude du mouvement porte sur l'utilisation des excédents de la branche famille de la Sécurité sociale, sur lesquels Bercy pourrait tabler pour combler les déficits de l'assurance-maladie ou des 35 heures.



En 20 ans vos oreilles n'ont pas pris une ride.



TROIS QUESTIONS À...

ALAIN OLIVE

1 Le PS est en train de mettre la dernière main à son projet de « démocratie sociale renouée ». Qu'en pense le secrétaire général de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) ?

Ce texte n'est pas satisfaisant. Si j'en crois ce qui est écrit – réforme de la représentativité syndicale mais mesures de protection particulières pendant cinq ans pour les centrales traditionnelles, chèque syndical et pas de financement public –, cela ressemble à une grosse farce. Cinq ans de protection particulière pour les cinq confédérations dites représentatives au titre de l'arrêté de 1966... Pourquoi ne pas dire qu'on conserve le système existant durant la prochaine législature tout en faisant mine de l'aménager ? On ne s'attaque pas au problème de fond : le système actuel de négociation collective ne fonctionne plus. Il manque à la fois de légitimité et de souplesse puisqu'il ne permet pas de faire de la place aux nouveaux entrants.

2 Pour autant, le texte permet à tout syndicat « légalement constitué » de concourir à un scrutin de représentativité par branche...

C'est très ambigu. Si on introduit une mesure de représentativité par branche, tout en conservant

d'une certaine manière la présomption irréfragable de représentativité des cinq confédérations pendant cinq ans, on surprotège ces dernières. Elles restent plus égales que d'autres. A cela, il faut rajouter le chèque syndical – une vieille recette qui n'a jamais marché –, qui ira aux organisations déjà présentes dans les entreprises, quand les nouveaux acteurs, eux, doivent passer un nombre invraisemblable d'obstacles pour s'implanter.

3 L'UNSA était très favorable à la proposition de loi d'Henri Emmanuelli, président (PS) de la commission des finances de l'Assemblée, introduisant un financement public des syndicats...

Et nous sommes inquiets du sort qui va lui être réservé. C'est la première tentative pour rendre le financement transparent et légitime. Nous sommes aujourd'hui dans une situation totalement absurde où l'on privilégie de manière constante les cinq organisations traditionnelles, via le financement par le paritarisme, sans tenir compte des résultats obtenus. En décembre 2002, il y aura des élections prud'homales. Nous comme d'autres – je pense au groupe des Dix – allons y aller sans pratiquement aucun moyen.

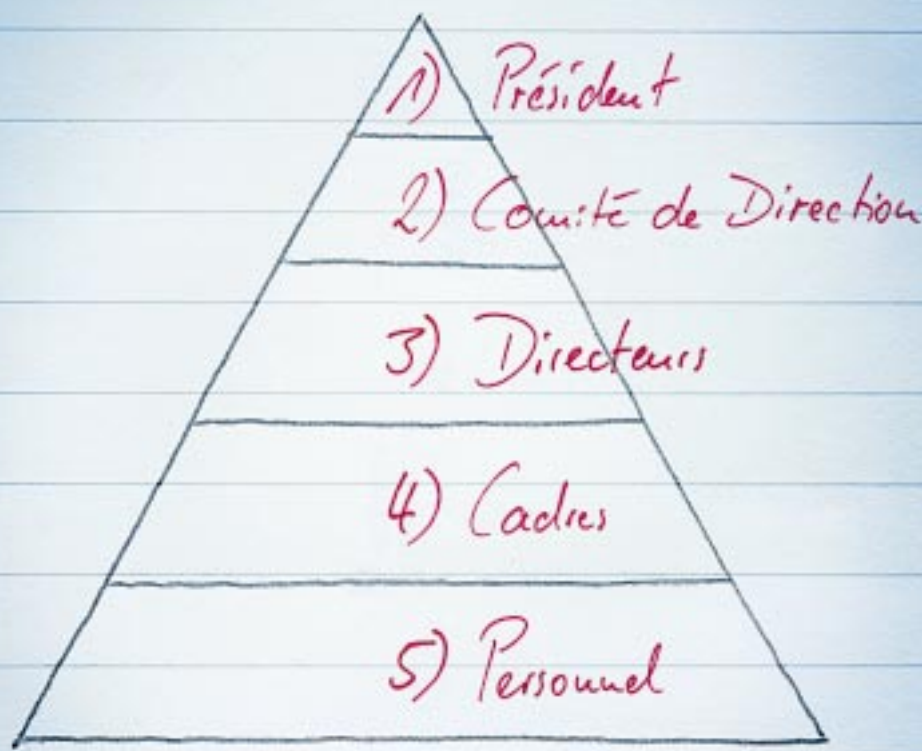
Propos recueillis par Caroline Monnot

PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

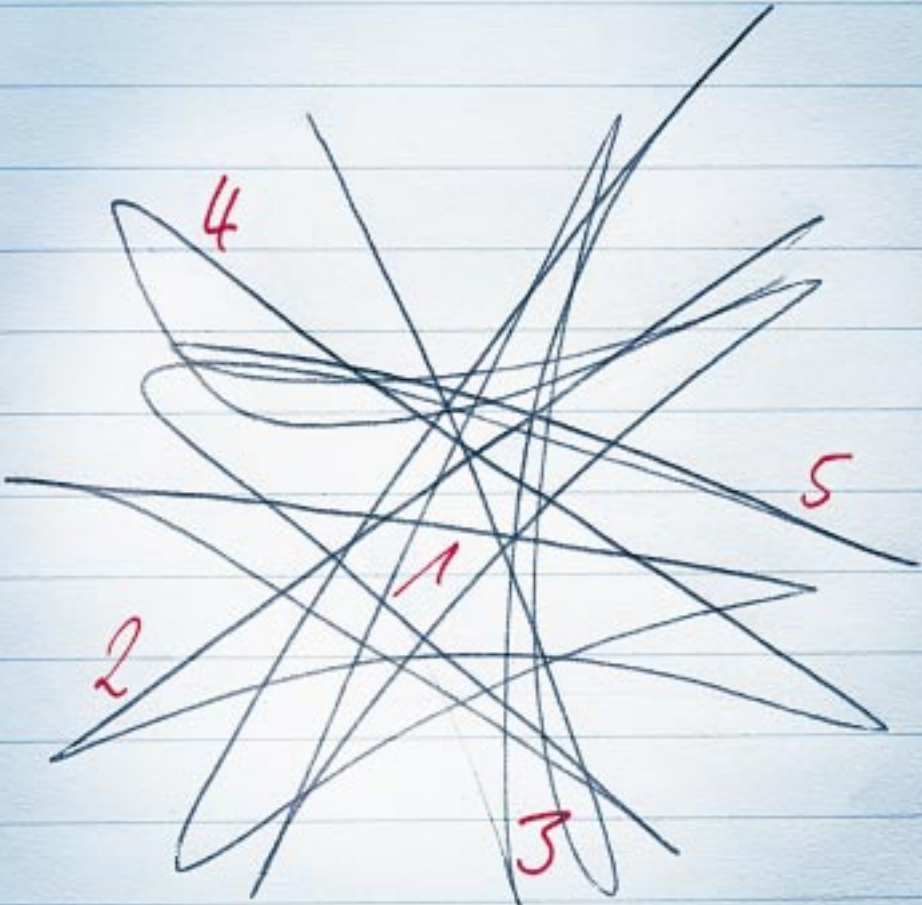
75 Vente sur licitation au Palais de Justice de Paris
Lundi 25 Juin 2001 à 14 heures - En un Lot
UN APPARTEMENT à PARIS 17^{ème}
187, Rue de Courcelles
de 5 Pièces Principales (155,18 m²)
au 1^{er} étage - Libre de toute Occupation
UNE CHAMBRE de bonne au 8^{ème} étage - Occupée
et UNE CAVE au sous-sol
Mise à Prix : 2.000.000 F
S'adresser à Maître Michel MAAREK, Avocat à Paris (75116)
35, Avenue d'Eylau - Tél : 01.45.53.02.00
Sur les lieux pour visiter les Mercredi 13, Vendredi 15,
Mardi 19 et Vendredi 22 Juin 2001 de 11h30 à 14h

ISTH
Enseignements Supérieurs Privés
CONCOURS 2^e cycle
HEC/ESCP
* Stage intensif d'été
* Petits groupes
* Toutes matières
Tél. : 01 42 24 10 72
www.isth-es.com

Ancienne économie?



Nouvelle économie?



Une seule économie.

Dans le contexte dynamique actuel des affaires, garantir la sécurité des échanges commerciaux devient un enjeu crucial. Le Groupe Gerling Assurance-Crédit est un leader mondial dans ce domaine: fort de plus de 50 années d'expérience, il conçoit des solutions sur mesure pour la gestion du risque-client. Trusted Shops®, Trusted Trade® et Tradecover®, nos nouvelles entreprises spécialisées en e-commerce, ainsi que notre service en ligne Serv@Net, offrent des solutions de pointe à ceux qui veulent faire des affaires en toute sécurité, dans l'ancienne comme dans la nouvelle économie.



www.gerlingcredit.com

Les dirigeants de l'AFER soupçonnés d'avoir causé un préjudice de 590 millions de francs

Les experts judiciaires dénoncent la première association d'assurance-vie

Remis au juge Philippe Courroye le 30 avril, un rapport accuse l'Association française d'épargne et de retraite d'avoir « occulté les revenus tirés de la gestion et de la commercialisation » de ses contrats.

Le préjudice subi par les assurés est évalué à 590,9 millions de francs. Les deux dirigeants de l'AFER ont été mis en examen en décembre 2000.

LE CONFLIT judiciaire entre les dirigeants de la plus importante association de souscripteurs d'assurance-vie française, l'AFER, et certains de ses membres, s'est enrichi d'un nouvel épisode. Après les mises en examen, au mois de décembre 2000, de Gérard Athias et André Le Saux, dirigeants et fondateurs de l'Association française d'épargne et de retraite (AFER), notamment pour « abus de confiance », les avocats des différentes parties s'affrontent sur les conclusions du rapport d'expertise remis le 30 avril au juge d'instruction Philippe Courroye, chargé de l'enquête.

Les experts financiers désignés par le magistrat reprochent à MM. Athias et Le Saux d'avoir mis en place, en 1987, des structures complexes qu'« aucun impératif technique ou administratif n'exigeait (...) pour occulter aux yeux des tiers les revenus tirés de la gestion et de la commercialisation du contrat AFER ». Selon eux, en 1997, lorsque les intéressés mettent un terme à ce système, « les assurés pourraient légitimement estimer avoir subi un préjudice s'élevant à 590,9 millions de francs ».

Interrogé par *Le Monde*, l'un des avocats de MM. Athias et Le Saux, M^e Roland Poynard, a déclaré qu'il entendait, « d'ici à la fin juin », transmettre ses observations sur ce rapport, dont il conteste les conclusions. « Nous ne sommes pas en présence d'une association de charité, assure-t-il. Le but de cette structure est de rassembler des gens pour faire gagner de l'argent aux assurés et aux assureurs. Il ne figure nulle part une clause interdisant la perception d'un bénéfice qui a été versé sans que cela porte préjudice aux assurés. »

Créée en 1976, l'AFER – qui gérait, au début de l'année 2000, plus de 150 milliards de francs et comptait 515 000 adhérents – est devenue le champion de l'assurance-vie en défendant les intérêts des épargnants face aux assureurs. Soutenue par l'Etat, l'association faisait la promotion d'un contrat collectif, seul moyen alors admis pour mettre à mal les pratiques des assureurs classiques qui assortissaient leurs contrats de frais prohibitifs et de clauses opaques. L'assurance-

vie, complément de retraite de plus en plus prisé, bénéficiait par ailleurs d'avantages fiscaux rendant le produit très attractif. Le contrat de l'AFER, souple et aux frais réduits, s'est rapidement imposé.

En 1987, les cinq fondateurs ne sont plus que deux, MM. Athias et Le Saux. Forts d'un succès qui ne se dément pas, ils renégocient avec leur assureur privilégié, Abeille-Vie, les conditions du contrat qui lie leur association à cet assureur. Le rapport des experts souligne les détails du nouvel accord qui comprend, notamment, la création par Abeille-Vie, en accord avec MM. Athias et Le Saux, de la SNC Sinafer pour faire « le courtage des

se sont fait payer par Abeille en échange de l'apport d'un marché captif, sans assurer aucune autre tâche que celle de diriger l'association.

Lorsqu'un assuré de l'AFER souscrit une assurance-vie, il confie en effet son capital à l'assureur, à charge pour lui de le faire fructifier. Mais il doit, par ailleurs, s'acquitter du versement des frais d'adhésion qui permettent de rémunérer le travail du courtier, en l'occurrence, dans un grand nombre de cas, la SNC Sinafer. Mais l'assuré ignore qu'une partie de ces frais est reversée aux dirigeants de l'AFER, MM. Athias et Le Saux, par le biais de la SEP Sinafer. Selon M^e Jean Bedoura, l'un des avocats des parties civiles, « le préjudice est double ». « Il existe un écart entre les frais prélevés et les frais réels, ce qui signifie qu'ils auraient pu être moins élevés, affirme-t-il. Et ce détournement diminue d'autant les revenus financiers générés par les actifs gérés. »

Cette analyse est vivement contestée par M^e Poynard, qui estime qu'il s'agit d'un litige d'ordre strictement commercial. « La source du problème n'est autre que la volonté de quelques courtiers de récupérer par la voie pénale une partie des bénéfices qui leur a échappé, explique l'avocat. Lors des assemblées générales de l'AFER, les adhérents, dans leur grande majorité, soit près de 530 000 moins les 150 plaignants, plébiscitent les dirigeants. Le produit AFER reste le plus rentable et le plus attractif. Quant à l'opacité du montage financier mis en place par ses clients, elle est justifiée par des raisons fiscales et juridiques que nous expliciterons devant le juge. Enfin, sachez que l'essentiel des bénéfices perçus par MM. Athias et Le Saux ont été réinvestis, sous le contrôle sourcilieux de la direction du Trésor, dans une compagnie d'assurance. »

MM. Athias et Le Saux ont en effet investi, dès 1990, une partie de leur gain dans la Société d'épargne viagère (SEV), société qui gère une part croissante des contrats AFER. Ils sont aujourd'hui dirigeants d'une association d'assurés, courtiers et assureurs.

« Nous ne sommes pas en présence d'une association de charité. Le but de cette structure est de rassembler des gens pour faire gagner de l'argent aux assurés et aux assureurs »

M^e Roland Poynard

contrats d'assurance-retraite souscrits au bénéfice des adhérents par l'association AFER ».

Adossée à la société en nom collectif SNC Sinafer, ils fondent également une société en participation, la SEP Sinafer, qui doit, en théorie, « apporter son concours à la SNC Sinafer dans la diffusion des contrats d'assurance-retraite AFER ». MM. Athias et Le Saux détiennent chacun 45 % de cette SEP. Ce sont les fonds perçus au titre de cette participation qui sont, aujourd'hui, l'objet du litige. Selon une partie des assurés, qui se sont constitués partie civile dès 1999, les deux dirigeants d'AFER, déjà salariés par leur association,

Jacques Follorou

Un jeune Franco-Algérien de Lille rentre en France après avoir passé huit mois dans une prison près d'Alger

LILLE

de notre correspondant régional

Près de huit mois après son incarcération à la prison d'El Harrach, près d'Alger, Mohamed Bilem a pu regagner la France dans la nuit de lundi à mardi 5 juin. Ce Franco-Algérien de trente-quatre ans, qui était accusé d'avoir participé, le 24 avril 1993, à une tentative d'assassinat contre le général algérien Kamel Abderrahim, n'a jamais cessé de clamer son innocence. Il est arrivé à Roissy par un vol d'Air Algérie vers 23 heures, dans un état de santé alarmant, selon ses proches. Très amaigri et affaibli, il a été immédiatement hospitalisé à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) pour y subir une intervention de chirurgie digestive, mardi matin. Il souffrirait d'une péritonite aiguë, a indiqué sa sœur, Fadila Bilem. Selon elle, les médecins considèrent son état comme critique.

Ce jeune habitant du quartier populaire Lille sud a été arrêté le 11 octobre 2000, à son débarquement à Alger, où il s'était rendu pour un court séjour en compagnie de sa mère et de l'un de ses frères. La justice algérienne lui a reproché, dans un premier temps, d'avoir participé à un attentat le 27 octobre 1994. L'accusation ne tient guère : Mohamed Bilem a, en effet, purgé une peine de prison en Espagne pour trafic de cannabis de mars 1994 à août 1996, comme l'atteste un document de l'administration pénitentiaire espagnole qui a été transmis très rapidement aux autorités algériennes.

Le jeune Lillois est alors accusé d'avoir pris part, en 1993, à la tentative d'assassinat du général Abder-

rahim, qui aurait cru le reconnaître sur une photo prise à Lille dix-sept ans plus tôt, sur laquelle il pose en compagnie d'Omar Chergui, un cousin devenu par la suite militant du FIS. Ce dernier, qui a bénéficié de la loi algérienne sur la « concorde civile » et n'est plus inquiété, s'est rendu à la gendarmerie d'Alger pour défendre son parent. Mohamed Bilem – qui fut toujours vigoureusement soutenu par sa famille et ses amis – affirme ne s'être jamais rendu en Algérie avant juillet 2000, un voyage au cours duquel il ne fut, d'ailleurs, pas inquiété.

« LE COUPABLE IDÉAL »

Ses avocats – parmi lesquels M^e Bouchachi, désigné par Amnesty international, en Algérie, et Pascal Cobert, à Lille – soulignent que le dossier contient d'incroyables faiblesses – notamment les hésitations du général qui, tout en affirmant avoir le pressentiment qu'il s'agit bien de l'homme qui a tiré sur lui, mentionne une différence de corpulence et de taille. Toutes les demandes de mise en liberté ont été refusées. Plusieurs élus du Nord, dont Bernard Roman, président de la commission des lois à l'Assemblée nationale et Guy Hascœt, ministre de l'économie solidaire, ont alerté les autorités françaises.

Mohamed Bilem « n'est impliqué dans aucun réseau » et « ne représente aucun danger pour les autorités algériennes », soulignait à l'époque de son arrestation, M^e Cobert. Pour l'avocat, qui est aussi président de la Ligue des droits de l'homme dans le Nord, il faisait donc figure de « coupable idéal qui peut permettre

de boucler une vieille affaire » (*Le Monde* du 6 décembre 2000). La pression de la famille, des amis et des avocats de Mohamed Bilem a, néanmoins, fini par payer. Une commission rogatoire délivrée par un juge d'instruction algérien a permis à la police lilloise d'auditionner, en mars, vingt-sept témoins attestant la présence du jeune homme à Lille en avril 1993, date de sa participation supposée à l'attentat contre le général Abderrahim.

Ces témoignages semblent avoir convaincu la justice algérienne. Le jeune Lillois a pu quitter sa cellule dimanche 29 avril (*Le Monde* du 10 mai), mais il est resté placé sous contrôle judiciaire sans pouvoir quitter le territoire algérien. Malade, très éprouvé moralement, il a attendu cinq semaines dans un hôtel de la banlieue d'Alger en compagnie d'Ahmed, l'un de ses frères venu le soutenir, avant de recevoir, dimanche 3 juin, son passeport et son autorisation de sortie.

« Il s'agit du dernier épisode avant un non-lieu qui, pour l'instant, n'est toujours pas prononcé », affirme M^e Cobert. Ahmed, qui l'a accompagné jusqu'à Paris, et sa sœur Fadila craignent cependant que cette mesure vienne un peu tard. « On nous l'a rendu dans un état lamentable, s'indigne cette dernière, des sanglots dans la voix. Il est très amaigri, son teint est jaunâtre, les yeux lui sortent des orbites. Il ressemble à un malade en fin de vie. On nous a fait attendre. On nous a traités de menteurs quand nous disions qu'il était au plus mal et devait être rapatrié d'urgence. »

Jean-Paul Dufour

Quand Alfred braquait les banques

C'e fut le grand fait divers du début de 1952 : le braquage de la succursale de la banque Fuji dans le quartier populaire de Kita Senju, au nord de Tokyo, fit la « une » de tous les journaux. La trame du « gang de la banque Fuji », comme titrait l'*Asahi Shimbun*, allait durer treize jours. Un hold-up à main armée sans bavure : pas de victime, mais un beau butin (2 millions de yens, près de 10 millions de francs). Le lendemain du hold-up, on savait seulement que trois hommes, dont deux militaires que l'on pensa tout d'abord américains, avaient fait le coup.

C'est à la fermeture de l'établissement, vers 15 heures, ce 18 février 1952, qu'un japonais suivi de deux Occidentaux en uniforme militaire américain, sans insigne et à visage découvert, avaient pénétré par la porte principale. L'un des étrangers avait braqué un pistolet sur les employés en criant : « *No speaking!* » et « *Money! Money!* », tandis que l'autre raflait les billets, qu'il enfournait dans un sac, dans les coffres encore ouverts, raconta le directeur de la banque à l'*Asahi*. Puis ils s'enfuirent avec leur complice japonais à bord d'une Jeep en tirant trois coups de feu. Le braquage avait duré à peine deux minutes.

La presse diffusa des photomontages des deux braqueurs à partir du témoignage des employés de la banque. Elles représentaient deux hommes d'une trentaine d'années portant des calots : « *Ils avaient des visages gentils* », dira une employée. On ne saura qu'au moment de leur arrestation, début mars, que ces deux hommes étaient en réalité des soldats français : Alfred Sirven et Edmond Parriel. Anciens du bataillon français de la force multinationale venue à la rescousse de la Corée du Sud, envahie par le Nord en juin 1950, ils avaient été blessés et envoyés à l'hôpital militaire d'Oji, à Tokyo. Le sergent Sirven, vingt-cinq ans, était interprète au camp Drake. Parriel avait déserté.

On retrouva la Jeep dans la soirée, à 5 kilomètres du lieu du hold-up. Appartenant à l'armée américaine, elle avait été volée la veille. Des témoins racontèrent avoir vu deux hommes en sortir et monter dans une grosse voiture américaine.

Le Japon était encore sous l'occupation américaine (signé en septembre 1951, le traité de San Francisco par lequel l'archipel recouvrait sa souveraineté n'entrera en vigueur que le 28 avril 1952), et la police nipponne dépendait du General Headquarters (GHQ) de MacArthur, qui régnait en proconsul depuis 1945. A la suite du déclenchement de la guerre de Corée, le Japon servait de base arrière aux Américains et aux troupes alliées engagées dans le conflit. Tokyo, qui se dégageait à peine de décombres de la défaite, avait des allures de ville de garnison. Il y avait des soldats partout, avec tout ce que leur présence dans un pays occupé ne manque jamais de susciter : marché noir, rixes, viols, attaques de chauffeurs de taxi, prostitution prolifère, « cases » et même, parfois, braquages.

Les liens entre la pègre locale et les services de renseignement (renforcés à partir de 1947, lorsque Washington fut moins préoccupé de démocratiser le Japon que d'utiliser les truands comme police parallèle contre la gauche) étaient étroits. Le désarmement de la police nipponne laissait le champ libre aux yakuzas, introduits auprès des Américains au point que les gangs du quartier de Ginza portaient le sobriquet de *Ginza keisatsu* (la police de Ginza) : l'un de leurs chefs, Akira Ando, était notamment en cheville avec les plus hauts gradés de l'armée d'occupation, lesquels fréquentaient ses boîtes de nuit. Soldats et déserteurs frayaient aussi avec les yakuzas. Une collusion qui se prolongea bien après l'occupation. Le parangon de ces *furyo gajjin* (« voyous étrangers ») était Nick Zappetti. Ancien marine italo-américain ; arrêté pour complicité dans le braquage de la bijouterie de



Le premier « coup » d'Alfred Sirven, héros sulfureux de l'affaire Elf, remonte à 1952, dans le Japon occupé. Alors âgé de vingt-cinq ans, le sergent Sirven avait participé au « braquage » de la banque Fuji. Arrêté treize jours plus tard, il avait été déféré devant la cour martiale. Retour sur un passé troublant

l'Hôtel Impérial – le plus prestigieux de Tokyo –, il deviendra l'un des « parrains » du quartier nocturne de Roppongi et le resta jusqu'à sa mort, en 1992.

C'est dans cette atmosphère délétère que se déroula la première saga d'Alfred Sirven. Dans le chaos d'une époque dite de la « culture de l'ersatz », dont un symbole était le *kasutori* (alcool synthétique ressemblant au saké), avec lequel s'enivraient les écrivains de l'« école des voyous » s'enfonçant dans le nihilisme, le braquage d'une banque n'était pas, en soi, extraordinaire. Ce fut cependant l'un des plus gros coups : « Le cambriolage le plus spectaculaire de ces dernières années », titra le *Pacific Stars and Stripes*, journal de l'armée américaine. Le casse provoqua dans la presse nipponne – pourtant censurée par l'occupant – une levée de boucliers contre le « *gangstérisme* » des étrangers. Et c'est par un pur hasard que les coupables furent arrêtés.

LES deux compères se seraient bel et bien évaporés dans la nature si un policier nippon « ripoux » (qui sera arrêté plus tard pour vol) ne les avait repérés. Conjuguant son penchant pour le voyeurisme et son travail de flic, il venait régulièrement « lorgner » la salle de bains du rez-de-chaussée d'un petit hôtel du quartier d'Akabane, au nord de Tokyo. Le White Hotel louait des chambres à la nuit et à la journée aux soldats en goguette, nous raconte son ancien propriétaire, M. Saito. « *J'avais protesté à plusieurs reprises au commissariat, mais on m'avait répondu que ce policier surveillait la prostitution* ». C'est ainsi que le flic « *mateur* » repéra ces deux étrangers dont il pensa, au départ, qu'il s'agissait de déserteurs. Les deux Français résidaient à l'hôtel avec leurs « copines » japonaises.

M^{me} Saito, pour sa part, déclara à la presse que les deux hommes étaient arrivés le soir du 18 février (jour du hold-up). « *C'étaient des habitués, deux messieurs très gentils*

En haut, la banque Fuji, à Tokyo, qui fut braquée par Sirven et ses complices. A gauche, le sergent Sirven dans les années 1950. Ci-contre, le White Hotel, où il fut arrêté.

qui payaient sans problème et ne faisaient pas de tapage. Ils venaient toujours avec les mêmes filles. Les domestiques les aimaient bien parce qu'ils sentaient l'eau de Cologne, et elles les appelaient Fred-san et Momo-san (diminutif pour Edmond), se rappelle-t-elle aujourd'hui. On n'aurait jamais pensé ça... »

Le White Hotel était la plus moderne des auberges du quartier. En bois, peint en blanc, il comptait une vingtaine de chambres avec – ce qui était rare pour ce genre d'établissements à l'époque – des lits occidentaux. « *Fred* » et « *Momo* » occupaient des chambres voisines au nom de fleurs : Dahlia et Cerise. Le quartier d'Akabane était proche de la caserne d'Oji, occupée par les Américains, et y avaient surgi hôtels, bars et cabarets, ainsi que plusieurs maisons de passe, dont la plus grande, Kozokaku (Le Pavillon des enfants), avait plus d'une centaine de pensionnaires. Il se trouvait à deux pas du White Hotel.

Au début de l'occupation, les autorités japonaises avaient ouvert des bordels destinés aux soldats américains – les quartiers réservés, qui ne furent fermés qu'en 1957, étant théoriquement *off limit*. Cette « prostitution patriotique », destinée à « protéger des millions d'honnêtes femmes », fut abolie, mais les *red line districts* (dénommés ainsi parce qu'ils étaient délimités de rouge sur les plans de la police) continuèrent à prospérer.

Les « copines » d'Alfred Sirven et d'Edmond Parriel n'étaient pas des professionnelles, de celles que l'on nommait *panpan* (les filles à soldats étrangers) ou *only* (parce qu'elles n'avaient qu'un ami à la fois et lui susurreraient « *only you* »). L'amie d'Alfred Sirven, Tomiko Kirishiki, vingt et un ans, était danseuse dans un cabaret d'Omiya (proche du camp Drake), où elle se faisait appeler « Marie ». Celle de

Parriel, Yukiko Nakamura, était « modèle ».

Après avoir repéré les suspects, la police d'Akabane (qui dira plus tard avoir obtenu ses informations non du flic « mateur » mais d'une employée de l'hôtel), accompagnée de membres de la Military Police américaine, plaça le White Hotel sous surveillance. A ce moment-là, les policiers pensaient simplement interroger les deux étrangers. « *C'était le 2 mars, un dimanche matin, vers 10 heures. Fred-san est sorti seul, et aussitôt des policiers l'ont appréhendé. Il n'a pas résisté* », raconte M. Saito. Mais la copine d'Edmond Parriel prévint celui-ci, qui, prenant peur, s'enfuit

« Comment se fait-il qu'un braqueur de banque soit devenu un homme aussi important ? », nous demanda, perplexe, M. Saito, le patron du White Hotel, en nous quittant. Ça, monsieur Saito, c'est une longue histoire...

par une fenêtre du rez-de-chaussée. Désormais, la police avait compris que les deux hommes avaient pas à se reprocher que des affaires de marché noir.

Il ne servait à rien de nier : Alfred Sirven donna les noms de ses complices japonais et d'Edmond Parriel. La photographie de ce dernier fut diffusée par la presse, et une chasse à l'homme commença à travers Tokyo. Parriel fut arrêté deux jours plus tard à un barrage de police dans l'arrondissement d'Edogawa (est de Tokyo), après une course-poursuite au cours de laquelle la police tira sur son taxi. On ne trouva dans la chambre Cerise – celle de *Fred-san* – que 500 dollars, un pistolet de fabrication bel-

ge qui aurait servi au hold-up et les papiers de la voiture américaine que les deux hommes avaient utilisée après la Jeep.

L'arrestation d'Alfred Sirven fut accueillie avec stupéfaction par ses supérieurs du camp Drake : « *C'était l'un des soldats les plus disciplinés que j'ai connus. Tout à l'honneur de l'armée française* », déclara le capitaine Robert Smith à *Pacific Stars and Stripes*. Quelques jours avant le braquage, Sirven avait eu droit à sa photo dans ce même journal, en compagnie du violoniste Raymond Montbrun qu'il était venu accueillir à la base d'Asiyo (dans le sud de l'archipel), pour sa tournée des troupes combattantes en Corée.

Le 15 mars 1952, les six Japonais impliqués dans le hold-up furent arrêtés. Selon leurs témoignages, le coup avait été monté par Parriel et un certain Ryunosuke Tezuka. Alfred Sirven n'avait été qu'un complice : c'était lui qui, à la banque, avait raflé l'argent pendant que Parriel menaçait les employés. Selon la presse de l'époque, la police établit cependant que la bande n'en était pas à son premier coup : le 31 décembre 1951, Sirven et Parriel avaient déjà « braqué » un mont-de-piété dans le quartier d'Arakawa, puis un autre, le 11 janvier, à Ikebukuro, pour attaquer ensuite un cinéma à Tsukiji (le 7 janvier), et enfin une station d'essence (le 10 février). Ils avaient volé de petites sommes.

A la suite du hold-up, Sirven se demandait chaque jour du White Hotel au camp Drake comme si de ne rien n'était. Apparemment peu inquiet, il frimait un peu ; un jour, il montra une liasse de yens à une employée qui en resta bouche bée, raconte un hebdomadaire. La police ne retrouva que 623 000 yens sur les 2 millions qui avaient été volés. L'ambassade de France à Tokyo demanda que ses deux ressortissants n'aient aucun contact avec la presse, et, le 18 mars, elle annonça qu'ils seraient déférés devant une cour martiale séjérant à Saïgon en Indochine française.

Akabane est aujourd'hui un quar-



tier de banlieue anonyme. Seul un Love Hotel (hôtel pour couples sans bagage), à côté de ce qui fut le White Hotel, évoque son passé. L'affaire Sirven-Parriel fit fuir les clients, rappellent les Saito, qui durent changer le nom de leur établissement, qu'ils fermèrent définitivement il y a une dizaine d'années. La trace de Tomiko, l'amie de Sirven, s'est perdue. En revanche, Yukiko, compagne de Parriel, resta célèbre quelque temps. Profitant de la publicité que lui avait valu cette affaire dans la presse populaire, elle était devenue chanteuse dans une boîte de strip-tease, Aux Belles Filles, dans le quartier d'Asakusa où étaient apparues sous l'occupation les premières « effeuilleuses » du Japon, rapporte l'hebdomadaire *Shukan Yomiuri*. Vêtue de noir et coiffée d'un calot, elle chantait une rengaine française que lui avait apprise Parriel : *Tu ne sais pas aimer... Parriel, assurait la belle, avait « braqué » la banque pour vivre avec elle... Les motivations d'Alfred Sirven semblaient moins romantiques : il devait rentrer en France le 5 mars s'il n'avait été arrêté trois jours avant.*

« Comment se fait-il qu'un braqueur de banque soit devenu un homme aussi important ? », nous demanda, perplexe, M. Saito, le patron du White Hotel, en nous quittant. Ça, monsieur Saito, c'est une longue histoire...

Philippe Pons

Le consensuel Jean-Philippe Thierry devra imprimer sa marque aux AGF

L'ancien président de Generali France succède à Antoine Jeancourt-Galignani

Les AGF, troisième groupe d'assurances français, filiale du numéro un allemand Allianz, devaient accueillir, mardi 5 juin, lors de l'assemblée gé-

rale, leur nouveau président, Jean-Philippe Thierry. Cet homme de terrain de cinquante-trois ans, premier patron nommé par Allianz, suc-

cède à l'énarque Antoine Jeancourt-Galignani, qui fut, lui, nommé par décret en 1994, alors que les AGF étaient encore une entreprise publique.

UNE PAGE se tourne aux Assurances générales de France (AGF). Le conseil d'administration qui devait se tenir à l'issue de l'assemblée générale, mardi 5 juin, devait voter l'arrivée de Jean-Philippe Thierry à la présidence de l'assureur. Il remplace Antoine Jeancourt-Galignani (« Le Monde Argent » du 26 mars). C'est une étape importante, car c'est le groupe allemand Allianz qui a choisi le président de sa filiale française à 59 %. M. Jeancourt-Galignani avait en effet été nommé par décret en janvier 1994, pour privatiser les AGF, ce qui a été fait en mai 1996. M. Thierry est arrivé au comité exécutif en janvier 2001 et il est administrateur de la compagnie depuis mars 2000. Les deux hommes dirigeaient jusqu'ici les AGF sur le modèle d'une « cohabitation ».

Agé de cinquante-trois ans, M. Thierry est désormais seul maître à bord. Le défi est de taille, car il trouve une maison tiraillée, voire traumatisée, par trois années de conflits internes. Le groupe AGF a été racheté fin 1997 par Allianz, venu comme un chevalier blanc pour contrer l'OPA hostile de son concurrent

italien Generali. L'assureur français est encore marqué par sa fusion avec Athéna et Allianz France. Le mariage de la culture entrepreneuriale d'Athéna et celle d'entreprise publique des AGF ne s'est pas fait sans heurts. Allianz affiche de fortes ambitions pour sa filiale. Troisième assureur français derrière Axa et la CNP, les AGF pèsent 15,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour un résultat net de 845 millions d'euros en 2000.

RECONNU PAR SES PAIRS

Changement de style. A un énarque succède un homme de terrain, un professionnel de l'assurance reconnu par ses pairs. M. Thierry est également vice-président de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), présidée par Denis Kessler, dont il est proche, et président de la Fédération des sociétés anonymes d'assurances (FFSAA). « C'est un vrai professionnel de l'assurance qui n'arrive pas là grâce à ses réseaux », indique le président d'un assureur. « On est toujours allé le chercher », note un de ses proches. Comme Antoine Bern-

heim qui l'avait appelé en juin 1999 pour présider Generali en France. Il était auparavant président de l'assureur Athéna. Le nouveau patron des AGF a démarré dans l'assurance à la direction commerciale de Groupe populaire d'assurance (GPA) en 1978, compagnie dont sa famille détenait des actions. A titre privé, M. Thierry est ainsi devenu l'un des dix plus gros actionnaires particuliers des AGF.

En tout cas, il va devoir imprimer sa marque. Autour de lui : Jean-François Debroy, un ancien des AGF, qui chapeaute l'assurance-vie et la santé, et Gérard Pfauwadel, en charge de l'assurance-dommages et des agents généraux depuis début avril. Consensuel, M. Thierry joue la continuité. Faute d'avoir été choisi comme président, Yves Mansion, présent aux AGF depuis une dizaine d'années, a préféré quitter le groupe. M. Thierry a toutefois choisi un nouveau directeur de la communication, Pascal Bourgue, qui était chez Bouygues puis à la SNCF, et qui arrivera en juillet pour remplacer François Vikar.

Peu mondain, M. Thierry fréquen-

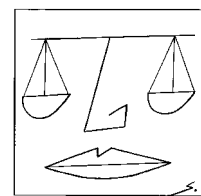
te toutefois le Siècle, un cercle patronal, une fois par mois. On ne lui connaît pas d'ennemis. Sympathique, courtois, parfois timide, l'homme est très curieux. « Il s'intéresse à tout », confie son épouse. Il confie avoir adoré *Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain*, que ses filles l'ont « collé » devant la télé pour voir « Loft Story ». Terrien, le nouvel homme fort des AGF aime « la verdure, l'espace, la marche ». Très discret, il réserve ses week-ends en famille avec sa femme et ses trois filles, dans sa maison de campagne du Pays basque. Bon vivant, il apprécie particulièrement le gibier et le bordeaux. Un seul défaut, « il est distrait », confie son épouse. Dangereux pour un assureur...

« Enthousiaste, M. Thierry est un fédérateur, qui donne l'impression d'être heureux de faire ce métier », déclare l'un de ses anciens collaborateurs. Il devra conserver cet enthousiasme aux AGF. « Je me place dans la durée, car je suis là pour une dizaine d'années », confie M. Thierry sans ambages.

Pascale Santi

La législation économique fait progresser le droit des salariés

LE VOTE du projet de loi conçu par Elisabeth Guigou sur la modernisation sociale, dont l'objet est l'extension des droits des salariés concernant les décisions économiques



EXPERTISE

visagées par les chefs d'entreprise, a été reporté au 13 juin. Mais les droits des salariés progressent par ailleurs. Non sans paradoxe, alors que la législation sociale peine à augmenter les prérogatives des salariés, c'est la législation économique qui a obtenu ce résultat. En effet, la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) du 15 mai comprend des dispositions importantes accroissant les droits des salariés, peu remarquées parce qu'elles sont disséminées dans les trois titres de la loi portant respectivement sur la régulation financière, la régulation de la concurrence et la régulation des entreprises par le droit des sociétés. Il faut se souvenir que Lionel Jospin avait annoncé cette loi NRE en réaction à une vague de licenciements décidée par Michelin.

On en retrouve la trace dans la loi de deux façons : le souci de la situation générale de l'emploi et celui de la situation particulière des salariés dans leur entreprise. Tout d'abord, la considération des implications sociales des décisions économiques des entreprises est intégrée dans la régulation de la concurrence. En principe, une entente, ou un abus de position dominante, est sanctionnée car affectant le bon fonctionnement du marché concurrentiel. Il est pourtant possible aux auteurs de cette pratique anticoncurrentielle d'échapper à la sanction s'ils démontrent qu'elle engendre un « progrès économique ». La nouvelle loi affirme que la création ou le maintien de l'emploi peut désormais constituer ce progrès légitimant une restriction de concurrence.

La même idée est reprise pour le contrôle des concentrations. Partie essentielle de la loi, ce contrôle désormais systématique permet au ministre de l'économie, par exemple lorsque deux entreprises importantes fusionnent, d'autoriser ou d'interdire cette concentration d'entreprises. A mi-chemin entre l'autorisation et l'interdiction, le ministre peut enjoindre aux entreprises de prendre des décisions rendant alors admissible l'accroissement de leur puissance. Des mesures sociales, et non plus seulement économiques, pourront désormais être exigées par le ministre. Cela fait écho aux récentes affirmations de la Commission des Communautés européennes,

posant que, à l'occasion du contrôle des concentrations qu'elle opère à l'échelon européen, l'opération sera appréciée en considération des effets sur l'emploi et non plus seulement sur l'économie. Cette première évolution montre que la régulation des marchés n'est pas seulement construite sur l'impératif de compétition concurrentielle mais intègre une dimension sociale. Le droit tient la balance entre les deux. Ensuite, en ce qui concerne la protection particulière des salariés d'une entreprise, la loi du 15 mai oblige à une plus grande information des salariés concernant les décisions des dirigeants.

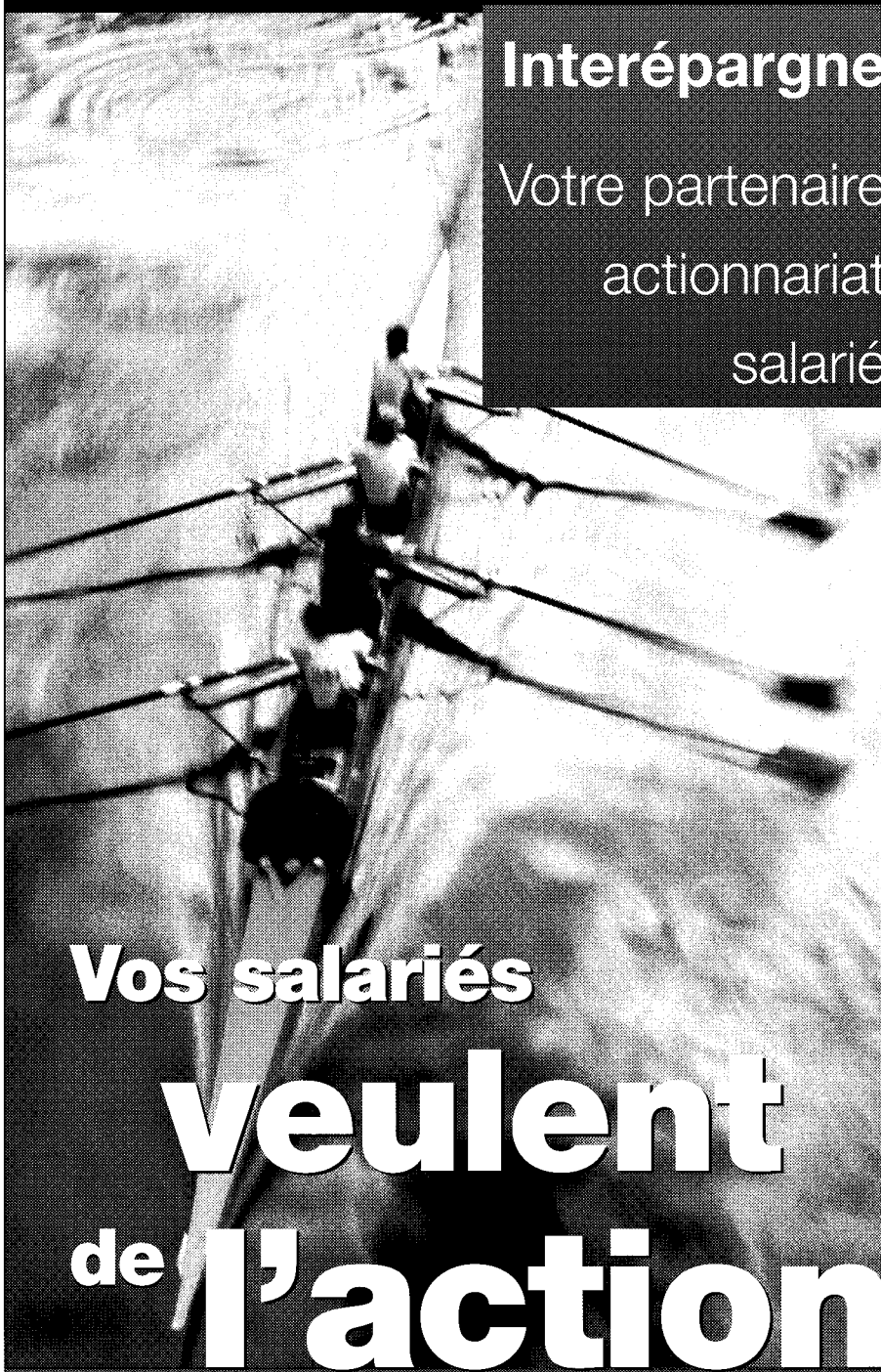
MOUVEMENT DE PROTECTION

Deux exemples. En cas de dépôt d'une offre publique sur les titres d'une société cotée, le dirigeant de celle-ci réunit son comité d'entreprise. Le comité peut décider d'entendre le dirigeant de la société ayant lancé l'offre. Si celui-ci ne défère pas à la convocation, la sanction est radicale puisque la société auteur de l'offre sera alors privée du droit d'exercer les droits de vote attachés aux actions acquises. La même idée de droit à l'information est imposée dans le droit général des sociétés : deux membres du comité d'entreprise peuvent désormais assister aux assemblées générales des associés et le comité d'entreprise peut poser des questions écrites aux organes de gestion sur une ou plusieurs opérations de gestion de la société. Ce mouvement de protection concrétisé par le droit économique consiste donc à accorder aux salariés des droits à être consultés et informés des décisions sociétaires, droits analogues à ceux que le droit classique a dévolus aux associés.

Ce rapprochement entre droits des associés et droits des salariés corrode la distinction du droit des affaires et du droit du travail. Mais la loi du 15 mai n'a pas voulu aller plus loin : elle n'accroît pas la place des salariés dans les organes de gestion eux-mêmes. En cela, elle demeure en deçà du modèle de cogestion à l'allemande. On peut y voir la trace de l'influence du droit anglo-américain, qui réserve les droits de participer aux décisions aux seuls actionnaires, ou bien une marque de réalisme. En effet, les lois précédentes cherchant à donner du poids aux salariés dans les conseils d'administration ont déçu. Dans ces conditions, mieux vaut un simple droit à l'information effectif qu'un droit proclamé à la participation à la décision, que les mœurs laisseraient lettre morte.

Marie-Anne Frison-Roche
(professeur à l'université Paris-Dauphine)

INTERÉPARGNE



Vos salariés
veulent
de l'action

www.interepargne.fr

Interépargne
Votre partenaire
actionnariat
salarié

Pour les entreprises

de toutes tailles, l'actionnariat salarié est désormais un véritable levier de performance, un facteur unique de cohésion sociale.

Partenaire privilégié de grandes entreprises ayant ouvert leur capital aux salariés, Interépargne réunit

toutes les expertises - assistance technique, service émetteur, gestion comptable et administrative, moyens multimédia d'information - pour assurer le succès de votre opération d'actionnariat salarié, quelles que soient son envergure et sa complexité.

Contact : Dominique Coudert au 01 58 19 44 49

E-mail : dominique.coudert@interepargne.fr

ou adressez votre carte de visite à :

Interépargne - 16-18, rue Jules César - 75012 Paris

 NATEXIS
BANQUES
POPULAIRES

La situation de la presse s'est nettement améliorée dans le monde en l'an 2000

Les ventes ont augmenté dans vingt-deux des quarante-six pays étudiés par l'Association mondiale des journaux ; les recettes publicitaires ont, elles aussi, connu une embellie, dans vingt-trois pays. Contrairement à certaines craintes, l'explosion des sites Internet a favorisé l'expansion du lectorat

HONGKONG

de notre envoyé spécial

La croissance est revenue. Les résultats de l'an 2000 ont été excellents, tant pour la diffusion que pour la publicité. La révolution numérique et l'Internet, malgré une hausse spectaculaire du lectorat en ligne, n'ont pas « tué » le papier. Et les nouvelles formes de presse, comme les quotidiens gratuits, ont plutôt permis de conquérir des catégories supplémentaires de lecteurs de journaux, notamment chez les jeunes. Il s'en est fallu de peu que les éditeurs ne se laissent gagner par une douce euphorie dès l'ouverture du cinquante-quatrième congrès de l'Association mondiale des journaux (AMJ), réuni du 4 au 6 juin à Hongkong.

Si, pour la troisième année consécutive, les dirigeants des principaux groupes affichent d'incontestables signes de redressement, après une décennie de marasme, ils ne sont pas prêts de céder à l'autosatisfaction. Poursuivant l'étude des thèmes explorés lors de leur précédente rencontre à Rio de Janeiro (*Le Monde* des 14 et 16 juin 2000), ils continuent de s'interroger sur les conditions du passage de l'entreprise de presse traditionnelle à la constitution de groupes multimédias,

intégrant les différents supports de diffusion de l'information.

Malgré les nuages que font peser les risques de la récession venue des Etats-Unis, le message adressé aux éditeurs lors du congrès se veut volontariste : « Profitez du climat actuel, investissez dans la technologie et les nouvelles formes de presse pour conquérir des lecteurs supplémentaires. » « Si les journaux imprimés venaient à disparaître, ce qui ne semble pas susceptible d'être le cas dans un avenir proche, la question de savoir qui va fournir les nouvelles plates-formes médiatiques est claire : ce sont vos entreprises », n'a pas craint d'affirmer Timothy Balding, directeur général de l'AMJ, dans sa présentation des grandes tendances de l'année écoulée. « Elles sont prêtes à répondre, quelle que soit l'évolution du comportement des consommateurs », a-t-il ajouté.

REGAIN EN EUROPE

En l'espace de dix ans, le bilan mondial des entreprises de presse n'a jamais été aussi positif. Globalement, les ventes de journaux ont augmenté dans 22 des 46 pays étudiés. A l'inverse de la tendance, le nombre de quotidiens a augmenté dans 28 pays, pour une diminution dans 14 autres, soit, depuis 1996,

un total de 7 983 à 8 426 titres pour une diffusion en hausse de 4 %, avec 392 millions d'exemplaires.

Dans la Communauté européenne, la chute est enrayerée : la baisse n'est plus que de 0,4 %, alors qu'elle s'était élevée à 2,5 % en cinq ans.

La Plume d'or à deux journalistes birmans

Lors de son précédent congrès, en juillet 2000, l'AMJ avait décerné sa Plume d'or, distinction décernée aux journalistes maltraités et emprisonnés, à Nizar Nayouf, écrivain syrien condamné en 1992 à dix ans de prison et qui, après deux grèves de la faim, a été libéré le 7 mai. Les dirigeants de l'AMJ devront sans doute déployer des efforts plus soutenus à l'égard des Plumes d'or de 2001, remises par procuration à deux journalistes birmans, U Win Tin et San San Nweh. Ils ont été condamnés, le premier (soixante et onze ans), en 1989, à quatorze années de prison, la seconde (cinquante-six ans), en 1994, à dix ans, pour avoir professé des opinions antigouvernementales et informé les journalistes étrangers sur la situation de la Birmanie, coupée du reste du monde par la junte militaire qui la dirige. Victimes de sévices, ils sont isolés dans leur prison, dans un état de santé jugé critique.

Les records ont été enregistrés au Portugal (+ 5 %), au Royaume-Uni (+ 2,4 %), en Espagne (+ 2,3 %), en Italie (+ 2,1 %), en Irlande et en France (+ 1 %). Et encore, a précisé M. Balding, ces augmentations proviennent essentiellement du regain d'intérêt en faveur des quotidiens nationaux. En revanche, la diffu-

sion chute en Autriche (- 13 %), au Danemark (- 3,1 %), en Allemagne (- 2,5 %) et en Finlande (- 1,2 %). Des pays pour la plupart à fort taux de lectorat.

Dans le reste du monde, tant la Russie (+ 5 %), avec un nombre

de 145 exemplaires. Les Norvégiens (575 exemplaires vendus pour mille habitants) et les Japonais (570) restent les plus importants consommateurs de journaux, avec la Finlande (445) et la Suède (417), tandis que la France se maintient aux alentours de 145 exemplaires.

Quels que soient les chiffres de diffusion, la croissance exceptionnelle des recettes publicitaires a renforcé la trésorerie des entreprises dans 23 pays sur 30, essentiellement en Europe (+ 8,7 %), notamment pour l'Irlande (+ 14 %) et l'Italie (+ 12 %), ainsi que tous les autres pays, à l'exception du Danemark (- 3,1 %). Les parts de marché de la presse ont aussi nettement augmenté au détriment de la télévision. Si la publicité représente 87 % des recettes des journaux aux Etats-Unis, 65 % en Allemagne, 63 % en Grande-Bretagne et 61 % au Japon, elle dépasse à peine 40 % en France, le pays le moins bien loti de toute l'Europe.

AVANT LA CHUTE DES DOT.COM

Pour la seconde fois, l'AMJ a aussi mesuré l'influence d'Internet. Ses résultats sont particulièrement significatifs. En l'espace d'un an, le nombre de sites de presse a explosé. Contrairement aux craintes de

« cannibalisation » formulées précédemment, « les données sur le lectorat d'Internet prouvent que l'audience des journaux subit une expansion très importante grâce aux éditions en ligne », relève M. Balding. Il estime ainsi que « les éditeurs ne doivent pas négliger la recherche de manières d'incorporer ce lectorat étendu, et dans bien des cas nouveau, dans les mesures d'audience ». Pour autant, il reconnaît les difficultés à trouver « des modèles sérieux » pour capter ces nouveaux publics et dégager des bénéfices. Anticipant les travaux du congrès et la présentation de diverses expériences, il n'a pas exclu la mise en place de services spécialisés payants.

En 2000, Internet et les services en ligne ont réussi à capter 6,5 % des investissements publicitaires, tous supports confondus, en Suède, 4,5 % aux Etats-Unis et 1,3 % au Japon. Dans certains pays, les recettes publicitaires sur la Toile ont atteint des niveaux phénoménaux : + 383 % en Inde, + 328 % en Israël, + 253 % en Espagne et + 212 % en Allemagne. C'était en l'an 2000, avant la chute des dotcom et l'éclatement de la bulle financière.

Michel Delberghe

Des médias plus frileux et moins combatifs à Hongkong

HONGKONG

correspondance

Les commentaires incisifs de Roger Parkinson, président de l'AMJ, sur l'absence de liberté d'expression en Chine continentale ont eu à Hongkong l'effet d'un véritable pavé dans la mare, tant les médias de l'ex-colonie britannique - connus auparavant pour leur liberté de ton et leur caractère combatif - ont changé de style en quelques années et s'abstiennent de tout discours critique sur la Chine. Le changement subtil et graduel d'attitude envers Pékin depuis la rétrocession de 1997 ne se limite pas aux médias locaux, mais semble s'être étendu aux personnalités étrangères en visite dans le territoire. La plupart des officiels et hommes d'affaires de passage n'adressent plus que commentaires feutrés et remarques flatteuses à l'adresse des dirigeants de Pékin.

Au vu de la facilité avec laquelle les visiteurs éphémères se plient à cette pression, on imagine d'autant plus les difficultés auxquelles sont confrontés les professionnels des médias locaux, qui doivent chaque jour jongler entre leur impératif objectif d'information et le respect de limites implicites sur ce qui n'est pas « permis » de dire.

« Autocensure » est le terme le plus fréquemment employé pour décrire cet état de fait, mais le terme lui-même est ambigu : comme le souligne Liu Kinming, ex-directeur de l'Association des journalistes de Hongkong, « l'autocensure n'est rien d'autre que de la censure. A présent, les gens sont encore plus timorés. Personne n'a envie de se fai-

re remarquer. Le fait que Hongkong soit désormais une partie de la Chine a été intégré : c'est comme si tout le monde pensait qu'il valait mieux ne pas courir le risque de fâcher les dirigeants chinois ».

« TERRORISME LÉGAL »

Cette pression sourde et constante ne se traduit pas seulement dans le traitement des informations relatives à la Chine, mais dans un appauvrissement général des sujets traités par les journaux de Hongkong et par un ton de plus en plus fade, sans effort d'analyses ou de mise en contexte. En plus d'une diminution du nombre d'articles consacrés à la Chine - de plus en plus constitués de dépêches d'agences -, c'est l'ensemble du champ traditionnellement ouvert à l'investigation qui s'est considérablement rétréci.

Inutile par exemple de rechercher dans les médias de Hongkong des détails sur les activités du contingent militaire chinois stationné dans le territoire, dont l'arrivée avait pourtant donné lieu à une couverture sans précédent mais qui semble depuis avoir été « oubliée ». De même pour l'ensemble des fonctionnaires de la République populaire en poste, sur lesquels aucun journaliste n'est prêt à enquêter. Aucune analyse n'a été consacrée à la véritable guerre de propagande que se livrent les autorités et le mouvement spirituel de Falun Gong depuis son interdiction en République populaire. La plupart des médias se contentent de répercuter les déclarations des deux bords.

Ce qui est encore plus frappant, peut-être, « c'est l'approximation avec laquelle travaille la presse économique », souligne M. Kinming : lors de la crise financière asiatique de 1997-1998, la nécessité de regarder de plus près la situation véritable des entreprises et de leurs conditions de gestion était devenue un véritable refrain. Mais le passage de la crise ne semble pas avoir laissé d'enseignements. « Il ne faut pas oublier qu'à Hongkong les médias sont avant tout très lucratifs. Les propriétaires des journaux ou des chaînes de télévision sont des hommes d'affaires qui n'ont pas envie de se mettre mal avec leurs collègues », explique M. Kinming. « La loi contre la diffamation est tellement stricte qu'on peut parler d'un véritable terrorisme légal [contre la presse] » poursuit-il, remarquant que l'attitude d'aujourd'hui consiste surtout à ne pas se chercher des ennuis.

« DÉMISSIONNÉS » ET DÉMOTIVÉS

Et ces ennuis sont bien réels : à la fin de 2000, après un article sur la relation entre les hommes d'affaires de Hongkong et les leaders chinois, paru dans le quotidien de langue anglaise *South China Morning Post*, l'éditorialiste Willy Wo

Lap Lam a été poussé à démissionner. Quelque temps auparavant, la directrice de la chaîne publique Radio Television Hong Kong, Cheung Man-ye, avait été critiquée pour avoir laissé passer à l'antenne des commentaires favorables à l'indépendance de Taïwan. Depuis, elle a été mutée à Tokyo. Le seul homme d'affaires qui ose critiquer franchement la politique chinoise, Jimmy Lai, rédacteur en chef du quotidien *Apple Daily* et propriétaire d'autres titres à grand tirage, a décidé de se tourner vers Taïwan, attiré par la liberté d'expression de la jeune démocratie.

Le climat général des médias de l'après-rétrocession laisse aujourd'hui sur le terrain des professionnels démotivés par le manque de reconnaissance, tant sociale que financière, et le nombre de journalistes qui quittent la profession ne cesse d'augmenter. Ainsi, malgré leur florissante situation financière, les médias de Hongkong se retrouvent en définitive coincés entre les logiques de la presse à scandale, de la propagande pro-chinoise et, surtout, de perpétuels jeux d'équilibre politique.

Ilaria Maria Sala

DÉPÊCHES

■ **RADIO : RMC devient RMC Info.** « Il s'agit de créer un déclic, notamment à destination des auditeurs parisiens, en profitant de la notoriété de la marque tout en faisant passer le message que la radio a changé », explique Alain Weill, PDG de cette radio qu'il a rachetée en novembre.

■ **MÉDIAS : Bertelsmann voudrait réduire ses coûts et améliorer ses marges pour se préparer à entrer en Bourse.** « Notre objectif est de parvenir à une rentabilité d'au moins 10 % au cours des trois prochaines années », écrit Thomas Middelhof, président du directoire du groupe allemand, dans une lettre aux salariés citée mardi 5 juin par le quotidien britannique *Financial Times*.

■ **La gauche italienne exige qu'aucune décision ne soit prise concernant la RAI** tant que le premier ministre, Silvio Berlusconi, n'aura pas résolu le conflit d'intérêt créé par le fait qu'il est en même temps propriétaire de trois télévisions et de plusieurs journaux. L'opposition réclame une loi avant le sommet du G8, à Gênes, du 20 au 22 juillet.

Plaidoyer pour la liberté de la presse en terre de Chine

HONGKONG

de notre envoyé spécial

Une bougie allumée à la main, près de 50 000 personnes ont célébré, lundi 4 juin, la mémoire des centaines d'étudiants tués après l'entrée des chars et la fusillade de la place Tiananmen à Pékin. Comme tous les ans depuis 1989, une foule immense et recueillie s'est rassemblée, pour ce douzième anniversaire, dans le stade de Victoria Park, au centre de Hongkong, autour d'un mémorial. Tout au long de la soirée, les participants, dont beaucoup de jeunes, ont réaffirmé par des slogans et des chansons leur attachement à la liberté avec les dirigeants de l'Alliance démocratique, la principale force d'opposition, bien que majoritaire aux élections sur ce territoire rétrocedé à la Chine depuis le retrait des Britanniques en 1997.

La coïncidence a failli passer pour une provocation. Les autorités de la ville n'ont guère apprécié - sans le dire - que le cinquante-quatrième Congrès de l'AMJ débute ses travaux en ce jour particulier. Lors de la très protocolaire cérémonie d'ouverture dans l'immense et ultramoderne palais des Congrès, Roger Parkinson, président de l'AMJ, par ailleurs dirigeant du quotidien canadien *Globe and Mail*, s'est bien gardé d'y faire allusion. Cela ne l'a pas empêché de prononcer un plaidoyer pour la liberté d'expression dans un territoire sous contrôle, en exprimant de sévères critiques sur les conditions d'exercice de ce droit. Il l'a proclamé, sans détour, en des termes jugés très inhabituels à Hongkong.

Evocant la nouvelle situation, il a notamment indiqué : « La Chine est engagée dans une course irréversi-

ble pour un développement nouveau et fort en faveur des échanges économiques et commerciaux libres et ouverts. Seulement, j'observe avec regret que, le temps passant, ce choix, tel qu'il est appliqué, s'opère contre les libertés. »

JOURNALISTES EMPRISONNÉS

Plus précisément, il a évoqué le cas de six cyberjournalistes condamnés à de sévères peines de prison par Pékin et la situation de vingt-deux autres toujours incarcérés. A de multiples reprises, l'AMJ s'est mobilisée en leur faveur, mais Timothy Balding, son directeur général, n'a jamais pu obtenir de visa d'entrée en Chine. « Il est encore temps de renverser cette nouvelle spirale de la répression, mais il ne faudrait pas trop tarder », a ajouté M. Parkinson. Dans une province qui tente, tant bien que mal, de préserver l'acquis historique d'une presse diversifiée et pluraliste, l'avertissement prononcé au nom des éditeurs du monde entier a été largement repris et commenté à la télévision et dans les journaux.

Bien que prévenu à l'avance des termes de cette allocution, le responsable exécutif de Hongkong, M. Tung Chee Hwa, n'a pas masqué un certain agacement. Se défendant d'être le porte-parole de Pékin, il a néanmoins défendu l'idée d'une Chine « plus ouverte, plus stable et bien plus prospère que jamais auparavant dans son histoire » en invitant les dirigeants de l'AMJ à vérifier, sur place, « les changements et les énormes progrès réalisés. Je suis persuadé, a-t-il ajouté, que votre image du pays aura changé. »

M. De avec I.M.S



UNIVERSITE PARIS
DAUPHINE

Grandes écoles, titulaires d'une maîtrise,
cadres du secteur de l'assurance

le **DESS Techniques de l'assurance
et Management du risque**

en partenariat avec **42 grandes entreprises du
secteur de l'assurance, vous ouvre les portes du
Risk management, de la gestion d'actifs, de
l'actuariat, de l'audit, de la souscription ...**

- Un corps professoral composé d'universitaires et de professionnels
- Une formation ouverte aux salariés en activité

Pré-inscriptions du 2 mai au 22 juin

DESS 218 - www.dauphine.fr/dess.assurance
Directeur : Professeur Jean-Hervé LORENZI
dess.assurance@dauphine.fr 01 44 05 43 16/47 62

> MARSEILLE-EUROMEDITERRANÉE, Opération d'Intérêt National. LE PERIMÈTRE DE CONVERGENCE DU TGV MEDITERRANÉE <

Établissement Public
d'Aménagement Euroméditerranée

LES DOCKS 10, place de la Joliette • Bp 52620
13567 Marseille cedex 02

0800 111 114
info@euromediterranee.org

VALEURS EUROPÉENNES

● A Londres, l'essentiel des transactions du lundi 4 juin a été centré sur le titre de l'équipementier de télécommunications Marconi, en hausse de 6,7 %, à 360,5 pence. Des articles de presse du week-end ont fait état de l'intérêt que le géant américain Cisco Systems porterait au groupe britannique.

● L'action Shell Transport & Trading a gagné 1,78 %, lundi, à 629 pence. Sa société sœur Royal Dutch n'était pas traitée à Amsterdam, le marché étant fermé. Les cours du brut se sont tendus après l'arrêt des exportations irakiennes décidé par Bagdad pour protester contre la prorogation par l'ONU, d'un seul mois au lieu de six habi-

tuellement, de l'accord « pétrole contre nourriture ».

● A Milan, dans un marché calme, l'action de la holding Montedison a terminé sur une baisse de 1,16 %, lundi, à 2,82 euros. Selon le quotidien La Repubblica de lundi, la banque d'affaires Mediobanca serait à la recherche d'un partenaire énergétique pour Montedison, afin de contrer l'entrée d'EDF dans le capital de cette dernière (lire page 18).

● Le titre Banca Monte dei Paschi di Siena a fini en baisse de 1,16 %, lundi, à 3,99 euros, après avoir nettement progressé la semaine dernière à la suite de rumeurs d'une vente prochaine de sa part dans le groupe bancaire Sanpaolo IMI.

05/06 10h10

Table of stock prices for the Automobile sector, including companies like AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, etc.

BANQUES

Table of stock prices for various banks, including Abbey National, ABN AMRO, All & Leics, etc.

PRODUITS DE BASE

Table of stock prices for basic products, including Acerinox, Aluminum, Anglo American, etc.

CHIMIE

Table of stock prices for chemical companies, including Air Liquide, Akzo Nobel, BASF, etc.

SOLVAY BE* 56,10 + 3,03

SYNGENTA N CH 60,65 + 1,43

TESSENDERLO CHE BE* 30 + 1,69

DJ E STOXX CHEM P 388,08 + 0,27

CONGLOMÉRATS

Table of conglomerate companies like D'IETTEREN SA, AZE, GBL, etc.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Table of telecommunications companies like Atlantic Teleco, British Teleco, Cable & Wireless, etc.

CONSTRUCTION

Table of construction companies like Acciona, ACS, Aggregat Ind, etc.

CONSOMMATION CYCLIQUE

Table of consumer goods companies like Accor, Adidas-Salomon, Agfa-Gevaert, etc.

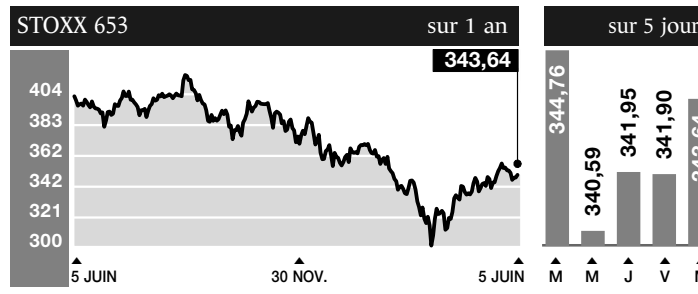


Table of stock prices for various companies in the STOXX 653 index, including Sodexo, Tele Pizza, The Swatch Group, etc.

PHARMACIE

Table of pharmaceutical companies like Actelion, Altana, AstraZeneca, etc.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of equipment companies like Abb, Adecco, Aeroporti Di Ro, etc.

ÉNERGIE

Table of energy companies like Bg Group, BP, Cepesa, etc.

Advertisement for Volkswagen Bora Break, featuring an image of the car and text: 'On devrait toujours pouvoir maîtriser sa trajectoire. ESP de série sur Bora*.'

Table of stock prices for various companies in the energy and equipment sectors, including Coflexip, Dortsche Petro, Eni, etc.

SERVICES FINANCIERS

Table of financial services companies like 3i Group, Almani, Alpha Finance, etc.

ALIMENTATION ET BOISSON

Table of food and beverage companies like Allied Domecq, Assoc Brit, Bbq, etc.

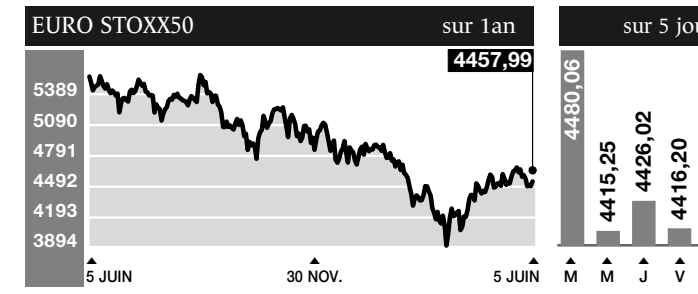


Table of stock prices for various companies in the EURO STOXX50 index, including Va Technologie, Vedor, Vestas Wind Sys, etc.

ASSURANCES

Table of insurance companies like Aegion, Aegon, Agf, etc.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table of high-tech companies like Aiktron, Alcatel, Alcatel-Sa Reg, etc.

MEDIAS

Table of media companies like B Sky B Group, Canal Plus, Capital Radio, etc.

BIENS DE CONSOMMATION

Table of consumer goods companies like Ahold, Altadis, Amadeus Global, etc.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table of retail and distribution companies like Alliance Uniche, Ava Allg Handg, Boots Co Plc, etc.

AMSTERDAM

Table of stock prices for companies listed on the Amsterdam stock exchange, including Airspray, Antonov, C/Tac, etc.

BRUXELLES

Table of stock prices for companies listed on the Brussels stock exchange, including Arthur, Envipco Hld Ct, Fardis B, etc.

FRANCFORT

Table of stock prices for companies listed on the Frankfurt stock exchange, including Aiktron, August Technology, Bb Biotech Zt-D, etc.

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne

IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande

LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche

FI : Finlande - BE : Belgique - GR : Grèce.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - SE : Suède

GB : Grande-Bretagne - DK : Danemark

VALEURS FRANCE

● Usinor, dont l'action cédait 1,37 %, à 15,15 euros, mardi 5 juin à l'ouverture, a annoncé un bénéfice net au premier trimestre de 78 millions d'euros, contre 166 millions au premier trimestre 2000.

● L'action Aventis gagnait 0,75 %, à 87,65 euros. Le groupe a obtenu une « lettre d'approbation » des autorités américaines pour son antibiotique expérimental Ketek.

● Vivendi Universal, dont le titre progressait de 0,73 %, à 75,5 euros, a démenti des informations selon lesquelles il étudierait actuellement la cession à des investisseurs institutionnels de sa participation de 23 % dans la chaîne de télévision BSkyB.

● L'action TotalFinaElf gagnait 1,14 %, à 177 euros. Le groupe pétrolier a obtenu 30 % d'un contrat pour la valorisation des réserves de gaz de Shaybah (Sud-Est), en Arabie saoudite. Shell en a obtenu 40 % et Conoco 30 %.

PREMIER MARCHÉ

MARDI 5 JUIN Cours à 10 h 34
Demier jour de négociation des OSRD : 25 juin

Table of stock market data for France, including columns for Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, and Montant coupon (€).

NOUVEAU MARCHÉ

VENDREDI 1er JUIN
Une sélection. Cours relevés à 18 h 11

Table of stock market data for Nouveau Marché, listing various companies and their performance metrics.

Large table of stock market data for various companies, including Alcatel, Alstom, Altran, and others, with columns for price and change.

Table of stock market data for various companies, including COALA, COHERIS, COIL, and others, with columns for price and change.

Table of stock market data for various companies, including Remy Cointreau, Renault, Rexel, and others, with columns for price and change.

Table of stock market data for various companies, including Micropole, Mondial Pech, Multimax, and others, with columns for price and change.

Table of stock market data for various companies, including Adecco, American Exp, Amvscap Exp, and others, with columns for price and change.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 1er juin

Table of SICAV and FCP data, listing various investment funds and their performance metrics.

Table of SICAV and FCP data, listing various investment funds and their performance metrics.

Table of SICAV and FCP data, listing various investment funds and their performance metrics.

Table of SICAV and FCP data, listing various investment funds and their performance metrics.

LÉGENDE
* Hors frais. ** A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/99.

Un nouvel astre, Varuna, situé au voisinage de Pluton, s'offre aux observations des astronomes

Cet objet de 800 à 1000 km de diamètre serait un témoin des premiers instants du système solaire

Au début des années 1950, un astronome hollandais a prédit l'existence d'une sorte de réservoir d'objets glacés, la ceinture de

Kuiper, dont le bord intérieur se situerait aux environs de l'orbite de Pluton. Ce n'est qu'en 1992 que cette hypothèse a reçu sa première

confirmation. Depuis, des centaines de petits astres, sans doute des comètes, ont été découverts et, récemment, un assez gros, Varuna,

qui n'est peut-être que le premier d'une petite série. L'étude de ces objets est essentielle à la compréhension de la formation des planètes.

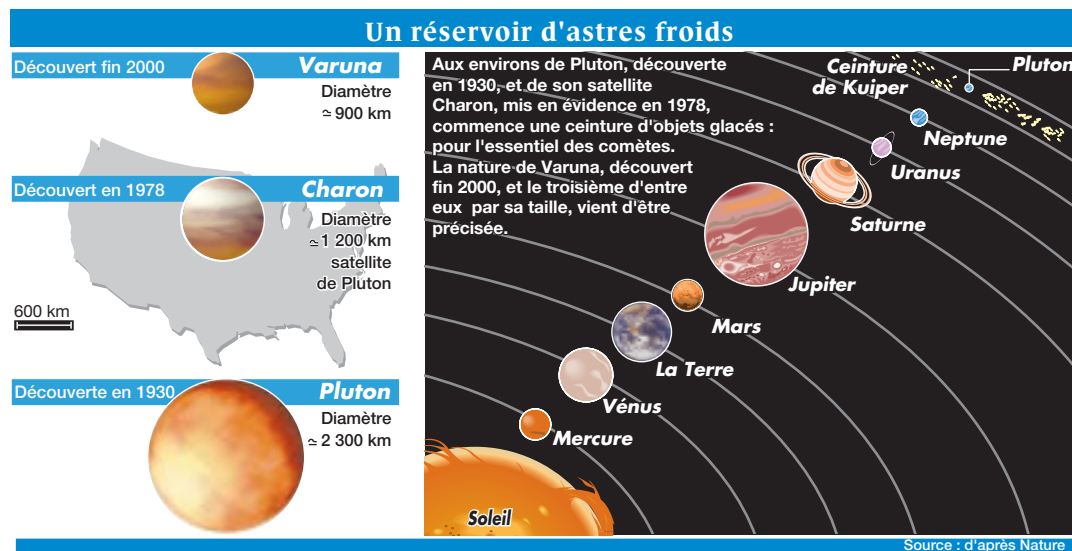
AUX CONFINs du système solaire, à quelque 4,5 milliards de kilomètres du Soleil, commence un monde mal connu peuplé de petits corps et d'objets plus volumineux dont les individus se comptent par millions sinon par milliards. Peu d'entre eux ont été découverts, et encore le sont-ils de fraîche date. Les deux plus célèbres, et aussi les plus gros, sont Pluton et son satellite Charon. Ces deux objets sont les héritiers d'une longue chasse commencée au milieu du XIX^e siècle et qui vient de connaître un nouveau succès avec la découverte, puis l'observation fine de Varuna, un corps de 800 à 1 000 kilomètres de diamètre décrit dans un article publié par la revue *Nature* du 24 mai et rédigé par une équipe de trois astronomes dirigée par l'Américain David Jewitt.

Varuna est-elle une planète et dans ce cas la dixième du système solaire ? Certainement pas. La hiérarchie établie de longue date avec Pluton, qualifiée de neuvième planète du système solaire, ne risque pas d'être révisée, même si certains déniaient aujourd'hui à Pluton son statut de planète à part entière. Ce n'est qu'un astre froid présentant des traces de glace. Une masse relativement brillante comparée aux objets de taille plus modeste que l'on observe dans cette zone mais moins « lumineuse » que Pluton et Charon. Un objet de plus appartenant à ce monde mal connu et très peuplé qui existe au-delà de Neptune, la huitième planète du système solaire observée pour la première fois en 1846. A l'époque, grisés par ce succès, les astronomes s'étaient demandé s'il existait une autre planète après cette géante.

Des années durant, cette chasse à « la planète X... » fut un échec. Ce n'est qu'en 1930 que l'Américain Clyde Tombaugh découvrit Pluton. Avec un peu de chance il est vrai, et avec l'aide des précieux calculs du plus déterminé et du plus malheureux de ces chasseurs, l'Américain Percival Lowell, décédé quelque quatorze ans plus tôt. Une brèche s'ouvrait dans ce très lointain royaume des enfers dominé par Pluton à quelque 6 milliards de kilomètres de la Terre. Les astronomes ne pouvaient-ils trouver dans cette région une dixième planète ?

Pendant près de cinquante ans, leurs recherches furent vaines. Et puis, en 1978, apparut Charon, le passeur du Styx et de l'Achéron. Une lune de 1 200 kilomètres de diamètre en orbite autour de Pluton, un astre à peine plus gros qu'elle avec ses 2 300 kilomètres de diamètre. Un nain pas même capable de concurrencer la Lune, presque d'un tiers plus grande. A l'annonce de cette nouvelle venue, les recherches reprirent de plus belle. Rien n'y fit. Le ciel refusa de dévoiler une nouvelle planète. Jusqu'en août 1992, mois au cours duquel deux astronomes, David Jewitt et Jane Luu, identifièrent la présence d'un premier objet massif de 280 kilomètres de diamètre, QB1, situé à 6,6 milliards de kilomètres (environ 44 unités astronomiques ou UA) du Soleil.

Ce n'était pas une planète. Mais la découverte était d'importance car ce petit astre et ceux qui le suivirent ensuite apportaient la preuve que la théorie avancée au début des années 50 par l'astronome Gerard Kuiper, et relative à l'existence au-delà de Neptune – à une distance comprise entre 30 et 100 UA du Soleil – d'« une ceinture » contenant de nombreux corps glacés (comètes, supercomètes et planétésimaux), avait du sens. Depuis 1992,



environ quatre cents ont été dûment répertoriés. Il en existerait des dizaines, voire des centaines de milliers, ayant une taille de 100 kilomètres et peut-être des millions dans la classe des 10 kilomètres de diamètre. L'ensemble aurait une masse équivalente au dixième de celle de la Terre.

Tous ces corps regroupés sous le nom de Kuiper Belt Objects (KBO's) seraient les restes fossiles d'astres glacés formés il y a 4,5 milliards d'années à partir d'un large disque d'accrétion de matière et de poussières. Sous l'effet des forces gravitationnelles exercées par les planètes géantes que sont Uranus et Neptune, mais aussi sous l'effet de leurs propres collisions, ils auraient éclaté en morceaux plus petits et leur nombre aurait ainsi singulièrement diminué. Aujourd'hui, Pluton est le plus gros d'entre eux. Mais tous sont d'un

de Pluton, avance Antonella Barucci, de l'Observatoire de Paris. C'est un monde étonnant, un monde glacé, car ces objets se sont tous formés à des températures très basses, et finalement encore mal connus. Les objets qui le peuplent sont en effet des objets lointains et peu lumineux, ce

qui rend leur détection, et par voie de conséquence leur étude, difficile. « Même avec les télescopes géants que sont le VLT de l'ESO au Chili ou le Keck à Hawaï, on a du mal à les distinguer », confirme Antonella Barucci. Ce sont des objets vieux, recouverts d'une croûte d'autant plus épaisse

qu'ils sont âgés. Du fait des collisions auxquelles ils sont soumis, ils révèlent parfois des parties plus brillantes qui les rendent plus facilement observables. »

Mais ces astres discrets ne se livrent que lentement au regard des astronomes, qui attendent impatiemment la mise en orbite en 2002 d'un satellite d'observation astronomique américain, le Space Infrared Telescope Facility (SIRTF), qui pourrait les aider dans leur quête et dans leur recherche des frontières – « toujours inconnues » – du système solaire. Faut-il se résigner en attendant la mise en service de ce nouvel instrument. « Certainement pas », insiste Antonella Barucci, qui souligne que « l'étude récente de Varuna présentée dans *Nature* s'est faite avec un télescope de seulement 2,2 mètres de diamètre » et ajoute que « deux de ses collègues viennent d'observer un système double dans la ceinture de Kuiper grâce au grand télescope CFH d'Hawaï ». Deux résultats qui montrent qu'il reste encore beaucoup à faire depuis la Terre.

« Certainement pas », insiste Antonella Barucci, qui souligne que « l'étude récente de Varuna présentée dans *Nature* s'est faite avec un télescope de seulement 2,2 mètres de diamètre » et ajoute que « deux de ses collègues viennent d'observer un système double dans la ceinture de Kuiper grâce au grand télescope CFH d'Hawaï ». Deux résultats qui montrent qu'il reste encore beaucoup à faire depuis la Terre.

Jean-François Augereau

« On pense qu'il existe dans cette zone entre un et dix objets de la taille de Pluton. C'est un monde étonnant, un monde glacé, car ces objets se sont formés à des températures très basses, et encore mal connus »

intérêt majeur pour les planétologues car ils sont les témoins des premiers instants de la naissance du système solaire.

La NASA avait d'ailleurs songé à lancer en 2004 une sonde spatiale, la Pluto-Kuiper Express, à leur rencontre. Les économies budgétaires ont eu raison de ce projet de 800 millions de dollars qui ne sera pas relancé avant longtemps. A moins que de nouvelles découvertes comme celle – faite le 28 novembre 2000 par R.S. McMillan – de Varuna, le KBO le plus gros après Pluton et Charon, n'aiguisent les appétits des responsables de l'Agence spatiale américaine. De là à imaginer qu'il existe d'autres objets aussi gros ou plus gros que Varuna, et tout aussi lointains et peu brillants, il y a un pas que certains franchissent allégrement.

« On pense qu'il existe dans cette zone entre un et dix objets de la taille

Des milliards d'objets glacés

Les limites du système solaire ne s'arrêtent pas à l'orbite de Pluton, découverte en 1930. En 1950, l'astronome Jan Oort fit la démonstration par le calcul qu'il existait bien au-delà de l'orbite de cette « planète » – à partir de 30 000 unités astronomiques (UA) – un nuage de forme sphérique, le nuage d'Oort, contenant des centaines de milliards de comètes. Ce travail a permis d'expliquer que ce nuage était le réservoir des comètes à longue période, mais probablement pas celui des comètes à courte période. En 1949, un gentleman-chercheur, Kenneth Essex Edgeworth, évoqua la possible existence d'une « ceinture » qui pourrait les abriter. Deux ans plus tard, Gerard Kuiper présenta une thèse sur ce thème précisant que cette ceinture s'étendait entre 30 et 100 UA du Soleil. Ce n'est que dans les années 1970 que ce travail a été vraiment pris en compte et c'est en 1992 que le premier objet après Pluton et son satellite Charon a été découvert. Depuis, plusieurs centaines d'autres ont été mis en évidence.

Du potentiel à la croissance

La graine du séquoia, à peine visible, multiplie par dix mille sa croissance.

Les entreprises à fort potentiel sont pareilles pour elles-mêmes, pour leurs clients, pour leurs collaborateurs.

Leur secret? Savoir piloter de grands projets, disposer d'équipes de vrais professionnels et maîtriser les dernières technologies.

Faire de votre projet un vrai succès, c'est la mission de Sopra Group et de ses 6 000 collaborateurs.

www.sopragroup.com

Sopra group

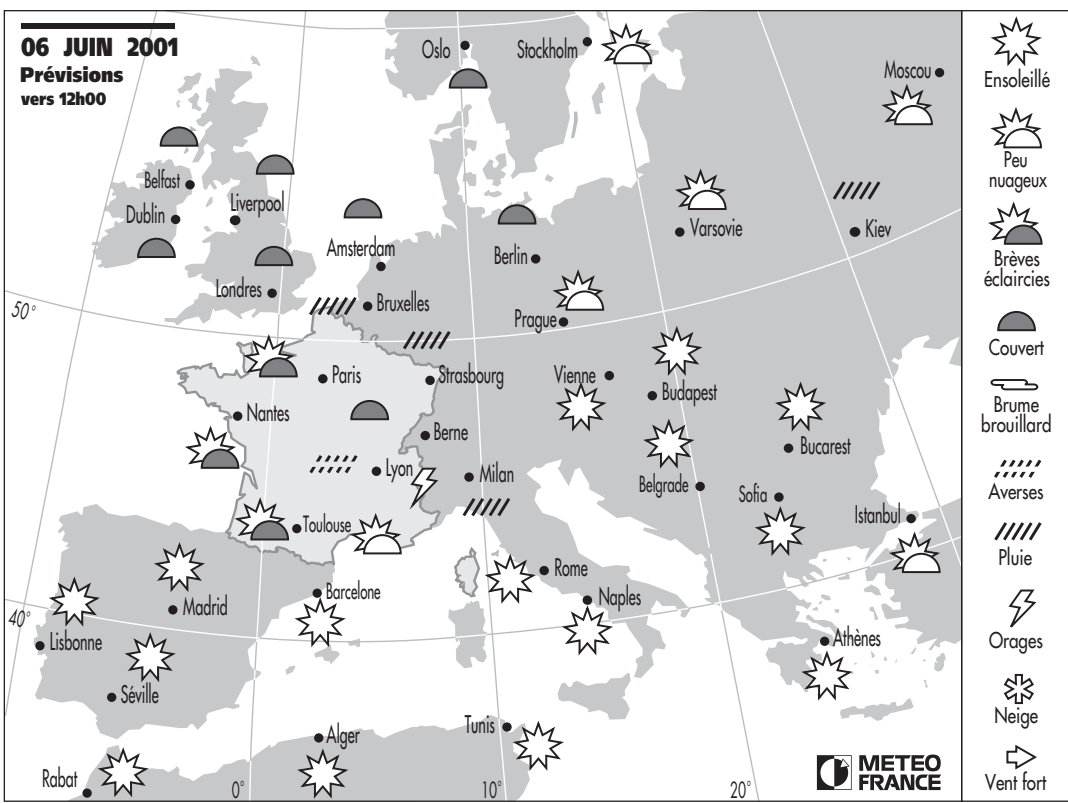
Conseil & Intégration de Systèmes

Sopra Group est la marque commerciale de l'ensemble des sociétés constituant le Groupe SOPRA.

Dégradation orageuse

MERCREDI. Les pressions encore hautes sur la France vont baisser et une dégradation orageuse marquée se produira dans la nuit du Sud-Ouest au Jura. Elle se décalera rapidement vers l'est...

relief, les nuages resteront nombreux et pourront donner des averses. Le thermomètre indiquera 17 à 19 degrés. Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Le début de matinée sera assez gris...

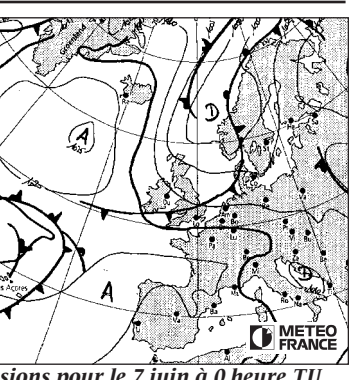
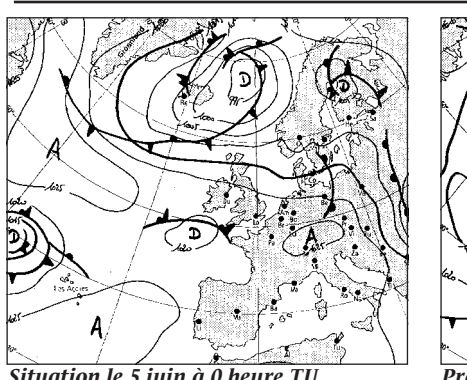


LE CARNET DU VOYAGEUR

JERSEY. Le 17e Festival des jardins de Jersey aura lieu du 9 au 15 juillet. L'occasion de visiter certains des plus beaux jardins privés de l'île...

Table with 2 columns: City and Temperature (Min/Max). Includes cities like Paris, London, Rome, and various regional cities.

Table with 2 columns: City and Temperature (Min/Max). Includes cities like Moscow, London, Paris, and various regional cities.



PRACTIQUE

Choisir son lit pour trois mille six cent cinquante et une nuits

LES FRANÇAIS, comme les autres humains, consacrent le tiers de leur vie au sommeil. Curieusement, s'ils sont prêts à dépenser sans compter pour leur voiture...

dans un hamac lorsqu'on s'allonge. Quant au sommier, la toile ne doit pas être déchirée, ni porter l'empreinte des ressorts...

LES BONNES DIMENSIONS Avant d'acheter un lit, il faut d'abord choisir les bonnes dimensions. On trouve sur le marché français deux modèles...

Conseils

- Le magasin. Il doit offrir un choix important. Ne pas acheter sur les marchés... Prendre son temps. Consacrer au moins dix minutes à chaque couchage...

Bas, au format 1,80 x 2,10 m ou 2 x 2,10 m, qui conviennent mieux aux jeunes générations, plus grandes que leurs aînées...

cher l'autre de s'endormir? « La meilleure solution est parfois le jumelage : deux sommiers et deux matelas avec un système de verrouillage...

sommier mobile à relevage électrique (13 % du marché français). Le traditionnel sommier tapisier à ressorts assemblés est réputé plus moelleux...

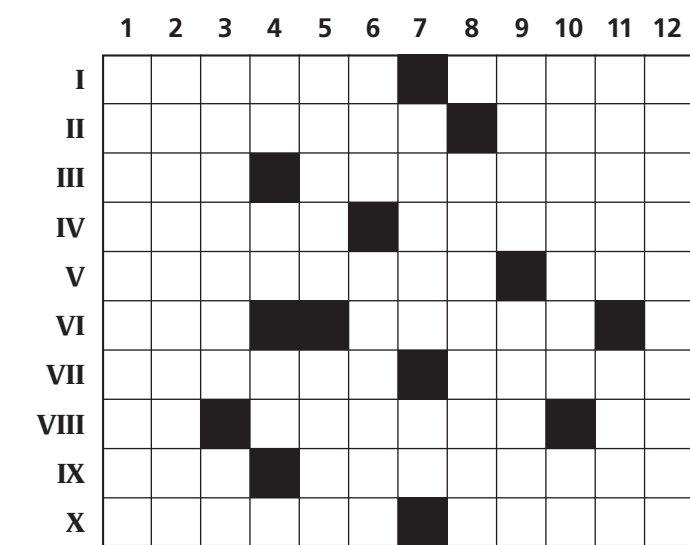
que (Epéda « Multispire »). « La longévité d'un matelas n'est pas proportionnelle au nombre de ressorts mais à leur diamètre »...

Michaëla Bobasch

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 133

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr



HORIZONTELEMENT

I. Long et souvent ennuyeux. Qui est conforme aux règles et va très bien avec le précédent. - II. Toucher mais pas jouer. Subdivision...

ne du relief au Nord. Article. - IX. Pour les petits déplacements aériens. Déclines. - X. Ville sainte. Entre flux et jusant.

VERTICALEMENT

1. Permettait de retrouver du bon air. - 2. Tout comme la politique pour Le Monde. - 3. A rarement de bonnes intentions. Chez Marcel. - 4. Grecque. Article. Ouverture de gamme. - 5. Fait boule-de-neige. Garde au frais. - 6. Sortis en criant. Sort plus ou moins discrètement. - 7. Attaque

en bordures. Au début du précédent. - 8. Ouvrez le chapitre en beauté. - 9. Port méditerranéen. Prend pour corriger les fautes. - 10. Anoures en tout genre. Possessif. - 11. Découpages dans la pièce. Quelques grammes d'argent pour des chinoiserie d'hier. - 12. Mauvais placement pour les économies.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 132

Horizontalement

I. Ric-rac. Plein. - II. Anoure. Nasse. - III. Nèpes. Sept. - IV. Tri. Estuaire. - V. Atlantés. Mas. - VI. Niobium. Dais. - VII. Pet. CP. Pétri. - VIII. Er. Inquiet. - IX. An. Hidalgo. - X. Napoléon. Nos.

Verticalement

1. Rantanplan. - 2. Inertie. Na. - 3. Copilote. - 4. Rue. AB. Rhô. - 5. Arsenic. II. - 6. Ce. Stupide. - 7. Stem. Nao. - 8. Pneus. Pqln. - 9. Lapa. DEUG. - 10. Estimation. - 11. Is. Raire. - 12. Nécessités.

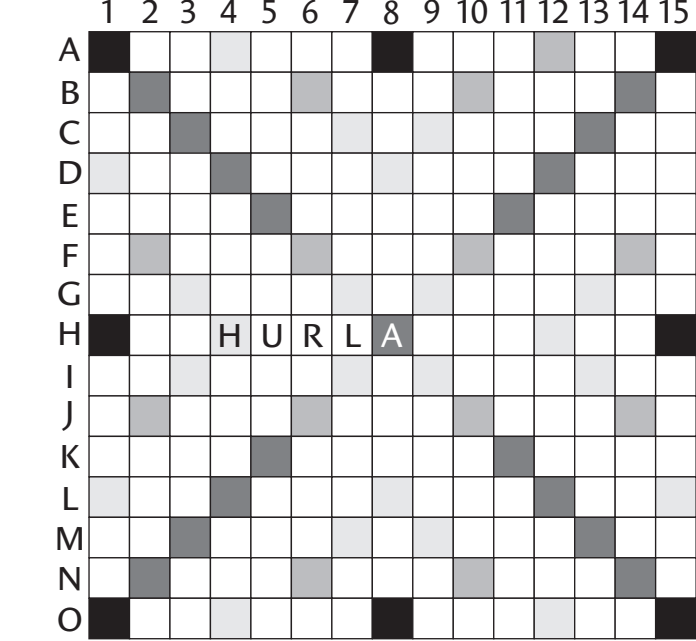
Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

Logos for Le Monde and its printing partners, including Imprimerie du Monde and Le Monde Publications.

SCRABBLE N° 228

Manger à deux rateliers

Les lettres chères sont valorisées quand elles sont jouées « en pivot », générant ainsi deux mots, dont les points sont cumulés. Ainsi, avec le tirage Y O G I G O I, il faut jouer YOGI sous HURLA en I 8, faisant verticalement AY, vin. Total des points, 26 : 15 pour YOGI et 11 pour AY.



Solution de b) : JAS, barre transversale d'ancre, F 6, 38, faisant SKA, musique jamaïcaine. Tirage suivant : N U + B E I I X. d) Trouvez un mot de 35 points. Solution de c) : OUTLAW, 9 B, 27, transformant JAS en JASA. Préparation de la grille de la semaine prochaine. e) A E F I N T U. Trouvez 4 sept-lettres. D E I M N P U. En utilisant une lettre du tirage précédent, trouvez un huit-lettres.

Solution dans Le Monde du 13 juin. Solution du problème paru dans Le Monde du 30 mai. a) BISEUXE, 12 D, 36. b) BRUTEES, 1 H, 149, ou BITUREES, BUSTIERE, EBRUTES et TUBERISE - BITUMES, K 4, 94 - BIZUTEES, O 6, 70 - BOITEUSE, 5 H, 70 - INTUBEES, 3 H, 70, ou BUTINEES - BISEAUTE, 2 E, 64 - BLEUTES, 10 G, 64.

Michel Charlemagne

Les Lambert Brothers

par Pierre Georges

SI CE N'EST LUI, c'était donc son frère. Mais ce fut lui aussi, Lionel, autant que son frère Olivier ! Les Lambert Brothers, si l'on ose dire, militants pendant des années, des décennies même, d'un groupe trotskiste, l'Organisation communiste internationaliste, réputée aussi fermée que la secte des adorateurs du solaire Léon !

Quelle drôle d'affaire ! Carrément abracadabrantesque doit-on surrager, avec une franche gourmandise, à l'Elysée. Lionel Jospin aurait été, la chose est attestée par des camarades d'amic, d'amicale, pardon - le nom des cellules en ce marxiste mouvement -, Lionel Jospin donc aurait été « Michel » dans la militance clandestine d'avant-grand soir. Et il l'aurait été longtemps. Suffisamment en tout cas pour que ce compagnonnage et cette appartenance à l'OCI n'appartiennent pas à l'anecdote et que cette appartenance à l'OCI n'appartiennent pas à l'anecdote et que cette appartenance à l'OCI n'appartiennent pas à l'anecdote.

Les témoins qui témoignent bien tard, mais l'on y reviendra, sont formels : Lionel Jospin fut bien ce qu'il a toujours nié avoir été : un lambertiste, du nom de Pierre Lambert-Boussel, grand maître de cet ordre révolutionnaire porteur, selon lui, des vrais morceaux du vrai piolet. Un trotskiste donc. Et bien plus, pendant fort longtemps, un trotskiste à fausse barbe, une taupe lambertiste pratiquant, avec la plus merveilleuse des réussites, l'entrisme au Parti socialiste. Au point, si l'on en croit les exégètes, que vint un moment durable de sa propre histoire où Lionel Jospin fut premier secrétaire du PS et nonobstant trotsko-lamberto !

Diable ! Voici qui devrait singulièrement agiter le landerneau

politique. Drôle de France ! Un président de la République qui fut, un moment, titillé par les Jeunesses communistes et le pacifisme façon appel de Stockholm. Un premier ministre, qui, pendant vingt bonnes années, aurait appartenu, peu ou prou, à l'OCI, organisation pourfendant naguère tout autant les staliniens que les gauchos-à-papa.

Un partout, alors, et la cohabitation au centre ? Ce n'est plus si simple désormais. D'abord parce que chez l'un, cet engagement dura ce que dure la prime jeunesse, fût-elle politique. Tandis que, chez l'autre, à en croire les témoins, la rupture n'intervint que vingt ans après le recrutement de cette perle rare, le jeune énarque Jospin. Ensuite parce que l'un le reconnut. Et que l'autre le tut, et, qui sait, le taira peut-être encore, parole contre paroles !

La rumeur Jospin-OCI court la ville et les médias depuis des années. Interrogé sur cette période, agacé, Lionel Jospin a toujours démenti. Au motif d'une confusion avec son frère effectivement engagé au côté de Pierre Lambert. Il n'a jamais, si besoin en était, saisi la perche et soldé ce compte-là. Pourquoi ? Trotskiste, même longtemps, trop longtemps, et alors ? C'est d'un commun ! Taupe lambertiste chez les socialistes ? Le PS en a converti et digéré d'autres !

En fait ce qui est préoccupant pour Lionel Jospin, face à ces témoignages la plupart anonymes - une manie chez les lambertistes, à croire qu'on y craint quelques représailles sectaires ou que l'on y ait à jamais fait vœu de silence -, c'est qu'il ait pu mentir sur son passé. Là est le risque, plutôt que dans ce passé même.

L'optimisme règne au Pérou après la victoire de l'économiste Toledo à la présidentielle

Le nouveau chef de l'Etat devra cependant composer avec un Congrès où il n'a pas la majorité

LIMA

de notre envoyé spécial

La capitale du Pérou, Lima, s'est réveillée, lundi 4 juin, dans le calme et le gris de son habituel brouillard de juin. Rien à voir avec le chaos, l'incertitude et la violence sourde qui régnaient en mai 2000, après la réélection contestée du président Alberto Fujimori. La nuit a été tranquille, là et dans toutes les villes du pays soumises depuis quarante-huit heures, comme dans de nombreux pays d'Amérique latine à l'occasion des élections, à la *ley seca* (prohibition de la vente d'alcool dans tous les magasins, cafés, restaurants, etc.). Lundi matin, les Péruviens s'affairaient plus nombreux qu'à l'accoutumée autour des kiosques, malgré le prix relativement élevé des journaux (1,5 sole, environ 3,5 francs).

« La démocratie règne, le changement commence » et les affaires reprennent : la Bourse de Lima a connu une vraie hausse pour ce premier jour de la semaine, la plus belle performance depuis le début de l'année. Le dollar a baissé significativement face à la monnaie nationale

et le risque pays a chuté de 780 points, à la veille du second tour, à 652 points en une seule journée, lundi.

Le Pérou dont hérite Alejandro Toledo (élu avec 52,76 % des voix, selon un décompte portant sur 94,70 % des suffrages) après deux années de crise, de récession, avec une chute dramatique des investissements étrangers, de scandales liés à la corruption, se réveille également plein de la frustration de toute une population. Les observateurs prédisent que le nouveau président, qui entrera en fonctions le 28 juillet, ne connaîtra pas de lune de miel, celle-ci ayant été consommée

par l'actuel gouvernement de transition. Le chômage ou le sous-emploi touche 60 % de la population, la croissance pour l'année en cours est encore négative et les organisations syndicales, en particulier les syndicats d'enseignants, bridés et brimés ces dernières années, ont annoncé des mouvements de protestation pour le mois prochain, afin d'obtenir une amélioration de leur condition. Un scénario, décalqué fidèle de ce qui se passe depuis plusieurs années en Equateur ou en Bolivie, hante les pensées des plus optimistes.

Le score élevé d'Alan Garcia (47,24 %) et les déclarations peu

amènes de la candidate d'Unité nationale du premier tour, Lourdes Flores, confirment que le nouvel élu devra compter avec une réelle opposition. La chef de file du courant conservateur, courtisée par les deux candidats, a refusé les offres du nouvel élu, déclarant qu'elle préfère assumer « une opposition responsable, vigilante et indépendante ».

Si le nom de Pachacutec, l'Inca symbole de l'apogée de l'empire inca, a été scandé tout au long de la nuit de la victoire, Alejandro Toledo, un indien d'origine quechua, sait qu'il doit impérativement constituer une majorité au Congrès (unicaméral) où il ne dispose que de 45 sièges sur 120.

La communauté internationale attend la composition du gouvernement. Pour les finances, le nom du banquier Pedro Pablo Kuczynski, apprécié à Wall Street où il a fait une partie de sa carrière, a été évoqué. Il avait été pendant la campagne la voix économique rassurante du candidat qui, lui, se chargeait de lancer les promesses.

Alain Abellard

Pressions pour l'extradition d'Alberto Fujimori

L'actuel ministre péruvien des affaires étrangères, Javier Perez de Cuellar, estime que M. Toledo devra se pencher en priorité sur la question de l'extradition de M. Fujimori. « Nous sommes submergés de preuves contre Fujimori et Vladimiro Montesinos [l'ancien chef des services de renseignement] », a-t-il indiqué lundi. Mais le Japon a déjà fait savoir qu'il ne répondrait pas aux demandes d'extradition, car M. Fujimori, né de parents japonais, possède la nationalité nippone. Le président déchu, qui vit discrètement à Tokyo depuis novembre 2000, n'a fait aucune déclaration lundi sur l'élection de M. Toledo. - (AFP)

Claude Perdriel veut céder le contrôle du « Nouvel Observateur » à une fondation

CLAUDE PERDRIEL, PDG du *Nouvel Observateur*, souhaite léguer la propriété de l'hebdomadaire à une fondation. Dans un entretien au *Figaro* (du 5 juin), M. Perdriel a réaffirmé son souhait « de faire de l'Observateur une fondation ». « Malheureusement, ce principe n'existe pas en France », a ajouté le PDG, « le journal va donc continuer ainsi. Mais je souhaite toujours abandonner mon droit de propriété du *Nouvel Observateur* pour que l'entreprise soit pérenne ».

Outre cette fondation, le PDG a annoncé le lancement, à la fin septembre, d'un nouveau mensuel baptisé provisoirement *Triba*, dont la rédaction sera dirigée par Jacques Guérin, ancien chef du service Société du *Matin*. Ce magazine sera consacré « aux nouvelles familles ». Il visera une diffusion supérieure à 100 000 exemplaires pour un prix fixé à 3 euros. Selon M. Perdriel, *Triba* sera destiné « aux familles recomposées. C'est-à-dire les femmes ou les hommes seuls, divorcés ou remariés, qui élèvent leurs enfants ».

Outre le lancement de *Triba*, la

rentrée sera l'occasion d'un autre pari pour M. Perdriel. *Challenges*, mensuel économique du groupe contrôlé par le PDG du *Nouvel Observateur*, va devenir bimensuel dès le 6 septembre 2001. A terme, *Challenges* pourrait passer à un rythme hebdomadaire. « Mais sauter le pas du mensuel à l'hebdomadaire est difficile. Il nous faut, dans un premier temps, faire un news qui paraîtra tous les quinze jours », a ajouté le PDG. Selon lui, la diffusion de *Challenges* devrait se situer « aux environs de 220 000 exemplaires ».

Administrateur de *Libération*, M. Perdriel invite la direction du quotidien à « privilégier avant tout ses investissements dans le support papier et cesser de le faire dans Internet », où « il perd de l'argent ». Le PDG a « regretté » la sortie de Jérôme Seydoux du capital de *Libération*, car « nous aurions pu, lui et moi, réunir une majorité ». M. Perdriel a refusé d'entrer au capital de *L'Humanité*, car « je me vois mal soutenir un quotidien militant ».

Guy Dutheil

DÉPÊCHES

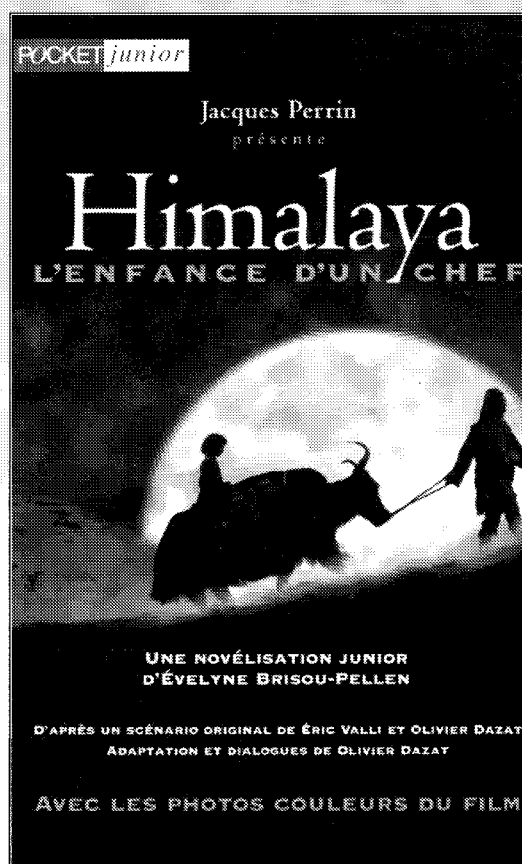
■ **AUTOMOBILES** : le constructeur américain Ford envisage de rappeler 23 000 véhicules en Europe équipés de pneus Firestone, indique le *Financial Times* de mardi 5 juin. Cette décision concerne le 4 x 4 Explorer, un modèle qui fait l'objet de plaintes aux Etats-Unis après la mort accidentelle de 170 personnes. C'est la première fois que l'Europe est concernée par cette affaire.

■ **ESPACE** : le lancement de la navette américaine Atlantis vers la station spatiale internationale (ISS) a été repoussé au 2 juillet, en raison d'une panne concernant le bras-robot canadien installé sur la station. C'est le deuxième report pour cette mission, dont le lancement était initialement prévu le 14 juin. Au cours de la mission, qui doit durer onze jours, Atlantis et son équipage de cinq astronautes doivent livrer à l'ISS un sas de fabrication américaine devant permettre aux astronautes résidant à bord d'effectuer des sorties.

■ **MAROC** : le roi Mohammed VI a accordé des mesures de grâce au profit de 780 détenus, dont 288 vont être libérés immédiatement à l'occasion de la fête musulmane du Mouloud qui commémore l'anniversaire de la naissance du prophète Mahomet, a-t-on indiqué, lundi 4 juin, de source officielle à Rabat. Outre les 288 détenus graciés totalement, le souverain a accordé une remise de peine en faveur de 492 prisonniers. La fête du Mouloud sera célébrée mardi et mercredi au Maroc, jours fériés. - (AFP)

"Prix Petits Voyageurs"

Lauréat du Prix Petits Voyageurs organisé par les Espaces Culturels E. Leclerc.



Le Prix Petits Voyageurs a été remis le 2 juin 2001 dans le cadre du Festival Saint-Malo Etonnants Voyageurs. Venez le découvrir dans les Espaces Culturels E. Leclerc.

Liste des Espaces Culturels disponible auprès d'ALLO E. Leclerc au 0810 870 870 (prix d'appel local).

E. Leclerc, Partenaire du Festival Saint-Malo Etonnants Voyageurs. 31 mai - 4 juin. Édition 2001.

E. LECLERC

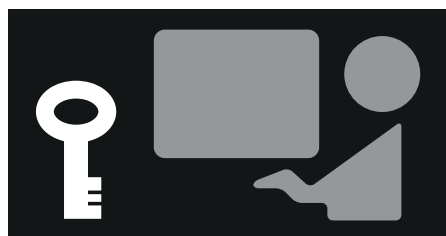


PORTRAIT
Directrice générale de Lycos France, Marie-Christine Levet est venue à Internet pour l'aventure.
P. IV

TECHNIQUES

Le logiciel PGP (Pretty Good Privacy) est en passe de devenir un standard pour crypter le courrier électronique. Explications.

P. VII



ENTREPRISES

Le micropaiement sur le Web promet un nouvel eldorado. Mais aujourd'hui, seul le japonais NTT DoCoMo a réussi à le faire fonctionner.

P. VI



CYBERCULTURE

Comment utiliser la réalité virtuelle en muséographie? Artistes, architectes et informaticiens esquissent une réponse.

P. V

CYBERCAFÉ

Sur le port de Nauplie, dans le Péloponnèse, l'Internet Café propose ordinateurs et billards à ses clients.

P. IV



ENQUÊTE

La cité numérique, ville chimérique?

Cinq ans après les premières expériences, les promesses sont à revoir à la baisse. La ville Internet accouchera-t-elle de la cité idéale?

DEPUIS trois ans, sur les panneaux qui signalent l'entrée des villes de France, fleurissent les arobases. Longtemps, les municipalités, petites et grandes, de droite comme de gauche, se sont enorgueillies de compter parmi les communes les plus fleuries du pays. Elles redoublent aujourd'hui d'efforts pour faire partie des plus « branchées » et décrocher le label « Villes Internet » qui a déjà récompensé 275 communes pour leur capacité à « mettre en œuvre un Internet local citoyen à la disposition de tous pour l'intérêt général ». Car la

ville numérique, ainsi définie, est en passe de s'imposer comme la cité du XXI^e siècle.

Lancées en 1996, les villes pionnières d'Issy-les-Moulineaux et de Parthenay sont autant d'emblèmes qui portent ses couleurs bien au-delà des frontières hexagonales. Les programmes de recherche de la Commission européenne délivrent leurs premières conclusions sur ses applications pour les citoyens. Et depuis dix ans, l'Observatoire des télécommunications dans la ville s'évertue à « aider les collectivités locales à

entrer dans la société de l'information » et identifie trois vertus à la « vie en réseau »: la possibilité de « gérer la collectivité et moderniser les services rendus aux citoyens », de « maintenir le lien social et renouveler la démocratie locale » et de « dynamiser l'activité économique et valoriser les territoires ». Résultat, du nord au sud, de l'est à l'ouest, la mobilisation générale est décrétée: il faut brancher!

A Aurillac, on multiplie les espaces publics multimédias pour initier les habitants aux rudiments du Web. A Moussac, 503 âmes, la mairie et le conseil général de la Vienne ont investi 140 000 francs pour raccorder la classe unique du village et former les enfants. A Boulogne-Billancourt, le maire donne rendez-vous une fois par mois à ses administrés pour l'Agoraweb: une heure d'émission de télévision sur Internet. Et sur de plus en plus de sites municipaux, les cybercitoyens sont invités à faire entendre leur voix aux élus par courrier électronique ou forum de discussion interposés. Et, en passant en ligne, la ville réveille dans l'esprit de certains cybermaires le mythe d'une cité idéale, où tous les citoyens pourraient participer au grand débat « e-démocratique » par le truchement du Réseau.

Reste que, comme le note Thierry Vedel, chercheur au Centre d'étude de la vie politique française (Cevipof), si « les discours sur la cité numérique mettent souvent l'accent sur la démocratie locale et l'amélioration des relations entre les citoyens et leur commune, sur le terrain, les utilisations proprement citoyennes d'Internet demeurent marginales ». Quand elles ne sont pas purement et simplement contestées. Ainsi, une étude sur « les usages des technologies d'information et de communication », remise en février 2001 à la délégation interministérielle à la ville, critique la prédominance des jeux dans les espaces publics multimédias, au détriment des activités d'éducation ou d'insertion.

Ce qui fait dire à Dominique Boullier, directeur de l'unité de recherches Costech (Connaissances, organisation, systèmes techniques) de l'université de technologie de Compiègne, que « les définitions des villes numériques sont autant d'accroches publicitaires pour collectivités cherchant à mettre en valeur un choix socio-technique ». Qui connaîtrait en effet Parthenay, petite commune rurale des Deux-Sèvres, si son maire ne s'était évertué à en

faire la première ville numérisée de France? De plus, si, à l'extérieur, les cités numériques jouissent d'une image que de nombreuses communes leur envient, elles ne font pas la même unanimité parmi leurs habitants.

De Parthenay à Hérouville-Saint-Clair, en passant par Castres ou Marly-le-Roi, les dernières élections municipales ont ainsi vu la défaite des maires les plus entrepreneurs en matière de démocratie électronique. « Ces échecs, qui ne sont pas forcément dus à l'engagement dans Internet mais montrent que celui-ci ne "paie" pas, conclut Thierry Vedel, suggèrent que les citoyens ont d'autres préoccupations. » Et cachent peut-être les espoirs déçus d'une société de l'information qui n'accouchera finalement pas de la cité idéale.

Stéphane Mandard

Les opérateurs de télécommunications ne se précipitent pas auprès des collectivités pour les équiper en réseau à haut débit.

Lire page III



A Issy-les-Moulineaux et Parthenay, les dernières élections municipales ont réservé des fortunes opposées aux deux maires les plus « cyber » de France. Quelle part Internet a-t-il joué dans le succès de l'un et la défaite de l'autre?

PUBLICITÉ

Des promesses non tenues

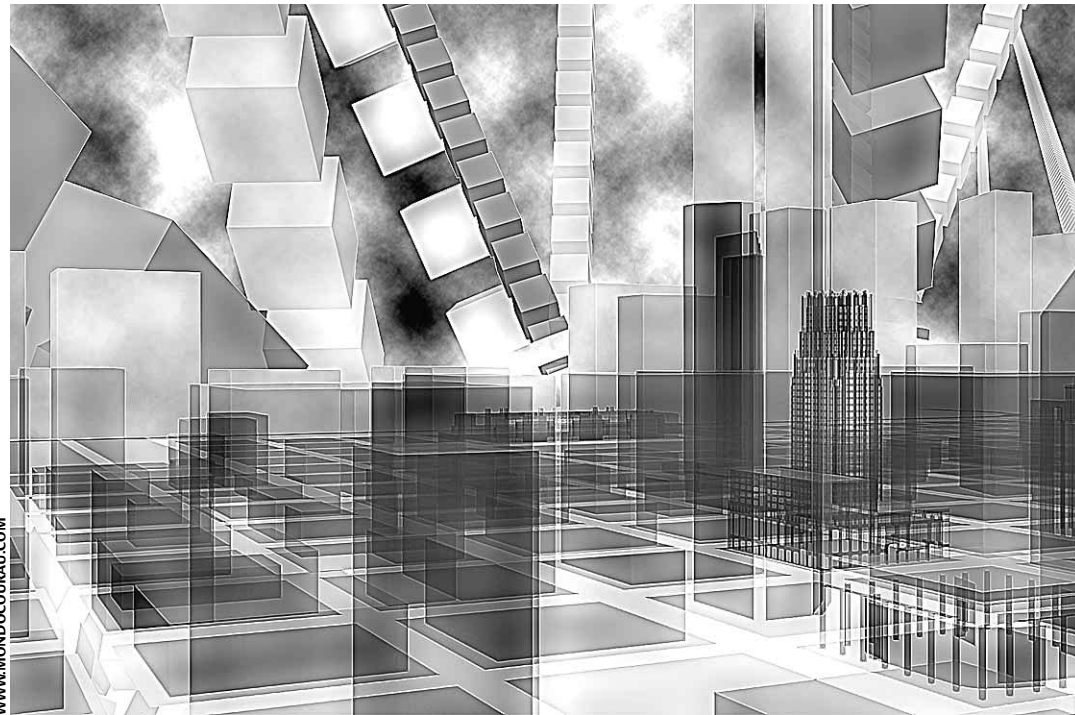
Les maires
les plus
«cyber» de
France ont
connu des
fortunes
diverses aux
dernières
municipales.
La faute à
Internet ?

L'UN VIENT d'être plébiscité, l'autre banni. Les dernières élections municipales ont réservé des fortunes opposées aux deux maires les plus « cyber » de France. Le premier, André Santini, UDF, ancien ministre de la République et habitué des plateaux télévisés, a été élu pour la cinquième fois à la tête d'Issy-les-Moulineaux (50 000 habitants) avec plus de 70 % des voix dès le premier tour. Le second, Michel Hervé, divers gauche, inconnu du grand public et patron d'une entreprise de génie thermique, a été remercié par les habitants de Parthenay (11 500 âmes) après vingt-deux ans de bons et loyaux services. Les deux nourrissent la même ambition, soutenue à grands coups d'investissements et de slogans médiatiques : dynamiser la démocratie locale grâce au Réseau. Au point que l'on peut se demander dans quelle mesure le facteur Internet a précipité la chute de l'un et assis le règne de l'autre.

Pour Michel Hervé, sa défaite reflète « un rejet hypervolent des nouvelles technologies par une majorité d'électeurs dont la sociologie ne coïncide pas avec celle des utilisateurs du numérique ». En effet, et c'est toute la différence entre la riche ville des Hauts-de-Seine et la cité médiévale des Deux-Sèvres : quand Issy concentre les salariés de la nouvelle économie (57 % des entreprises locales appartiennent au secteur des technologies de l'information, selon la mairie), Parthenay est une commune rurale surtout célèbre pour son marché aux bestiaux. Touchée de plein fouet par les crises de la vache folle et de la fièvre aphteuse, sa population en a eu assez d'être les cobayes d'une expérience que des théoriciens venaient observer par bataillons entiers et a finalement sanctionné l'obstination de leur ancien maire à faire de leur commune LA ville la plus virtuelle de France.

LOIN DE FAIRE L'UNANIMITÉ

On ne peut pourtant pas reprocher à Michel Hervé d'avoir été animé de mauvaises intentions. Quand il lance, le premier, en 1996, son projet de ville numérisée, il entend faire d'Internet « un outil au service du développement local et d'une expérimentation de démocratie fondée sur la citoyenneté active ». Résultat, la mairie devient fournisseur d'accès gratuit à Internet, dote chaque habitant d'une adresse électronique, leur propose une aide financière pour s'équiper en matériel informatique, multiplie les espaces



numérisés pour les former aux rudiments du Web et le site de la ville se mue en « In Town Net » où les internautes peuvent consulter les avis et résultats d'appels d'offre, commander un acte de naissance, faire leurs courses dans la galerie marchande virtuelle ou débattre sur des forums de discussion consacrés à la vie de la cité ou à la démocratie.

« L'accès via Internet aux informations concernant la ville était un plus pour la démocratie locale », pense « un citoyen soucieux de l'avenir de Parthenay », qui s'offusque du blocage des forums anonymes par le nouveau maire, Xavier Argenton. Une opinion partagée par Nicole Faucher, conseillère municipale dans l'opposition, qui appréciait de pouvoir savoir chaque jour « tout ce qui s'était passé dans la ville » sans devoir se déplacer et craint désormais que Parthenay ne devienne « la ville des vieux ». Reste que ce sentiment est loin de faire l'unanimité dans la cité médiévale, puisque les Parthenaisiens, malgré les efforts de Michel Hervé pour les sensibiliser au Réseau, sont, selon une étude du Groupe de recherches socio-économiques (Gresoc), moins de 30 % à utiliser de façon régulière et ont accordé leur confiance à un candidat qui a précisément fait campagne contre « le joujou du maire », parce qu'« Internet ne répond pas à des problèmes concrets comme l'ESB ou la voirie ».

Une ambition soutenue à grands coups d'investissements et de slogans publicitaires

Si la ville numérisée a donc précipité la défaite de Michel Hervé, a-t-elle pour autant favorisé le succès du maire d'Issy-les-Moulineaux ? A en croire Fabrice Maréchal, responsable de maintenance récemment élu au conseil des internautes isséens, un organe consultatif qui rend des avis sur la politique de la municipalité en matière de technologies de l'information, le projet de démocratie électronique d'André Santini avait toutes les raisons de recueillir les suffrages des électeurs. « Même s'il est toujours difficile de mobiliser les gens, les services en ligne de la municipalité font progresser la démocratie locale : de plus en plus de gens participent à la vie de la cité, il y a plus de clarté et plus d'information ».

Mais tous les Isséens ne sont pas de cet avis. « La large victoire de Santini n'est pas imputable à son projet de ville numérique », estime Corinne Bord, la candidate socialiste déçue aux municipales, la politique du maire est purement médiatique. Il est vrai que, depuis qu'il a lancé en 1996 son plan local de l'information, le « premier cybermaire de

France » n'en finit plus d'annoncer par la voix de son agence de communication combien sa ville se numérise : le cyberself de l'espace jeunes, le cybersalon de thé du club du troisième âge, la cyberpépinière d'entreprises, les deux cybercrèches ou encore le premier cybermariage. « Monsieur le maire a trouvé avec Internet le meilleur argument pour faire parler de lui et certains projets n'ont pas vraiment d'utilité », résume une jeune Isséenne, qui joue occasionnellement les webmasters pour une collectivité locale. Et de prendre pour exemple les téléprocédures : « On peut remplir sa fiche d'état civil en ligne, mais on est quand même obligé de se déplacer à la mairie pour la récupérer ».

« Notre site a enregistré, en mai dernier, 33 980 visiteurs et 208 368 pages lues, se défend André Santini. Toutes nos écoles maternelles et primaires sont équipées et connectées, avec une moyenne d'un ordinateur pour 14 élèves (le double de la moyenne nationale). Les cybercrèches fonctionnent au quotidien et 53 points d'accès gratuits à l'Internet sont répartis sur la ville ».

Mais, pour Corinne Bord, ce qui fait défaut, c'est une « politique d'appropriation et d'accompagnement des nouvelles technologies ». Et de reprocher à la municipalité d'avoir installé des Webcam dans les crèches, malgré le désaccord des médecins et des psychologues, ou de connecter les écoles sans former les professeurs. La critique peut paraître facile venant d'une opposante au maire, mais elle émane d'une jeune femme qui connaît bien les réseaux puisqu'elle est membre de la Veille européenne et citoyenne sur les autoroutes de l'information et le multimédia (Vecam) et qu'elle a réalisé un mémoire de DESS sur les collectivités locales et le travail en réseau. Ce qui lui permet d'affirmer que le conseil municipal interactif - diffusé sur le réseau câblé de la ville au coût de 50 000 francs la séance et regardé par moins de 250 foyers qui peuvent poser leurs questions aux élus par courrier électronique - n'est pas participatif.

« JOUER À LA DÉMOCRATIE »

« On donne de l'information à voir mais il n'y a pas d'échange », précise Corinne Bord. C'est comme dans « Loft Story » : on nous met dans une salle et on joue à la démocratie devant les caméras », juge sévèrement la conseillère, qui constate que « plus de gens assistaient au conseil quand il n'était pas retransmis ». Une accusation que balaie le maire du revers de la main en renvoyant à une étude du CNRS de 1998, qui montrait que « la notion de transparence apparaissait comme la plus importante pour les habitants d'Issy-les-Moulineaux », et en rappelant qu'ils avaient tout de même été 70,23 % à le réélire dès le premier tour.

Reste que si sa ville numérique semble susciter plus de critiques que celle de Michel Hervé, André Santini peut dormir sur ses deux oreilles. Explication d'Emmanuel Eveno, chercheur qui étudie les modèles de villes numérisées pour le Gresoc : « Contrairement à Parthenay, ville isolée dont la notoriété extérieure a été intériorisée contre-productive, Issy-les-Moulineaux bénéficie de sa localisation à la périphérie de Paris et gère son projet à minima du point de vue des stratégies de modernisation des services municipaux et a maxima du point de vue de la notoriété médiatique ». Moralité, la société de l'information s'arrête aux portes de la capitale.

St. M.

Glossaire

Cité numérique

Voici comment le réseau OUTI - initiative du gouvernement du Québec - la définit : « Cette notion repose sur l'idée d'une mise à disposition, via un réseau électronique, de la totalité des services et des informations concernant une collectivité... La ville numérisée, c'est donc avant tout de l'information et des services électroniques, mais c'est aussi un espace de citoyenneté où les citoyens ont la chance de s'impliquer dans la vie de leur localité grâce à des outils technologiques. »

Démocratie électronique

Ou télé démocratie. Se dit d'une démocratie, idéale, qui, par le biais de la connexion électronique de tous les citoyens entre eux, permet de s'affranchir du système de la représentation et faire que chacun puisse s'impliquer directement dans la prise de décision collective.

Téléprocédures

Se dit des procédures administratives - demande d'extrait d'acte de naissance, par exemple - dont il est possible de faire la demande en ligne. Les téléprocédures sont l'une des conditions de la cité numérique : les demandes de « procédures » administratives sont en effet les contacts les plus fréquents que les administrés ont avec leur collectivité.

Les financements ne manquent pas

LES PROJETS de cité numérique réussis ne coûtent pas forcément très cher. Ainsi, la ville de Douvaine (Haute-Savoie) a mis en place un site municipal modeste, mais visiblement bien investi par ses habitants. Un tour par ses forums de discussion suffit : qu'il s'agisse de haut débit, d'élections, d'équipement ou d'entraide via les petites annonces, les Douvainois semblent avoir pris le pli des échanges électroniques. Pourtant, le site fonctionne grâce à quelques dizaines de milliers de francs dispensés par les acteurs de la vie économique locale à l'office du tourisme.

L'exemple est assez atypique. Car, si nombre de sites de communes ou de communautés de communes sont nés d'une rencontre entre citoyens volontaires et élus réceptifs aux nouvelles technologies, rares sont ceux qui, comme Douvaine, n'ont pas bénéficié de quelques deniers du conseil général, de la région, de la Datar (Délégation à l'aménagement du territoire) et, par

Si les fonds sont abondants, l'argent n'est pas la clé de toutes les expériences réussies

le biais de cette dernière, de la Communauté européenne. « Les schémas de financement sont très divers », précise Alain Busson, délégué général à l'Observatoire des télécommunications dans la ville. Un exemple de financement ? Gliúras, commune de l'Ardèche, a équipé ses écoles et ses centres multimédias, pour 300 000 francs d'investissement et 140 000 francs annuels de frais de fonctionnement, grâce au syndicat intercommunal inforoutes de l'Ardèche. Ce dernier est une structure née sous la houlette de Jacques Dondoux, ex-secrétaire

d'Etat au commerce extérieur du gouvernement Jospin. Le syndicat dispose de 40 millions de francs pour des projets multimédias, provenant de fonds européens, du département de l'Ardèche, de la région et de France Télécom.

Au niveau européen, les collectivités peuvent faire appel aux fonds structurels (notamment le Feder, fonds européen de développement régional) et au cinquième programme cadre de recherche et de développement (dont le fonds IST, Société de l'information conviviale, doté de 3600 millions d'euros). Au niveau national, il y a le Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT) dispensé par la Datar pour les actions innovantes (800 millions de francs, dont entre 50 et 100 millions alloués à des appels à projet multimédia, comme la mise en réseau de bibliothèques par exemple).

Les contrats de plan Etat-région, sur lesquels intervient également la Datar, peuvent aussi faire la part

belle aux nouvelles technologies de l'information. Le dernier en date, qui court sur la période 2000-2006, dispose de 400 milliards de francs « dont environ 2,5 % reviendront à des projets de villes numériques », estime Bruno Cassette, chargé des nouvelles technologies, de l'innovation et de la recherche à la Datar. Les régions Bretagne, Centre ou Nord-Pas-de-Calais, en ont déjà profité, en investissant jusqu'à 100 millions de francs dans les nouvelles technologies. Le ministère délégué à la ville ou le secrétariat d'Etat à l'économie solidaire peuvent également être source de financement dès lors que le projet numérique répond à l'un de leurs objectifs.

Aujourd'hui, ce ne sont donc pas les sources de financement qui manquent. En revanche, les financeurs veulent se doter d'une meilleure visibilité sur les projets en cours ou à subventionner. Histoire de savoir où et quoi financer. Voilà pourquoi l'Observatoire des télécommunications dans la ville a lancé le projet

RCube (Réseau de relais régionaux, www.rcube.org), censé répertorier le meilleur des expérimentations de villes numériques en France et servir d'exemples « afin qu'une collectivité puisse profiter du retour d'expérience d'une autre et perdre moins de temps dans la définition d'un projet », précise Alain Busson. Même volonté du côté de l'association Vecam, à l'origine de l'initiative « Ville Internet ». La Datar a, quant à elle, déjà adopté un parti pris. L'institution a en effet décidé de financer des projets territoriaux plutôt que des initiatives visant à mettre en réseau des communautés d'acteurs (maternelles, hôpitaux, bibliothèques), juqu'alors privilégiées.

Corinne Manoury

Quels services Internet pour les collectivités locales ? Retrouvez ce thème sur interactif.lemonde.fr/enquetes



« Les définitions des villes numériques sont autant d'accroches publicitaires pour collectivités cherchant à mettre en valeur un choix socio-technologique qui leur est propre... La dimension la plus difficile à mettre en œuvre reste la dimension citoyenne. »

■ Dominique Boullier, chercheur à l'université de technologie de Compiègne.

275

C'est le nombre de villes qui ont reçu le label « Ville Internet » décerné depuis deux ans par l'association du même nom, sous le haut patronage du ministère de la ville.

« www.démocratie locale.fr »

■ C'est le titre de la revue *Hermès*, numéro 26-27, CNRS Editions, coordonné par Eric Maigret et Laurence Monnoyer-Smith, 195 francs, août 2000, disponible en librairie.

Le cyberspace, ville utopique

L'interconnexion des individus ne suffit pas à créer des citoyens d'une ville virtuelle et planétaire

INTERNET va-t-il remplacer la ville? Pour incongrue qu'elle puisse paraître, la question n'en agite pas moins certains théoriciens du cyberspace. Le philosophe français Pierre Lévy, qui a remis, en début d'année, à l'Union européenne une étude sur « la gouvernance européenne et la cyberdémocratie », assure qu'« Internet représente le stade de regroupement de l'humanité qui succède à la ville physique ». A la différence près que la ville virtuelle est « unique et planétaire », même si elle compte des « enceintes protégées » (les réseaux spécialisés) et des « quartiers réservés » (les intranets et autres extranets).

Paul Soriano, qui dirige l'Institut de recherches et prospective postales (Irepp), et réfléchit à l'impact d'Internet sur le système politique au sein du chapitre français de l'Internet Society, ne partage pas l'analyse du philosophe. Il y voit l'utopie d'une « agora planétaire » qui permettrait à chacun des six milliards d'humains qui peuplent la Terre d'exercer des droits jusqu'ici réservés aux habitants des demi-cantons suisses. « Il ne suffit pas d'un dispositif de communication pour constituer une agora, prévient-il. Un espace public requiert une langue et des références culturelles communes – faute de quoi aucun débat n'est possible –, ainsi que des institutions et des médiateurs. Or on a vu ce qui advient aux uns et aux autres dans le tout-réseau: ils disparaissent. »

Car ce que remet en cause la médiation numérique, en redessinant les frontières de l'espace public, ce sont précisément les médiateurs et les intermédiaires traditionnels, de l'épicier du coin au maire de la ville. Dans son dernier ouvrage, *World Philosophie*, qui n'en finit pas de diviser le petit monde des penseurs du Réseau, Pierre Lévy défend son utopie

et explique que « les villes sont nécessairement en même temps, et dans le même lieu, des marchés, des centres d'échanges d'informations et de développement de la culture, des espaces de sociabilité », et qu'« il en est de même pour le cyberspace ».

REDESSINER L'ESPACE PUBLIC

Sur la Toile, on peut effectivement faire ses courses ou échanger des messages électroniques avec ses amis. Mais dans la « ville planétaire » de l'essayiste, c'est la cité entière qui bascule dans le virtuel. Les réseaux ressemblent à des routes et à des rues; les ordinateurs et les logiciels de navigation sont les équivalents des transports individuels; les sites Web remplacent les magasins, les bureaux et les maisons; les groupes de discussion et les communautés virtuelles détrônent les cafés, les salons et les places. L'In Town Net (intranet) de Parthenay ou le portail d'Issy-les-Moulineaux préfigurent cette ville 100% numérique: les habitants-webmasters y posent les clôtures de leur site personnel, les cybercitoyens actifs y suivent les conseils municipaux interactifs, et les parents anxieux y surveillent

leurs progénitures par Webcam interposées. On a connu modèle de cité plus réjouissant! Mais s'il faut reconnaître que, pour certains services commerciaux, le public commence à préférer les offres en ligne aux offres locales, il n'en va pas de même des services aux citoyens.

Ce qui fait dire à Dominique Boullier, directeur de l'unité de recherches Costech (Connaissance, organisation, systèmes techniques) de l'université de technologie de Compiègne, que « l'espace public ne sera viable sous sa forme numérique que lorsqu'on aura arrêté de le faire dépendre uniquement du marchand ou de feindre de se contenter de la connexion ». En effet, même si la médiation numérique redessine l'espace public, il ne suffit pas d'interconnecter des individus pour accoucher d'une nouvelle citoyenneté. « La troisième ville », prévient Dominique Boullier, n'est pas celle du « tous connectés avec tous », monde invivable. Elle est celle des connexions électives qui cherchent à retrouver du sens commun, et non seulement des portails commerciaux qui agrègent. »

St. M.

La carence des opérateurs

La construction d'un réseau à haut débit ne soulève pas l'enthousiasme des opérateurs

PAS DE CITÉ numérique qui vailler sans infrastructure de télécommunications appropriée, c'est-à-dire une boucle locale en fibre optique ou le réseau local téléphonique activé avec la technologie ADSL, reliés à une « autoroute de l'information » interurbaine à très haut débit. Car il n'existe aucune possibilité de construire « dessus » les services qui feront vivre la ville digitale. Ce marché de l'infrastructure pour les collectivités locales, c'est-à-dire la mise en place, la commercialisation et l'exploitation des fibres, mais aussi la vente des services de voix et de données associées, est évalué par François Deschamps, directeur des ventes secteur public de Cegetel, à 8 milliards de francs.

A priori, voilà de quoi faire saliver la presque centaine d'opérateurs de télécommunications, détenteurs de licence d'exploitation de réseau public (L 33.1) ou de fourniture de service au public (L 34.1) qui sont apparus depuis l'ouverture du marché hexagonal à la concurrence, en janvier 1998. Pourtant, très peu d'opérateurs ont déjà attaqué ce marché, et certaines collectivités doivent prendre les choses en main plus directement.

UN MARCHÉ ENCORE JEUNE

Sont surtout présents Cegetel et France Télécom, évidemment, avec ses 180 commerciaux spécialisés. « France Télécom a fait d'énormes efforts commerciaux, et les collectivités ont encore trop l'habitude de l'opérateur historique, qui les a toujours fournies en téléphonie fixe », explique François Deschamps. Il est vrai que la direction des ventes au secteur public de Cegetel ne fait pas le poids, avec sa trentaine de commerciaux, un par région. Elle a pour l'an dernier, répondu à 950 appels d'offres de fourniture de voix et de données, et obtenu 40% de réponses positives avec attribution d'un lot, en jouant sur la com-

pétitivité de ses tarifs (conseil général du Val-d'Oise, Toulouse...). « Nous ne saurions négliger le secteur, les collectivités sont de très bons prescripteurs de nos produits pour les PME », ajoute François Deschamps.

Cela dit, au-delà des discours des deux grands, le peu d'empressement des opérateurs à défoncer les chemins vicinaux pour y construire un réseau à haut débit n'a rien d'étonnant. Si le téléphone arrive dans les 36 000 communes de France, c'est bien parce qu'il a été décidé d'en faire un service public et de subventionner son déploiement et son entretien par l'Etat et par France Télécom. « Concernant Internet et les hauts débits, le législateur a laissé l'initiative au privé et cela ne marche pas; du moins, pas encore: l'ouverture

à la concurrence ne date que de trois ans... Ainsi, les investissements en télécoms se concentrent sur un nombre réduit de villes. Dès que l'on sort des réseaux longue distance, les opérateurs ne veulent plus s'aventurer à tirer de la fibre. Du coup, 60% de la population est exclue des hauts débits », analyse Didier Happel, consultant au cabinet Tactis. Mus par des objectifs de rentabilité, les opérateurs ne vont que là où les densités de population et d'entreprises leur laissent des espoirs de retour sur investissement rapide dans la mise en œuvre des réseaux. « Même France Télécom agit de la sorte avec l'ADSL, technologie pour laquelle l'opérateur a prévu un plan de déploiement de seulement 1500 villes d'ici à fin 2001 », assure encore Didier Happel.

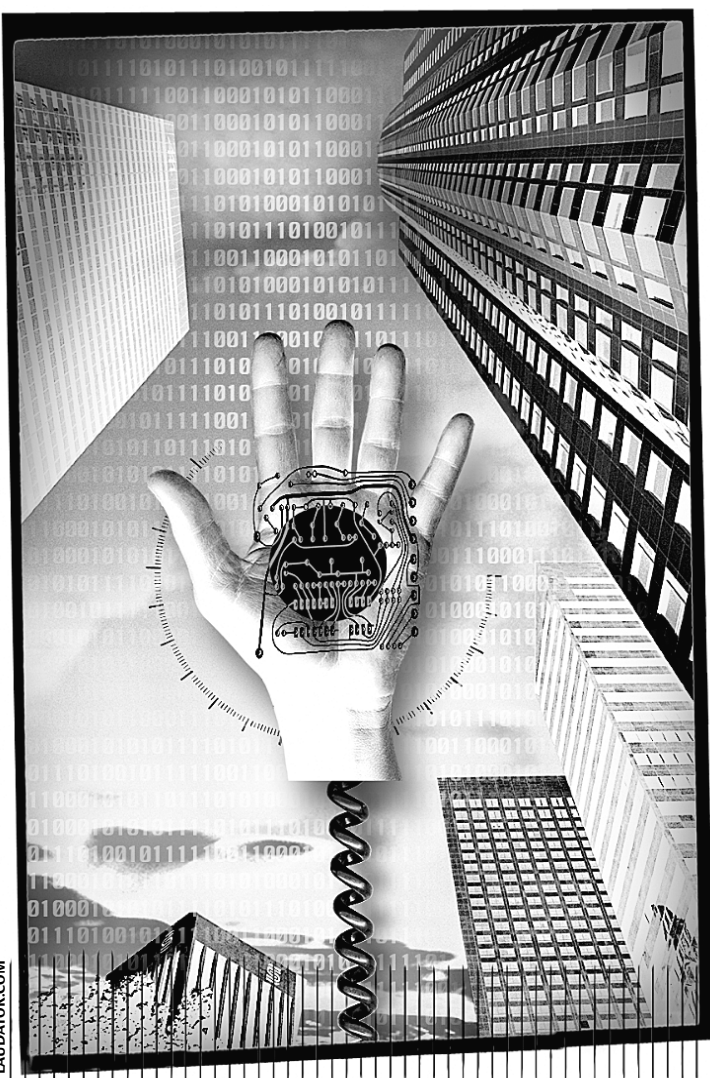
A ces contraintes de rentabilité, il faut ajouter les lenteurs administratives liées à la législation sur les appels d'offres soumises au code des marchés publics (obligatoires au-delà de 300 000 francs de commandes), qui impliquent des cycles de vente de plus d'un an. Et le coup de frein sensible qu'ont opéré ces mêmes opérateurs, dès le milieu de l'année dernière, avec le retournement de la conjoncture dans les nouvelles technologies. « Ils n'arrivent même plus à obtenir des crédits des banques, alors plus question d'investir dans des infrastructures », avance un analyste.

DES RÉSEAUX COMMUNAUX

Dès lors, une collectivité locale, rurale ou dans la zone d'ombre du réseau haut débit d'une métropole, ne peut espérer s'équiper qu'en intervenant directement. Depuis la loi Voynet de juin 1999 sur l'aménagement du territoire, la commune peut construire elle-même son réseau de fibres noires (non activées) puis louer les fibres à des opérateurs. Ces derniers n'ont donc plus qu'à construire des services. Mais les conditions pour la collectivité sont très contraignantes. Elle doit établir un « constat de carence » (prouver que le service de France Télécom est trop cher, par exemple) et amortir le coût de construction du réseau en huit ans, alors que les opérateurs de télécoms tablent d'habitude sur vingt ans. Il a fallu trois trimestres au Grand Nancy pour établir son constat de carence.

Pourtant, plus d'une quinzaine de collectivités sont en train de ficeler le leur. Le Grand Toulouse, le Sipperec – syndicat des communes de la petite couronne parisienne –, le conseil général de Tarn-et-Garonne et le Grand Nancy ont surmonté ces épreuves et font construire leur réseau: 20 millions de francs pour le Grand Nancy, 40 millions pour le Grand Toulouse ou 190 millions dans le cas du Sipperec, qui a réussi un montage financier très habile, en convainquant LD Câble, filiale du groupe de négoce Louis Dreyfus, de prendre à sa charge la construction et la commercialisation du réseau. Là où le bât blesse, c'est que, en ces temps de récession économique, les opérateurs ne se bousculent pas au portillon pour louer la fibre.

Cécile Ducourtieux



Le top des réseaux

Les cités numériques sur le Web



www.villes-internet.net/pages/initiat.htm

C'est le site de l'association à l'origine de la création du label « Ville Internet », sur le modèle de celui de « Ville fleurie ». Mais le site propose surtout la carte des villes Internet, qui répertorie 250 portails municipaux français. Des sites « vitrine touristique » à ceux de Caen ou de Toulouse, où il est déjà possible d'utiliser des téléformulaire.

www.telecomville.org

Une porte d'entrée sur la problématique des TIC dans la cité, proposée par l'Observatoire des télécommunications dans la ville, qui regroupe associations nationales d'élus, Datar, délégation interministérielle à la ville, et France Télécom. Il est ainsi possible d'y retrouver la description des projets des cités numériques françaises les plus connues, mais aussi l'actualité multimédia des communes rurales.

www.ci.seattle.wa.us

Voici un bel exemple de vie électronique municipale à l'américaine. Le site de la ville de Seattle a été primé l'année dernière par le webmagazine Government Technology Magazine. Il impressionne en effet par sa richesse. Maquetté comme un site de média en ligne, il offre l'accès à près d'une centaine de sites Web, ceux de toutes les associations et des administrations municipales. TVSea, la télévision municipale en ligne, a retransmis plus de 400 événements municipaux en l'an 2000.

www.digitalcity.gr.jp/index-e.html

Sur le mode du projet « Helsinki Arena 2000 », qui s'est clos l'année dernière, voici un exemple de laboratoire de la ville digitale venu de l'Est. L'expérience a été lancée en octobre 1998, entre un laboratoire du japonais NTT et l'université de Kyoto, se terminera en septembre prochain. Intéressant aussi le lien qui recense d'autres expérimentations du même genre dans le monde (www.digitalcity.gr.jp/re_link-e.html).

Trois questions à...

Thierry Vedel

1 Pour le chercheur au Centre d'étude de la vie politique française (Cevipof) que vous êtes, n'y a-t-il pas un décalage entre les discours vertueux sur la « ville numérique » et la réalité du terrain ?

Les discours sur la cité numérique mettent souvent l'accent sur la démocratie locale et l'amélioration des relations entre les citoyens et leur commune. Mais le développement d'Internet au niveau communal ouvre d'autres chantiers, susceptibles de modifier le fonctionnement des collectivités territoriales: la communication interne aussi bien entre les services communaux qu'entre les élus, les échanges coopératifs entre fonctionnaires de différentes villes, la rationalisation des transactions avec les prestataires de services et l'information en direction des publics extérieurs à la ville. Par rapport à ces applications, les utilisations proprement citoyennes d'Internet restent effectivement marginales.

2 Vous identifiez trois approches dans la démarche de rénovation de la démocratie locale par Internet...

Vous avez en effet le modèle de la ville de verre (Santa Monica ou Turin), qui vise à améliorer l'information des citoyens sur les projets communaux. Mais la transparence de l'action publique étant un exercice pédagogiquement difficile et politiquement risqué, ce modèle évolue souvent vers la fourniture de services pratiques. Dans le modèle de la place publique, qui était mis en œuvre par exemple à Parthenay, la commune s'efforce de catalyser les énergies locales afin de promouvoir un espace public vigoureux. Enfin, le modèle de la consultation se sert d'Internet pour accroître l'écoute des citoyens et leur participation aux choix municipaux. Toutefois, pour bien fonctionner, ce modèle exige un véritable ancrage institutionnel (ouverture des procédures de délibération, création de commissions ou de conseils de quartier, implication de groupes associatifs). Internet n'est qu'un outil facilitateur, comme le montre le cas de la ville anglaise de Lewisham, où la municipalité a engagé un programme d'écoute des administrés qui s'appuie sur des jurys de citoyens, des sondages délibératifs...

3 Quels sont les obstacles à ces tentatives de rénovation numérique de la démocratie locale ?

Principalement, la faible pénétration d'Internet, bien que de nombreuses villes encouragent sa diffusion en ouvrant des lieux d'accès public ou en subventionnant l'acquisition de matériel. De plus, l'appropriation d'Internet par les habitants ou les fonctionnaires municipaux est souvent négligée par les élus. Enfin, on surévalue peut-être la demande de la démocratie électronique locale. Les échecs aux municipales des maires les plus entreprenants en ce domaine (Parthenay, Hérouville-Saint-Clair, Castres ou Strasbourg) ne sont pas forcément dus à l'engagement dans Internet, mais montrent que celui-ci ne « paie » pas. Ces échecs suggèrent aussi que les citoyens ont d'autres préoccupations.

Propos recueillis par Stéphane Mandard

10 %

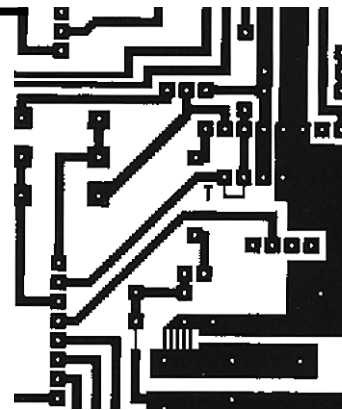
à peine des collectivités de moins de 2 000 habitants disposent d'un accès à Internet, selon l'Observatoire des télécommunications dans la ville, dans un rapport établi en 2001.

« Les collectivités territoriales doivent aussi se poser la question suivante: le fait de ne pas investir dans la cité numérique est-il un manque à gagner énorme pour les citoyens et les PME locales ? »

■ Didier Happel, consultant chez Tactis.

E-usages

Du 12 au 14 juin, le colloque international sur les usages et services dans les télécommunications, parrainé par France Télécom et organisé par l'École nationale supérieure des télécommunications, fera une large place à la cité numérique.



Business modèle du Réseau

L'IMMEUBLE est en travaux depuis des mois. Dans l'entrée, les vestiges de Spray côtoient les cartons. A droite, de confortables fauteuils rouge sang au design scandinave, à gauche une gigantesque girafe en peluche vacille sur ses pattes: l'icône du « funky business » n'est plus à la fête. Depuis la fin de l'année 2000, Spray, Caramail, mais aussi Multimania sont passés dans le giron de Lycos. Changement d'ère oblige, 2001 est plutôt placée sous le signe du chien, incarnation du « Va chercher! », le slogan phare de la marque.

Au premier étage, Marie-Christine Levet vous accueille d'ailleurs avec la mascotte de son portail dans les jambes: « On voulait offrir un chiot au vainqueur d'un concours que nous avons organisé, mais le service juridique nous a expliqué qu'il était interdit de faire gagner des animaux. Alors, nous l'avons gardé. » A 34 ans, la directrice générale de Lycos France, élue jeune dirigeant des nouvelles technologies de l'année 2000, cultive une allure discrète et un goût certain pour la retenue, très éloigné du style « paillettes et piercing » de certaines stars déchues de la nouvelle économie.

COUP DE Foudre POUR LE WEB

Si Lycos s'est fait connaître grâce à de grosses campagnes de publicité, sa représentante française n'affectionne pas les effets de manche. Depuis quatre ans, elle creuse patiemment le sillon de son entreprise car Marie-Christine Levet est une des pionnières du genre en France: « J'ai découvert Internet en 1997. Un copain était venu m'installer une connexion sur un vieux Mac portable. J'ai commencé à surfer et j'ai trouvé ça fascinant. Je me suis dit que ça allait révolutionner le monde. »

Le coup de foudre est immédiat. En naviguant sur le Web, elle tombe sur une dépêche annonçant l'implantation de Lycos en Europe et une joint-venture avec Bertelsmann pour une installation du moteur de recherche en France. « De lien en lien, je suis tombée sur le nom du responsable allemand qui s'en occupait et je lui ai envoyé un CV », raconte-t-elle. Quinze jours après, elle rencontre les Américains puis, un mois plus tard, s'installe seule dans un bureau situé sous l'étage d'AOL France.

Curieuse démarche pour cette ancienne élève d'HEC, titulaire d'un MBA de l'Insead, ex-consultante chez Arthur Andersen, passée ensuite chez Disney France, puis chez Pepsi, au poste de responsable de planning stratégique: « A l'époque, mes anciens camarades de promotion ne comprenaient pas que je me lance dans un domaine qu'ils jugeaient très incertain. » D'autant que certains grands groupes lui faisaient des propositions financièrement beaucoup plus avantageuses.

Passionnée par le marketing, l'écrit et les médias depuis le début de ses études, Marie-Christine Levet



A 34 ans, Marie-Christine Levet, directrice générale de Lycos France, est déjà une « ancêtre » du Net

voit avec le Réseau la possibilité de faire coïncider toutes ses envies et de concrétiser l'un de ses plus profonds désirs: défricher des terres vierges. « Aujourd'hui, je suis presque une ancêtre du Web. Mais, au début, j'étais comme Monsieur Jourdain. J'ai fait de la nouvelle économie sans le savoir. Je suis venue au Réseau pour l'aventure. »

Quand elle démarre, elle dispose de très peu de moyens. Elle travaille seule pendant plusieurs mois, puis recrute un webmaster et un commercial pour démarrer l'activité française. « Je faisais tout: directrice générale, signataire d'accords de partenariat, responsable de contenu et un peu de secrétariat aussi... », se souvient-elle. Petit à petit, la jeune directrice étoffe le maigre contenu de la page française. Elle s'efforce de vulgariser le moteur, de dévelop-

per du contenu local, de créer un site avec différentes rubriques.

Plutôt que de jouer la politique d'esbroufe médiatique comme Boo.com, elle lance une campagne de communication seulement un an après la création de Lycos France: « Je ne voulais pas faire de publicité avant que le produit ne soit finalisé. Il devait être accessible et utilisable par tous. » Stratégie payante: actuellement, Lycos est, selon NetValue, le deuxième réseau Internet (courrier, portail, hébergement) en France en termes de couverture. Et le moteur Lycos compte 2,5 millions de visiteurs uniques chaque mois.

GARDER LA TÊTE FROIDE

Depuis la fin 2000, la marque a absorbé Caramail, numéro un du courrier électronique en France, et Multimania, numéro un de la communauté. « Je pense qu'Internet peut vivre de la publicité, mais il s'agit d'attirer les annonceurs. Et pour cela, il faut devenir leader », précise-t-elle. Quant au positionnement, Lycos, « marque ombrelle », se présente désormais comme un compagnon quotidien dans quatre domaines: la recherche, l'information, la communication et l'expression libre. Si, dans ces différents secteurs, Caramail et Multimania se devaient de garder leurs appellations et existence, ce n'était pas le cas pour

Spray, portail semblable à Lycos, qui aurait pu « brouiller la visibilité » de la marque vis-à-vis des internautes et des annonceurs.

En attendant, ces rachats ont fait passer la société d'une quarantaine à plus de trois cents salariés. Fini l'esprit pionnier. Il faut composer: « Quand on est plus de deux cents, on ne peut plus se contenter de discuter à plusieurs en laissant la porte ouverte. » Pas facile non plus de faire face à une rentabilité pas encore acquise. Marie-Christine Levet se donne encore un peu plus d'un an pour y parvenir et garde la tête froide. « Nous vivons actuellement un retour de pendule. L'année dernière, nous avons été propulsés dans l'ère du n'importe quoi avec la folie des start-up. Cette année, l'effet est exactement inverse. La presse est tombée dans toutes les caricatures et je ne me suis absolument pas reconnue dans la peinture que les médias ont fait de la nouvelle économie. Mais le pendule va se stabiliser. De toute façon, j'ai choisi Internet pour vivre une expérience dans une entreprise différente et qui doit le rester même si elle s'institutionnalise. » Dont acte.

Hanna Waar

interactif.lemonde.fr/
portraits

Carnet interactif

Amazon.fr

Georges Aoun accède à la présidence d'Amazon.fr, succédant à Denis Terrien, fondateur du site. Dès 1999, il a participé au lancement d'Amazon.fr, dont il est devenu le directeur général livre. Son objectif est aujourd'hui de valoriser l'achat en ligne mais aussi la francophonie.

Carrier 1

Maurice Kaoua a été nommé directeur général France de Carrier 1, opérateur européen d'infrastructure et fournisseur de solutions globales Internet. Maurice Kaoua occupait depuis janvier 2000 la fonction de directeur des ventes pour l'Europe de l'Ouest chez KPNQwest.

Econocom

Carole Thomas arrive chez Econocom France en qualité de directrice qualité. Ses missions, au sein d'un des leaders européens de la gestion d'infrastructures informatiques et télécoms, seront d'améliorer la qualité interne et de mesurer la satisfaction des clients.

A bon droit

Accord-cadre sur le télétravail

EN MARGE des réflexions menées notamment par l'Union européenne ou, individuellement, par certains Etats européens, les partenaires sociaux européens du commerce, EuroCommerce et Uni-Europa Commerce, viennent de conclure un accord-cadre sur le télétravail. La notion de télétravail est définie par les parties comme « tout travail comparable à celui réalisé par un salarié sur le lieu de travail normal, mais qui peut aussi être effectué à distance, en utilisant des technologies informatiques en principe reliées au réseau d'information de l'entreprise ». La notion n'est pas nouvelle, mais était limitée jusqu'à ces dernières années au travail par téléphone. Les grandes lignes de cet accord-cadre européen font plutôt figure de déclaration de bonnes intentions, dans l'attente d'une directive ou d'un texte plus contraignant. Il est ainsi rappelé qu'un salarié effectuant un télétravail doit être employé sur une base similaire à tout autre salarié et qu'il doit bénéficier de droits comparables en matière d'emploi, de rémunération et de possibilités de carrière. L'accord-cadre prend également soin de rappeler que le lieu où s'effectue le télétravail et l'équipement utilisé doivent être conformes aux réglementations applicables dans l'entreprise. Il en est de même en matière de santé, de sécurité des équipements ou de participation des télétravailleurs aux activités syndicales.

La conclusion de cet accord a été saluée par la commissaire européenne chargée de l'emploi, Anna Diamantopoulou, qui y a vu le signe que « le plus grand secteur privé européen en termes d'emplois est pleinement déterminé à relever les défis de la société cognitive et à améliorer le potentiel d'emploi et la compétitivité en Europe ». Il faut en effet rappeler que ce secteur emploie 23 millions de personnes en Europe, soit 16 % de la population active.

Pourtant, même si la réflexion sur la question du télétravail paraît très nourrie au niveau européen, l'adoption de mesures concrètes semble se heurter à une volonté généralisée de se contenter, pour le moment, de lignes directrices ou de codes de bonne conduite, sans doute parce que la matière sociale est sensible, mais aussi parce qu'il existe encore beaucoup d'inconnues sur ce que sera demain le télétravail. A cet égard, l'ouvrage *Le Droit du travail à l'épreuve des NTIC*, de Jean-Emmanuel Ray, aux Editions Liaisons, rappelle un commentaire du Livre vert de la Commission, en 1997, qui relevait déjà: « Le télétravail ne doit être ni condamné a priori ni glorifié; certains travailleurs le considèrent comme une occasion d'être plus créatifs, d'autres s'aperçoivent que le fait d'être coupés de la vie quotidienne de l'entreprise est un risque qui va de pair avec le télétravail. »

Si le télétravail s'inscrit à l'évidence dans le courant de la flexibilité du temps de travail et doit nécessairement être réglementé, il recouvre aussi d'innombrables situations qui rendent particulièrement complexe une uniformisation européenne.

Alain Hazan, avocat à la cour

■ www.droit-technologie.org
■ www.telework-mirti.org

LE TOUR DU MONDE DES CYBERCAFÉS

CETTE SEMAINE EN GRÈCE

CONNEXION ET TAPIS VERT

Les passagers qui débarquent des ferries ne peuvent pas le manquer. Situé sur le port de Nauplie, à 130 kilomètres au sud-ouest d'Athènes, l'Internet Café accueille touristes et locaux depuis maintenant trois ans. Avec ses huit ordinateurs équipés de Webcam, ses billards, ses tables pour boire un verre ou jouer aux cartes, l'endroit constitue une halte idéale pour les voyageurs qui arrivent dans ce coin du Péloponnèse. Ce sont d'ailleurs eux qui fréquentent le plus assidûment

l'espace dédié à la Toile. Courrier électronique, compte en banque et actualités sont au programme des séances de navigation. Histoire, sans doute, de garder un œil ouvert sur le monde actuel pendant une visite sur des terres riches en passé. Pour une heure de connexion, il faut déboursier 1 500 drachmes (environ 30 francs). Mais l'Internet Café est aussi un endroit où l'on vient se détendre, de 10 heures du matin jusqu'à une heure avancée de la nuit (2 heures). La programmation musicale résolument moderne, mais non assourdissante, accompagne parties de billard et discussions entre amis.



Internet Café, 43, odos Boulinas, Nauplie, tél.: (30) 0752-21280

Le musée s'essaie au virtuel

Aux rencontres Laval Virtual, artistes, architectes et informaticiens imaginent la réalité virtuelle du musée

QUELS SONT les ingrédients essentiels à la réussite d'une galerie virtuelle ? Et au-delà de cette première question, comment et pourquoi utiliser la réalité virtuelle en muséographie ? A Laval (Mayenne), vendredi 18 mai, une session de colloque international des rencontres Laval Virtual était consacrée aux relations entre art, architecture et réalité virtuelle. Au travers de quelques exposés, des chercheurs en informatique, des architectes, des patrons de jeunes pousses ou des artistes ont esquissé une réponse.

« La réalité virtuelle offre de nombreux avantages aux musées, expliquait Dimitrios Charitos, architecte en réalité virtuelle venu d'Athènes. Elle permet de résoudre quelques problèmes très communs tels que le manque de place ou le besoin pour les visiteurs d'interagir avec les œuvres exposées. » Marc Cavazza, professeur à l'université de Teeside, en Angleterre, faisait, lui, remarquer que « la réalité virtuelle peut être un outil puissant pour communiquer, transmettre une expérience artistique ». Pas seulement à travers une installation ad hoc, c'est-à-dire un système d'immersion tel qu'un mur ou un dispositif CAVE – qui ressemble à un cube moins une face –, « mais aussi par le développement d'une réalité virtuelle propre à servir de support à des formes d'art plus traditionnelles », ajoutait-il.

La preuve par l'exemple ? Marc Cavazza a alors montré comment, à l'aide du moteur d'Unreal Tournament (jeu de combat), l'outil logiciel qui permet de construire les scènes du jeu, lui et son équipe ont réalisé une galerie virtuelle des œuvres du peintre contemporain Jacques Monory. Pourquoi ce peintre et pourquoi cet outil ? Parce que Jacques Monory est l'un des leaders du mouvement de narration figurative, né à la fin des années 1960. Laisant de côté l'abstraction pour revenir à la réalité, et fragmentant une image pour la décliner sur plusieurs toiles de façon à raconter une histoire, il



devenait le cobaye idéal pour une expérience de réalité virtuelle. Réalisme et narration constituent deux gros cailloux dans les chaussures des experts en réalité virtuelle.

Quant à l'outil, il présente, au dire de Marc Cavazza, plusieurs avantages : celui d'être peu onéreux, d'une part. Mais aussi et surtout, celui de garantir, quelle que soit la situation, une même fréquence d'images, aux alentours de 40 par seconde. Imaginez un peu le souvenir que l'on garde d'une visite virtuelle lorsqu'il faut attendre de longues se-

condes pour voir réapparaître les toiles à chaque mouvement ! D'où l'idée d'exclure le superflu dans le décor afin de raccourcir les temps de chargement.

C'est cette approche qui a été retenue par le groupe de recherche sur les interactions homme-machine et la réalité virtuelle de l'université d'Athènes. Quelle que soit la nature des œuvres numérisées par le groupe, le contexte traditionnel d'un musée (couloirs, salles...) est réduit à sa plus simple expression. Sauf dans le cas de la zoologie, pour

laquelle, et dans un but pédagogique, les chercheurs ont jugé pertinent de profiter de la numérisation pour fournir des informations supplémentaires. Ainsi, un pingouin empailé qui se trouvait simplement exposé dans une vitrine de son musée d'origine a été remplacé sur la banquise pour la version virtuelle.

« C'est un long débat de savoir de quel minimum on a besoin pour se déplacer dans un musée virtuel », précise Dimitrios Charitos. Les éléments qui permettent de repérer l'horizon et la verticale en font incontestablement partie. Difficile d'apprendre à naviguer dans un univers où la pesanteur ne serait pas présente. Mais après ? La présence d'autres visiteurs fait-elle partie de l'expérience artistique ? Quid du son ? Pour l'heure, les pistes privilégiées visent plutôt à autoriser le visiteur à manipuler l'objet ou à le toucher. « Nous pourrions nous promener dans le musée à l'aide d'un gant et d'un autre périphérique sous l'autre main pour la navigation », avance Dimitrios Charitos. Marc Cavazza, lui, raconte comment, avec l'accord de Jacques Monory, le visiteur de la galerie virtuelle peut interagir avec les toiles. L'outil qui a servi à sa construction, issu d'un jeu de combat, offre la possibilité de tirer sur quelques œuvres d'une série assez morbide et de les détruire !

Corinne Manoury

La narration interactive

Il y a les adeptes du jeu vidéo et les cinéphiles. Ces deux ensembles ont une intersection, mais les deux activités de conception restent séparées. On peut crier dans une salle de cinéma, la fin sera toujours la même. Dans un jeu vidéo, il n'existe pas réellement de scénario auquel se prêtent les acteurs. C'est en constatant cette lacune que l'équipe de Marc Cavazza, de l'université de Teeside, en Angleterre, s'est intéressée à la narration interactive, dérivée de la réalité virtuelle. Elle a développé un outil pour produire des scénarios dynamiques. Inspiré de la série télévisée « Friends », le résultat met en scène Ross et Rachel, deux des héros du feuilleton. Chacun des deux personnages a une sorte de plan de travail pour réaliser le scénario. Ross a pour objectif de sortir avec Rachel qui, elle, a un programme d'activités. Chacun des deux est doté d'un profil psychologique. Et le spectateur peut interagir en subtilisant des objets ou en chuchotant à l'oreille d'un personnage. Ce programme n'est encore qu'une expérience, mais il ouvre peut-être la voie à de futurs jeux, réellement interactifs.

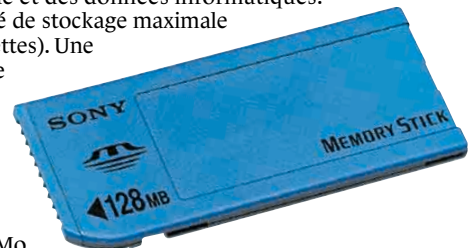
■

La mort de la disquette

Mémoire d'éléphant en poche

Sécurisé

Long de 5 cm (à l'avenir il sera réduit à 3 cm) et conçu pour passer d'un appareil à l'autre, le Memory Stick de Sony enregistre des photographies, des vidéos, de la musique et des données informatiques. Actuellement, sa capacité de stockage maximale est de 128 Mo (90 disquettes). Une languette de verrouillage évite que les données soient effacées accidentellement. Prix : de 300 francs (45,73 euros) pour 8 Mo à environ 2 000 francs (304,90 euros) pour 128 Mo.



Universel

L'appareil photo numérique MVC-CD200 de la nouvelle gamme Mavica de Sony enregistre les images sur des CD-RW (réinscriptibles) de 8 cm de diamètre. Vous pouvez ainsi stocker 250 photos haute résolution et jusqu'à 1 300 en qualité minimale (640 x 480 pixels). Ce support universel est compatible avec presque tous les nouveaux PC et Mac. Connecté à un PC, l'appareil peut être utilisé comme un lecteur enregistreur de CD-RW externe.



Prix : 8 000 francs (1 219,59 euros). Disponibilité : juin 2001. ■ www.sony.fr

Dense

À peine plus grand qu'une pièce de 5 francs, le minidisque optique DataPlay d'Imation stocke 500 Mo de contenu numérique (2 faces) : onze heures de musique MP3, des images (160 en très haute qualité) et deux heures de vidéo. Sa durée de vie est estimée à cent ans, mais il est non réinscriptible. Prix envisagé : à partir de 50 francs (7,62 euros) en simple face. Disponibilité : deuxième semestre 2001 aux États-Unis et printemps 2002 en Europe.

■ www.imation.com



Stylé

Minuscule (49,8 x 49,2 x 15 mm) et léger (43 g), le SV-SD75 de Panasonic, lecteur au format Secure Digital (SD), se porte en pendentif ou se glisse dans un bracelet-montre. Il est livré avec une carte SD 64 Mo et des écouteurs. Les chocs n'ont aucune répercussion sur l'écoute.



Prix : 3 300 francs (503,08 euros). ■ www.panasonic.fr

Une sélection d'Agnès Batifoulier

Un webmagazine décalé tout en mouvement

Site entièrement interactif, Visiodrome propose tout un univers à l'humour absurde et grinçant

DRÔLE de site que ce Visiodrome. Univers cohérent – et délinquant – dans lequel l'internaute peut s'immerger avec des jeux, informations, interviews et séries animées. On y retrouve aussi bien Pierre La Police, dont l'humour décalé est bien connu des lecteurs des *Inrockuptibles*, que Stéphane Blanquet, graphiste, entre autres, pour *Libération*. L'originalité du site, en plus de son interface à l'esthétique très aboutie, repose sur l'utilisation de personnages récurrents qui accueillent et guident l'internaute. Ce sont ces personnages, tout droit sortis de l'imaginaire de l'équipe d'Œil pour Œil, qui donnent ce ton unique au site.

Comme l'explique Laurent Tricart, responsable éditorial du site, « Visiodrome possède un ton ouvertement politiquement incorrect ». En effet, si les animateurs virtuels un poil caricaturaux de Visiodrome – Visioman, Grand Master Cash,

Viper Jane et Le Brain – vous rappellent quelque chose, c'est normal, leur look cyber-manga, fétichiste et hip-hop des années 1980 est le fruit du travail collectif d'une équipe dont la moyenne d'âge se situe entre 25 et 30 ans.

Entièrement géré sous Flash, le site propose donc un choix de séries animées assez longues, développées, elles aussi, sous les auspices d'un humour absurde et grinçant.

Quand on demande au responsable éditorial s'il n'a pas peur de se couper d'une partie des internautes en développant un contenu trop lourd à charger, il répond avec assurance : « On peut essayer d'aller visionner de la vidéo sur le Net et se connecter ensuite sur Visiodrome. On constate vite que le visionnage du second est assez efficace, même avec un simple modem 56 kbit/s. » Et d'ajouter : « C'est l'un des grands atouts de Flash, lorsqu'il est bien utilisé : il permet notamment une souplesse d'utilisation et un confort de visionnage incomparable pour l'internaute. »

Visiodrome est une création d'Œil pour Œil, société de production multimédia lilloise spécialisée dans la diffusion et la production de contenus sur Internet. Créée en 1996 et installée au cœur du vieux Lille, l'entreprise compte aujourd'hui une soixantaine de salariés, répartis en trois sociétés : Œil pour Œil, Webcaster et An Eye for an Eye. La première produit du contenu multimédia, la deuxième

le diffuse et la troisième prépare un jeu vidéo pour la rentrée 2002.

« Les quatre fondateurs d'Œil pour Œil ont toujours souhaité travailler, à la fois, en tant que prestataire de services et producteur. Depuis 1996, l'entreprise a donc toujours développé ses propres concepts », affirme Laurent Tricart. C'est donc tout naturellement que Visiodrome a vu le jour dans l'esprit de ses concepteurs, puisqu'il représente la conjonction de ces deux métiers : producteur de contenus (séries animées, vidéo-clips, etc.) et diffuseur.

Bien sûr, tout le travail fait autour de Visiodrome demande beaucoup de temps et nécessite d'être rentable à moyen terme. « Pour l'heure, l'abonnement est gratuit. Le passage au payant se fera d'ici à la fin de cette année, prévoit Laurent Tricart. Le prix sera honnête, de 20 à 30 francs par mois, selon la durée de l'abonnement. Soit le prix moyen d'un magazine. »

En somme, rien de vraiment anormal puisque Visiodrome se positionne déjà comme un véritable webmagazine décalé. Il représente également une initiative intéressante en matière d'animation à épisodes sur le Web. Une veine déjà exploitée par d'autres confrères nordistes comme Chman avec leur idole rasta Banja, ou Toon 8 avec leurs jeux interactifs en Flash.

Maxence Grugier

■ www.visiodrome.com

Se prendre pour un dieu et réaliser des miracles

BLACK & WHITE
Éditeur : Electronic Arts
Support : CD-ROM sur PC
Prix : 349 francs (53,20 euros)

D'EFFETS d'annonce en conférences de presse, Black & White était attendu comme le Messie. Rien de surprenant pour un jeu où l'on incarne un dieu tout-puissant, mais c'est surtout parce que Peter Molyneux, véritable pape du jeu vidéo, en est le concepteur. Les titres qu'il a produits, comme *Populous*, *Syndicate* ou bien *Dungeon Keeper*, sont à placer au panthéon des meilleures réalisations, en termes d'originalité, de qualité et de jouabilité. La genèse de son dernier opus remontant à plus de trois ans, c'est dans un certain climat de ferveur qu'était attendu Black & White, la foule idolâtre des joueurs se demandant si le miracle allait encore avoir lieu...

La prise en main du jeu est quelque peu déroutante, bien que l'expression du pouvoir du joueur soit, précisément, une main. Celle-ci permet tant de s'accrocher au paysage afin de se déplacer, que de saisir un villageois ou encore de déraciner un arbre pour alimenter en bois un entrepôt. Car Black & White se présente comme un traditionnel jeu de gestion, où il faudra faire prospérer un village, construire de nouveaux bâtiments, récolter des ressources et superviser les naissances. Ces actions auront aussi pour effet d'accroître la croyance du peuple, et d'étendre la divine

influence du joueur. Jusqu'à aller convertir des villages plus éloignés.

Mais la concurrence est rude sur les terres d'Eden ! D'autres dieux sont présents, et ils ne laisseront pas leurs ouailles sortir du droit chemin. Il faudra satisfaire les désirs des autres villages, mais également les impressionner, notamment à l'aide de miracles. Peu importe qu'il s'agisse d'un envol de créatures ailées ou d'un orage destructeur. Il y a bien ces deux représentants de la conscience qui interviennent parfois, non sans humour, afin d'influencer le joueur dans ses actions, mais un dieu ne pouvant être jugé, ce qui compte est la conversion des âmes.

Pour autant, Black & White reste agréable à jouer, grâce à toutes les idées intéressantes et novatrices qu'il recèle. S'il n'est pas miraculeux, le jeu fera certainement des adeptes.

Pierre Rubenach

interactif.lemonde.fr/
cyberculture

PUBLICITÉ

Des minisommes qui valent des milliards

CELA FAIT des décennies que les experts prévoient l'avènement de toutes sortes de systèmes de paiement électronique, qui se révèlent l'un après l'autre chimériques.

BusinessWeek
e.biz INTERACTIF

Les micropaiements via Internet (pour des montants inférieurs à 40 francs) comptent comme l'un de ces échecs cuisants. Pourtant, il existe encore un mince espoir de voir un jour ces micropaiements devenir une véritable vache à lait pour quelques grands acteurs du secteur des communications mobiles.

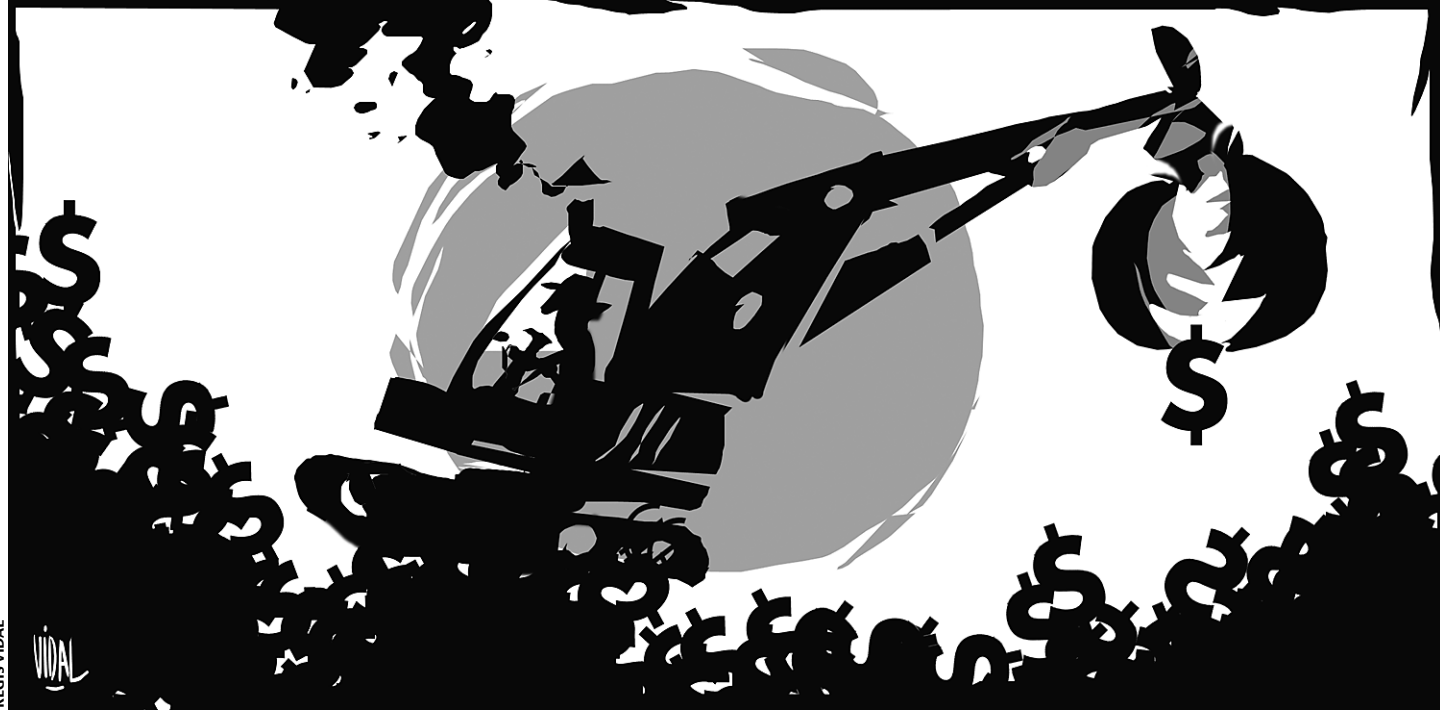
En 1998, Nicholas Negroponte, le gourou visionnaire des nouvelles technologies, alors responsable du Media Lab du MIT (Massachusetts Institute of Technology), l'une des universités américaines les plus réputées dans le domaine, avait prédit: « Vous allez assister, d'ici à l'année prochaine, à un transfert sans précédent sur le Web des systèmes de micropaiement. » Ajoutant que cette technologie allait permettre au cybercommerce d'encaisser des dizaines, voire des centaines de milliards de dollars par an sur le Web.

UN ELDORADO INATTEIGNABLE ?

Nicholas Negroponte avait vu juste. Il y a bien eu un engouement des entrepreneurs et investisseurs pour les systèmes de micropaiements électroniques... avec pour résultat un désastre quasi généralisé. Cette année, les faillites des start-up spécialistes du secteur sont presque aussi rapides que leur lancement après les prédictions de Nicholas Negroponte. Problèmes de sécurité des transactions, réticence des banques, retards dans le développement de projets de porte-monnaie électronique, l'eldorado promis reste largement inatteignable.

Pourtant, une société, le géant japonais NTT DoCoMo, fait figure d'exception. L'opérateur de télécoms propose sur ses mobiles avec accès à Internet des milliers de services en ligne qui vont des jeux à l'échange de photos, en passant par des plans de ville. Les clients paient de 85 cents à 2,5 dollars en-

viron à chaque fois qu'ils utilisent certains de ces services. Il semble que DoCoMo ait trouvé la recette pour faire marcher le micropaiement électronique : le « m-commerce ». La filiale de l'ex-monopole de la téléphonie NTT attire les abonnés par millions avec sa technologie i-mode. Valeur chérie des investisseurs, elle a récemment levé 1 milliard de dollars et n'écarte pas la possibilité d'une expansion aux Etats-Unis en prenant une part du capital de l'opérateur américain AT&T Wireless.



micropaiements « sont source d'appréhension et de confusion pour le consommateur, vu la quantité de renseignements demandés et leur tarification aléatoire ». Il existe bien sûr des exceptions. Les internautes sont d'accord pour payer des articles et archives de journaux, par exemple. Mais, pour la plupart des services et contenus fournis par le Web, les micropaiements ne semblent pas être une option viable.

En revanche, sur votre téléphone mobile, vous n'avez d'autre choix que de payer, en tant qu'abonné, ce

alors qu'ils sont tout simplement pris en charge par les opérateurs de télécoms sur le mobile. Les sociétés de cartes de crédit ne réalisent en effet que de maigres bénéfices sur des montants inférieurs à 70 ou 100 francs, si bien qu'elles ne les acceptent pas. Les banques ont, quant à elles, largement refusé tous les systèmes de paiement électronique sur Internet qui permettent de débiter directement une somme d'un compte, à cause des trop gros risques de fraude.

Tant que les paiements électro-

niques n'en passeront pas par le système de compensation complexe de l'industrie bancaire, à la manière de l'affacturage par Internet, ils seront trop vulnérables au détournement.

L'industrie ne compte donc plus les victimes du rêve des micropaiements et autres modalités de paiement sur le Web. Cybercash, l'un des pionniers américains dans ce domaine, a déposé son bilan au début de l'année. En janvier, l'incubateur Internet CMGI a fermé sa filiale spécialisée ExchangePath.

L'outil marketing des communautés du Web

POUR VOIR à quoi ressemble la prochaine grande idée du marketing en ligne, il suffit, aux Etats-Unis, de vous rendre dans une librairie de quartier Barnes & Noble. La société a créé des « espaces de vie » dans ses magasins, où ses clients peuvent s'asseoir dans des canapés pour lire ou siroter un café et où leurs enfants ont à disposition BD et jouets. Après avoir passé un bon moment, le client finit forcément par acheter un livre ou deux. C'est un exemple classique de la façon dont le développement de « communautés » peut stimuler les ventes d'une entreprise. Et ce concept est tout à fait transposable sur le Web.

PharmQuest, éditeur de logiciels pour l'industrie pharmaceutique, est un fervent adepte de cette nouvelle forme de communauté commerciale virtuelle. L'année dernière, il a investi 500 000 dollars pour créer un espace de rencontre en ligne pour ses clients scientifiques. Dans les forums, les sections actualité et thématiques et les espaces de chat sont conçus pour favoriser les échanges entre les 100 000 professionnels de la pharmacie. Cela a procuré à PharmQuest un lieu pour communiquer directement avec ses clients. Le site ne contient aucune publicité à proprement parler - ni bandeau, ni fenêtre « pop-up », ni contenu vidéo.

Mais PharmQuest participe de manière régulière à la communauté qu'elle a créée, en diffusant des messages dans les diverses rubriques, en invitant le groupe à réagir sur d'éventuels nouveaux produits ou bien en recueillant ses idées pour des projets à venir. Les résultats, selon le PDG, Shankar Hemmady, ont été appréciables. Il

estime que, cette année, les idées et interactions et réactions en ligne ont permis de générer environ 10 millions de dollars en économies d'échelle et en chiffre d'affaires additionnel.

L'avantage de ces communautés est donc bien qu'elles se révèlent être des outils marketing efficaces, loin des campagnes publicitaires classiques et des méthodes de marketing ciblé sophistiquées que les sociétés attendaient de l'Internet. Et pourtant, elles exploitent efficacement le support, ce qui est loin d'être toujours le cas des publicités sur bandeaux et autres campagnes via courriel.

Un nombre grandissant de sociétés souhaitent se lancer dans l'aventure. Le fabricant de produits de régime Slim Fast a ainsi créé son site communautaire, incluant un « conseiller virtuel personnel », dans l'espoir que cette interactivité aidera les clients à ne pas abandonner leur régime... et donc à acheter ses produits. Le fabricant de produits d'hygiène Johnson & Johnson vient de dépenser 10 millions de dollars pour acheter Babycenter.com, site communautaire populaire destiné aux jeunes parents. Le créateur des Huggies et de la Baby Powder espère que cette communauté inter-naute lui donnera, entre autres, un accès meilleur et plus régulier à sa clientèle cible.

Mais cette tactique n'est pas sans risques. D'une part, la gestion d'une communauté intéressante coûte cher. Cela nécessite une animation et des mises à jour permanentes, et une véritable synergie avec les autres efforts marketing de l'entreprise. De plus, les professionnels avancent encore à petits pas par crainte d'irriter les puristes du Net. Les consommateurs pourraient se révolter en découvrant leurs sites communautaires envahis par les intérêts marchands. Mais si la communauté répond à leurs besoins, ils continueront à y passer du temps, et y achèteront même peut-être quelque chose.

Ellen Neuborne
biz

★ Les pages « Entreprises » sont réalisées par les rédactions du « Monde interactif » et de « Business Week/e.biz ».

★ Traduit de l'anglais par Thibaut Devillard / Tradweb

Les mamies pirates tricotent sur la Toile

L'ÉCHANGE de fichiers musicaux via Napster a donné des idées à des milliers de grand-mères américaines, fanatiques de broderie et de tricot. Branchées sur Internet, elles s'échangent librement des patrons par courriels, après les avoir scannés et numérisés ou en livrant les fichiers sur des forums de discussion. Contrairement à Napster, pas besoin de logiciel spécifique ni de répertoire centralisé. Des sites underground qui permettent de télécharger gratuitement des motifs piratés et qui compilent ces échanges de fichiers se multiplient sur la Toile.

Pour économiser une dizaine de dollars et occuper leurs longues soirées d'hiver, des brodeuses invétérées surfent sur des sites spécialisés, à la recherche du patron de leurs rêves. D'innocentes mamies deviennent malgré elles des pirates informatiques chevronnées et écumant les chat-rooms spécialisées. Geocities abrite notamment le populaire Free Knitting.

Tout cela ne serait qu'une anecdote si ces sites pirates ne s'étaient pas multipliés en l'espace de quelques mois. Et les géants de l'industrie commencent à trembler. Great Notions, qui réalise près de 100 millions de francs de chiffre d'affaires par an, a vu ses ventes chuter de 50 % au cours des trois derniers mois d'exercice. Les éditeurs de patrons envisagent sérieusement de poursuivre en justice les brodeuses pour violation de droits d'auteur.

Jim Hedgepath, PDG de Pegasus Originals, un éditeur de patrons basé en Caroline du Sud, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de 4 millions de francs, est au bord de la faillite. « Depuis deux ans, nous accusons des pertes d'un million et

demi de francs par an », enrage-t-il. Une dégringolade largement due, selon lui, aux « pirates grises ». « La trentaine de sites que nous avons fait fermer se reforment sous des identités différentes. Ils échappent à tout contrôle », souligne-t-il.

Les fondatrices de ces espaces communautaires redoublent d'ingéniosité et se retirent volontairement de Yahoo! ou eGroups pour sombrer dans la clandestinité. PatternPiggiesUnite! et OinkersDelight ont été des précurseurs et opèrent désormais dans la plus grande discrétion. Pour accéder à ces clubs très privés, il faut désormais montrer patte blanche. Toute personne souhaitant se joindre au groupe doit être parrainée par un membre, afin d'éviter que les détectives privés dépêchés par les professionnels de l'industrie n'infiltrèrent ces réseaux underground.

Déjà, une douzaine de gros bonnets de l'industrie ont formé l'ESPC (Coalition pour protéger les motifs de broderie). La première société à avoir engagé des reprisaillistes envers des pirates notoires est Great Notions. Ainsi, un couple de retraités a dû remettre à la justice ordinateur, scanner et machines à coudre en sa possession, et fermer le site artisanal qui avait fait beaucoup trop d'émules, aux yeux du procureur général. L'industrie tente d'élaborer une stratégie encore plus répressive, mais l'exercice s'avère délicat et fastidieux. L'Amérique puritaine rechigne à envoyer une armée de Cartes vermeil devant les tribunaux.

Marine de La Horie

www.freepatterns.com
www.geocities.com/
lefrogglady/knitting.html

Start-up



Altaprofits facilite l'assurance-vie

Permettre à l'internaute de construire et gérer lui-même son contrat d'assurance-vie : c'est le pari relevé par Altaprofits, une start-up de 7 salariés créée en janvier 2000 par trois spécialistes de ce secteur qui se sont rencontrés au sein de la compagnie d'assurances Athéna, et ont travaillé ensemble dans le cabinet de courtage Asset Group Opéra. « Nous avons voulu mettre à la disposition de l'internaute des outils de calcul élaborés, normalement utilisés par les financiers », explique Elisabeth Andrey, l'un des trois fondateurs de la société. Ainsi, l'utilisateur peut créer lui-même son portefeuille, en fonction de ses objectifs. C'est une rupture par rapport à la concurrence, les autres sites d'assurance-vie se contentant de proposer un choix entre trois profils, « prudent », « équilibré » et « dynamique ». Vous souhaitez acheter dans dix ans une résidence secondaire ? Indiquez le prix, ce que vous êtes prêt à investir chaque mois et à verser dans l'immédiat, l'écran affichera alors le portefeuille adéquat, avec chacun de ses fonds et leur historique. Cela grâce à une technologie « Asset Allocator », qu'Altaprofits a fait développer par des consultants en intelligence artificielle, qui ont appliqué aux portefeuilles d'OPCVM (sicav et fonds communs de placement) des systèmes de calcul jusque-là utilisés pour les portefeuilles d'actions et d'obligations. Altaprofits permet également de gérer son contrat en ligne, c'est-à-dire d'arbitrer, directement sur le site, en analysant le portefeuille et en l'optimisant selon ses taux de risque et de rendement. C'est un avantage par rapport au système traditionnel, où l'on ne reçoit une position de compte qu'une fois par an, ou par trimestre, en n'ayant la possibilité de n'arbitrer qu'hebdomadairement. Enfin, si l'internaute n'a pas d'interlocuteur réel, il dispose de toutes les informations nécessaires sur les 60 fonds disponibles (issus de 25 sociétés de gestion), leurs cotations et indices, mais aussi de calculateurs de retraite, d'impôt sur le revenu et de succession. Le contrat de base est géré par la Fédération continentale, filiale de Generali. Le site compte aujourd'hui deux inscriptions par jour. Même si la start-up évolue sur un marché de niche, elle pourrait, selon une étude menée en interne, intéresser 3,9 millions de 7 millions d'internautes français. Altaprofits espère devenir rentable dans les trois prochaines années, d'abord en vendant sa technologie. « Une technologie que nous ne cessons de développer, pour garder notre avance sur la concurrence », précise Elisabeth Andrey. La société dispose d'une autre source de revenu, un pourcentage sur les encours. « C'est nous et Generali qui nous partageons 0,95 % des encours. Pour l'instant, la majeure partie de ce pourcentage revient à Generali. Au fur et à mesure que nous ferons nos preuves, la balance se rééquilibrera en notre faveur », explique Hervé Tisserand, cofondateur d'Altaprofits.

Aude de la Porte

www.altaprofits.com

interactif.lemonde.fr/
neteconomie

CRYPTOGRAPHIE: l'heure est à la méfiance. Dans le rapport qu'ils ont rendu, mardi 29 mai, sur le réseau d'écoutes Echelon, les parlementaires européens conseillent aux entreprises et aux administrations de crypter toute leur correspondance. Et si le logiciel PGP (Pretty Good Privacy) est en passe de devenir un standard sur la Toile, les chercheurs n'en sont pas moins lancés dans une course à toujours plus de sécurité.

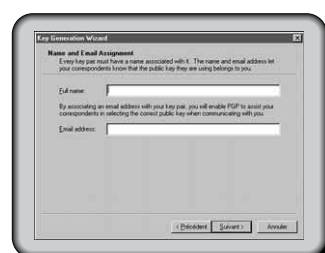
Comment PGP sécurise votre correspondance

1 INSTALLATION



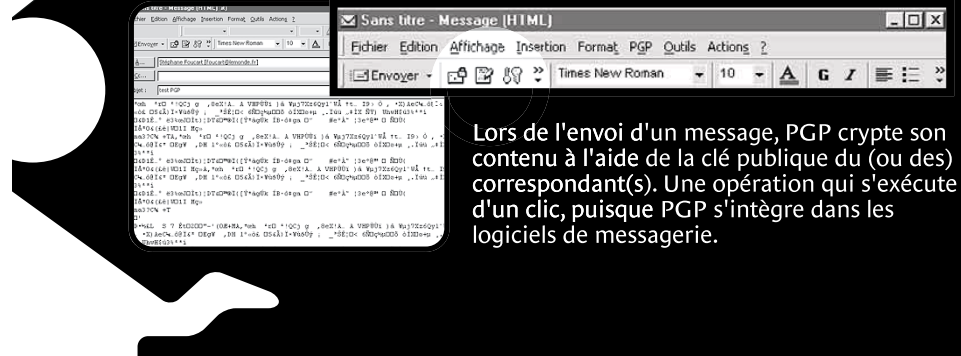
PGP (Pretty Good Privacy, ou « plutôt bonne confidentialité »), le logiciel le plus couramment utilisé pour crypter (à 128 bits, longueur de clé autorisée en France) le courrier électronique, peut être téléchargé gratuitement (pour une utilisation non commerciale) sur www.pgp.com ainsi que sur de nombreux autres sites Internet.

2 ATTRIBUTION D'UNE PAIRE DE CLÉS



Lors de l'installation du logiciel, la saisie d'un nom, d'une adresse de courrier électronique et d'un mot de passe génère une paire de clés: l'une est dite privée, l'autre publique. Cette dernière (un fichier Ascii) doit être échangée entre correspondants.

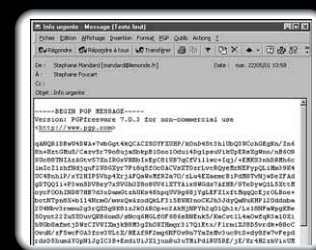
3 CRYPTAGE



Lors de l'envoi d'un message, PGP crypte son contenu à l'aide de la clé publique du (ou des) correspondant(s). Une opération qui s'exécute d'un clic, puisque PGP s'intègre dans les logiciels de messagerie.

4 DÉCRYPTAGE

Le destinataire du message chiffré ne peut décoder ce dernier qu'à l'aide de sa clé privée, qui reste en sa possession exclusive. Il est le seul à pouvoir prendre connaissance du contenu du message. Sauf si un tiers a pu se procurer sa clé privée ou dispose des moyens de calcul suffisants pour la « craquer ».



CLÉ PUBLIQUE - CLÉ PRIVÉE

PGP attribue deux clés: la clé publique sert au cryptage, la clé privée au décryptage. L'une est donc l'opérateur mathématique inverse de l'autre.



5 AUTHENTIFICATION DE L'EXPÉDITEUR

A la lecture du message, le destinataire peut en outre être assuré de l'identité de son expéditeur. Ce dernier peut en effet « signer » le message grâce au mot de passe ayant permis de générer ses clés numériques.



DOCUMENTATION: STÉPHANE FOUCAULT. ILLUSTRATION: DIDAPIX

La physique quantique se met au service de la cryptographie

L'inviolabilité du partage des clés de cryptage est garantie par un principe de la physique quantique

CELA S'APPELLE le « principe d'incertitude d'Heisenberg ». En l'énonçant, en 1927, le physicien allemand Werner Heisenberg était loin de se douter que son inéquation permettrait, quelque soixante ans plus tard, la naissance d'une nouvelle forme de cryptographie. Ce principe célèbre, qui formalise le caractère « insaisissable » des particules élémentaires, est en effet à la base de la « cryptographie quantique », qui garantit un partage inviolable des clés de cryptage.

Explications. Lorsque deux correspondants tiennent une conversation cryptée, chacun doit être en possession de la même « clé » – une succession aléatoire d'un grand nombre de 0 et de 1. Un partage qui est aussi le talon d'Achille de tout protocole d'échanges chiffrés. Car il suffit qu'un tiers se procure cette clé pour que les messages envoyés puissent être lus.

C'est ce maillon que la cryptographie quantique permet de sécuriser. Pour le reste, ce sont en effet les mêmes algorithmes qui servent à coder la correspondance. Comme l'explique Jean-Pierre Goedgebuer,

directeur du Laboratoire d'optique Pierre-Michel-Duffieux (CNRS/université de Franche-Comté), la cryptographie quantique répond à la question: comment effectuer une distribution de clés, via une fibre optique, sans qu'un tiers puisse jamais l'intercepter?

Pour rendre impossible cette interception, « chaque bit est codé sur un seul et unique photon », explique Jean-Pierre Goedgebuer. A la différence des transmissions classiques de données par fibre optique, ce ne sont donc pas les pulsations de la lumière qui codent l'information, mais l'état de polarisation de chacun de ces « grains de lumière » transmis. C'est à ce stade que le caractère « quantique » du protocole se révèle. Car, en vertu des lois de cette étrange physique (et notamment du principe d'incertitude d'Heisenberg), toute mesure effectuée sur une particule perturbe irrémédiablement son état. En d'autres termes, un espion qui « écouterait » la transmission et tenterait de repérer le bit associé à chaque photon changerait la nature de l'information que porte ce dernier.

« Ensuite, explique Jean-Philippe Poizat, chercheur au laboratoire d'optique théorique et appliquée d'Orsay, on va « sacrifier » une partie des bits transmis: au cours d'une communication non nécessairement cryptée, les deux correspondants vont comparer une partie de la clé échangée. » Si, après cette comparaison, la partie « sacrifiée » de la clé est identique de part et d'autre, alors la ligne n'a pas été perturbée. Et est donc à l'abri des indiscretions. Pour finir, les correspondants conservent la

partie « préservée » de la clé. Des bribes utilisées pour crypter et décrypter la correspondance.

Les chercheurs n'en sont pas restés à la théorie. En 1989, la première expérience de transmission quantique de clés a ainsi été menée, en propagation libre, dans les laboratoires d'IBM sur une distance de 30 centimètres. Quatre ans plus tard, les laboratoires de recherche de British Telecom effectuaient des expériences semblables, sur des fibres optiques d'une dizaine de kilomètres. C'est aujourd'hui sur des longueurs de 20 à 30 kilomètres que l'université de Genève, le laboratoire de recherche de Los Alamos ou le Laboratoire d'optique Pierre-Michel-Duffieux mènent de semblables expériences.

DES SOURCES DE PHOTONS

Tout n'est pas réglé pour autant. « Les problèmes sont aujourd'hui essentiellement d'ordre technologique », constate Jean-Pierre Goedgebuer. La contrainte d'utiliser les fibres optiques standard nous impose de travailler avec des longueurs d'onde de l'ordre de 1,5 micron, auxquelles le rendement quantique des photons est faible, c'est-à-dire de l'ordre de 10%. Sur 100 photons envoyés, seule une dizaine seront donc, en bout de course, détectés. S'affranchir des contraignantes fibres optiques peut ainsi se révéler intéressant. « Nous travaillons sur de telles transmissions, dans l'air, entre la Terre et un satellite par exemple, poursuit Jean-Pierre Goedgebuer. On pourra alors utiliser une longueur d'onde de 0,8 micron, à laquelle le rendement est alors de 90%. » Les

chercheurs espèrent ainsi obtenir de meilleurs débits que les quelques kilobits par seconde atteints aujourd'hui – dans ce type de transmission – sur les fibres optiques standard.

Un point crucial. Il conditionne en effet l'utilisation de cette nouvelle cryptographie sur des distances plus grandes. Mais le problème est à double sens. Et la détection n'est pas moins problématique que l'émission: il est particulièrement ardu de trouver des sources de lumière dont le comportement, comme le décrit Jean-Philippe Poizat, serait celui « d'un « pistolet » qui, à chaque pression de la détente, éjecterait un unique photon ».

On en est loin. Aujourd'hui, ce sont des diodes lasers très atténuées qui sont utilisées en lieu et place de ces sources de photons, objets d'une intense recherche, comme c'est le cas au laboratoire d'optique théorique et appliquée d'Orsay. Pourtant, ces obstacles surmontés, la transmission d'une information n'en serait pas pour autant absolument sécurisée. Pour fiabiliser toute la chaîne aussi sûrement que le « partage quantique » des clés, il conviendrait donc, plaisante Jean-Pierre Goedgebuer, de « mettre au point un système d'authentification quantique du correspondant ». Pour être sûr, en somme, que la personne avec qui la « conversation » s'engage est bien celle que l'on croit!

Stéphane Foucart

interactif.lemonde.fr/technologie

Le principe de l'erreur ajoutée

POUR SIGNER électroniquement, deux systèmes algorithmiques sont utilisés: la factorisation et les courbes elliptiques. Tous deux fondés sur un jeu de clés, ils font intervenir pour l'un de grands nombres premiers, pour l'autre des points jumeaux contenant des informations complémentaires. Mais ces systèmes pourraient bientôt voir arriver un concurrent dans les codes correcteurs d'erreurs. Ces derniers assurent la confidentialité d'un message grâce à la complexité du problème mathématique qu'il faut résoudre pour retrouver une erreur ajoutée à ce même message.

En février 2001, l'Inria (Institut national de recherche en informatique et en automatique) a annoncé avoir mis au point « le premier système praticable de signature électronique fondé sur les codes correcteurs d'erreurs ». Un système très fiable, puisque le fait de tester la sécurité revenait à montrer qu'il était aussi difficile de faire une fausse signature que de décoder la totalité de la signature produite avec ce système cryptographique.

Nicolas Sendrier, membre du projet Codes qui a travaillé à la mise au point de ce nouveau système, explique en effet que le décodage total de la signature revient à trouver la solution d'un problème dit « NP-complet », situé au sommet de la complexité dans une classe de problèmes mathématiques dont le nombre de solutions peut se représenter sous forme d'arbre et croît de façon exponentielle.

Concrètement, le système de signature électronique mis au point à l'Inria s'inspire du système de chif-

frement de McEliece. Ce qu'on appelle un « mot » de code y est constitué de 1024 bits, séparés en quelque 500 bits d'information et 500 bits de redondance. Dans ces 1000 bits, on en change 50 aléatoirement, introduisant des erreurs. Modifié, le mot de code peut alors être envoyé, et le propriétaire disposant du secret parvient à décoder le message.

Mais, pour en faire une signature, les chercheurs de l'Inria ont dû modifier ce système, allongeant la taille du mot de code à 16000 bits et diminuant la redondance à 144 bits. A partir de là, selon le cryptosystème de Niederreiter, ils ont produit ce qu'on appelle un syndrome, une information de même taille que la redondance. Le « hachage », c'est-à-dire la compression du message à signer, conduit à ce syndrome que l'on considère comme un mot de code erroné.

A l'aide de la clé publique, la personne qui reçoit le document peut alors calculer le syndrome et le comparer à la signature. L'avantage de ce système tient dans la taille de la signature: une centaine de bits qui correspondent à environ 17 caractères alphanumériques. A peine plus longue qu'un numéro de téléphone, on peut donc imaginer la transmettre par téléphone ou la logger en grande quantité sur une carte comme la carte Vitale. Ce qui éviterait un remplacement trop rapide par manque de place. En revanche, la clé publique est plus encombrante: 1 mégaoctet. Bonne à charger une fois pour toutes sur un ordinateur, par conséquent!

Corinne Manoury

Une webtélé pour l'emploi

L'université de Limoges a lancé Canalsup Emploi pour promouvoir l'insertion des jeunes diplômés dans la région

LIMOGES, sa porcelaine, sa cathédrale, sa gare art déco, sa campagne tranquille et verdoyante... Au rayon touristique, la capitale du Limousin ne manque pas de charmes. Ils ne sont cependant pas suffisants pour maintenir au bercail la population étudiante. La région souffre en effet d'un déficit d'image et voit s'exiler chaque année ses diplômés vers des ailleurs plus prometteurs.

Selon les chiffres de l'APEC, la région - qui représente 1,2% de la population française - n'emploie que 0,6% des cadres français (l'Ile-de-France en concentre près de la moitié). Le Limousin a d'ailleurs tendance à recruter du côté des cadres confirmés (dans 51% des cas, contre 35% au niveau national), et à moins faire appel à ses jeunes di-

plômés (28% des recrutements en 1999, contre 35% pour la moyenne nationale).

«*Nous avons du mal à conserver les jeunes*», résume Sylvain Benoît, responsable de l'Observatoire universitaire des parcours étudiants au sein de l'université de Limoges. C'est lui qui est à l'origine du projet Canalsup Emploi. Au travers de témoignages et de dossiers interactifs, cette webtélévision souhaite faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés dans la région. «*Les étudiants ont en tête qu'ils devront quitter la région pour travailler*», précise-t-il. *Nous avons donc décidé de monter au créneau et de montrer notre potentiel sur le Net.*»

Voilà un an, Sylvain Benoît assiste à l'éclosion des webtélévisions généralistes et y voit un moyen «*ludique*» de communiquer auprès des étudiants. D'autant qu'à l'époque, l'Agence régionale de développement du Limousin montre la voie et mène sa propre expérience au niveau local avec e-tivi.com, une webtélé aujourd'hui arrêtée. Deux autres éléments orientent Sylvain Benoît et son équipe vers la vidéo en ligne: l'université de Limoges a été l'une des premières à mettre en place une formation à distance dispensée par Internet, et la chaîne spécialisée dans l'emploi, Demain!, s'est implantée dans la région. Le rôle de cette dernière est crucial

dans le projet: déjà partenaire d'actifs, elle a accepté de jouer le jeu, et fournit gratuitement sa technologie et son savoir-faire pour assurer les reportages en ligne et les directs, qui sont au cœur de Canalsup Emploi. «*Cela nous permet de tester le support. Il s'agit de la première incursion de la chaîne sur le Net*», précise Jean-Claude Frisque, journaliste à Demain!, en charge du développement Internet.

DES DIRECTS UNE FOIS PAR MOIS

«*Nous avons choisi de mettre en avant des expériences individuelles. Nous voulons montrer aux jeunes diplômés qu'il y a un avenir dans notre région*», argumente Sylvain Benoît. Depuis le 15 avril dernier, date de démarrage de la télévision, une dizaine de témoignages sont accessibles, où des «*anciens*» racontent en trois minutes leur parcours dans la région depuis qu'ils ont quitté les bancs de l'université de Limoges. «*Au travers de différentes études, nous nous sommes aperçus que les étudiants avaient du mal à se projeter dans l'avenir. En leur proposant des cas concrets, nous voulons leur fournir des clés, et faire en sorte que Canalsup devienne un outil à part entière pour leur orientation.*»

C'est aussi pour cela que des directs sont organisés une fois par mois sur le site. Le premier a eu lieu en mai, sur le thème des métiers du

sport en Limousin. «*Une quarantaine de personnes se sont connectées pendant le débat. L'horaire était peut-être mal choisi. En revanche, mille internautes ont consulté le dossier mis en ligne. C'est ce que nous voulons: fournir les bases d'une réflexion.*» Une bourse de l'emploi, qui permet à l'université de centraliser les offres qu'elle reçoit, ainsi qu'un forum sont également en ligne.

D'autres télévisions universitaires sur Internet existent déjà, mais Canalsup est la première à s'être tournée du côté de l'orientation de ses jeunes diplômés. Les récents déboires des télévisions sur Internet n'ont pas refroidi les ardeurs des auteurs du projet. «*Nous avons un contenu original et à forte valeur ajoutée. Nous bénéficions du soutien de l'université qui a financé la création du site. Il ne faut pas oublier que nous n'avons pas d'objectifs commerciaux. Notre but, c'est de véhiculer une image positive de la région*», précise Sylvain Benoît. Et d'ajouter: «*En Limousin, on doit prouver davantage, par rapport aux autres régions, par rapport aux habitants eux-mêmes! Avec Canalsup Emploi, on espère montrer qu'une fois leur diplôme en poche, les étudiants ne font pas forcément vers Paris...*»

Laurence Bernaert

■ www.canalsup.unilim.fr

Créateur de sons

REPRENONS tous en chœur ce refrain populaire: «*Tout pour la musique!*» Telle pourrait être la devise de Charles Bouticourt. On pourrait également ajouter: de la

Portrait

musique partout... y compris sur le Web. A 26 ans, notre homme joue les chefs d'orchestre d'un genre spécial. En tant que «*sound designer*», ou concepteur de sons, il fait rimer sur une même partition numérique le son et l'image, la souris et les haut-parleurs. Là où d'autres créent des musiques de films, lui imagine des musiques pour des sites Web. «*Plutôt des ambiances musicales*», corrige-t-il en souriant. Au sein de l'agence de création Internet lilloise Tokto, il met en scène l'aspect sonore des projets de la société. S'il fallait trouver un ancêtre à ce métier, il faudrait chercher du côté des bruiteurs.

Musicien par passion, Charles Bouticourt a démarré par des études d'ingénieur en mécanique, avant d'embrancher sur une école spécialisée, la SAE (School of Audio Engineering, à Paris, où il obtient un diplôme d'ingénieur du son studio. Il fait ses premières armes dans une société de post-production parisienne, au sein de laquelle il participe à la création de musiques de publicité pour la télévision. «*Je recherchais des ambiances sonores, des bruitages pour les pubs*», précise-t-il. *Le sound design, c'est de la création musicale et de la création d'ambiance.*»

Depuis qu'il intervient sur le Web, il a découvert la spécificité de ce média: la musique dynamique. «*On commence aujourd'hui à la considérer comme dynamique car les logiciels d'intégration au Web nous le permettent. Cela nous oblige à réfléchir comme les graphistes: la musique doit pouvoir être modifiée à n'importe quel moment. L'internaute doit pouvoir naviguer d'une page à une autre et changer d'ambiance musicale de la manière la plus fluide*

possible.» Il est logique, dans ces conditions, que ses interlocuteurs privilégiés soient les chefs de projet. «*Je dois imaginer la musique, en gardant en tête qu'elle doit évoluer, mais pas de manière irréversible*», déclare Charles Bouticourt. *Je crée la musique en même temps que l'image.*»

La gestation d'un morceau peut prendre de deux heures à deux jours, voire davantage encore, avec, bien sûr, pour principal outil l'ordinateur. Celui de Charles Bouticourt est équipé de logiciels qui permettent de traiter l'audio: il travaille notamment avec Protools, un logiciel professionnel que l'on retrouve dans tous les studios.

Plus concrètement, le sound designer enregistre de vrais sons, qu'il va ensuite se charger de «*découper*» en mille morceaux. «*Cela fonctionne un peu comme du montage de film: on coupe et on monte des sons. C'est presque un travail de chirurgien. Quand on cherche un son, on va passer deux heures dessus pour l'obtenir vraiment. C'est très pointu, très précis. Par exemple, pour obtenir un claquement de porte, nous allons travailler au départ comme un bruiteur: pour le reproduire, il suffit d'un coup de pied dans un carton. Mais c'est ensuite que la technique intervient, puisqu'il faut qu'il s'intègre de manière cohérente au reste de l'histoire.*»

Pour se faire une idée de son travail, rendez-vous sur le site baptisé Sur le zinc, une création signée Tokto. Dès l'accueil, l'ambiance d'un café est recréée, avec les bruits du comptoir, des conversations... dus à de savantes programmations de logiciel. On s'y croirait presque! Avant de partir, mettez une pièce dans le juke-box... vous pourrez y écouter un morceau signé d'un certain Charles Bouticourt.

La. B.

■ www.surlezinc.com

[interactif.lemonde.fr/
neteconomie](http://interactif.lemonde.fr/neteconomie)

PUBLICITÉ

Profil

Le curriculum vitae idéal

Qualités: un grand sens de l'écoute allié à la capacité d'imaginer un son et de le reproduire, c'est-à-dire un mélange de créativité et de compétences techniques. La maîtrise de logiciels spécifiques, du type ProTools, est indispensable.

Expérience: beaucoup de sound designers ont appris sur le tas. Néanmoins, des écoles spécialisées délivrent des diplômes en deux ans. Cette formation, couplée à un passage dans un studio qui travaille sur le sound design (post-production dans la publicité ou le cinéma), constitue une bonne carte de visite.

Salaires: un débutant peut démarrer à 10 000 francs brut par mois.

Les formations

School of Audio Engineering

Cette école privée délivre entre autres un diplôme d'audio engineer en 9 mois (à temps complet), alliant pratique et théorie. www.sae-france.fr/

Ecole nationale supérieure Louis-Lumière

Accessible à partir d'un niveau bac+2, elle propose une filière qui prépare en trois années aux métiers du son. www.ens-louis-lumiere.fr/

Conservatoire de Paris

Au sein du département son, le CNSMDP (Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris) propose une formation supérieure de musiciens-ingénieurs du son. Elle est accessible sur concours. www.cnsmdp.fr/

ESRA

L'Ecole supérieure de réalisation audiovisuelle dispense une formation en deux ans aux métiers du son à Paris, Rennes et Nice. www.groupepsra.com/ists/ist.htm

le Monde
INTERACTIF

16-18, quai de la Loire, 75019 Paris.
Tél.: 01-53-38-42-60. Fax: 01-53-38-42-97.
E-mail: hitech@lemonde.fr

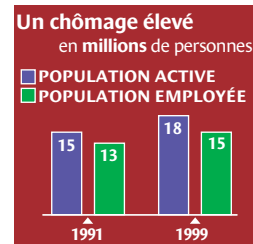
Directeur de la publication: Jean-Marie Colombani.
Directeur général: Bruno Patino.
Rédacteur en chef: Bertrand d'Armagnac.
Secrétaire général de la rédaction: Claudine Boeglin.
Directrice artistique: Maria Mercedes Salgado.
Rédaction: Olivier Zilberstein, chef de service (Enquête), Pierre Bouvier (site Internet), Cécile Ducourtieux (Entreprises), Stéphane Foucart (Techniques), Guillaume Fraissard (Cyberculture, Portrait), Gaëlle Macke (Entreprises), Stéphane Mandard (Citoyen), Corinne Manoury (Techniques), Catherine Rollot (Métiers).
Édition: Olivier Herviaux.
Réalisation: Nathalie Le Dréau, Alex Monnet, François Montintin.
Révision: Olivier Houdart, Martine Rousseau.
Publicité: Le Monde Publicité. **Directeur général:** Stéphane Corre. Caroline Séjournant, directrice de clientèle (01-42-17-39-56), Philippe Raër (01-42-17-38-58).
Impression: Le Monde Imprimerie.

Les articles extraits de BUSINESS WEEK traduits et reproduits dans ce numéro sont la propriété de The McGraw-Hill Companies, Inc. ©2001. Tous droits réservés.
Articles translated and reprinted in this issue from BUSINESS WEEK are copyrighted 2001 by The McGraw-Hill Companies, Inc. All rights reserved.

interactif.lemonde.fr

FOCUS

En Iran, le taux de croissance est passé de 2,4 % en 1999 à 5,9 % en 2000.



Mais la rente pétrolière est captée par une minorité (page 4)

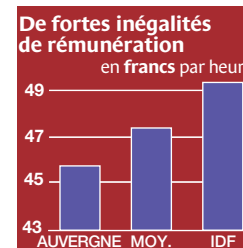
FOCUS

1606

Antoine de Montchrestien, « premier économiste de France », est obligé de quitter précipitamment la France pour avoir tué quelqu'un en duel. Il partage ses derniers jours, en 1621, entre l'attaque des riches façon Robin des Bois et la rédaction de poèmes en l'honneur de l'aimée (page 4)

EMPLOI

● L'instauration des 35 heures brouille les repères pour le salaire des non-cadres (page 6)



OFFRES D'EMPLOI

- Gestion et administration p. 7 à 9
- Conseil p. 10
- Carrières internationales p. 11
- Industrie p. 12
- High-tech p. 13
- Collectivités territoriales p. 14 à 15

le 11 juin, les Quinze voteront pour ou contre la directive sur l'information et la consultation des travailleurs

Petites tractations entre « amis » autour de l'Europe sociale...

Des avancées par à-coups

DES SALARIÉS MIEUX REPRÉSENTÉS

NOMBRE DE COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS

Année	Nombre de comités
92	100
93	100
94	100
95	100
96	100
97	100
98	100
99	100
00	630

Les CEE créés avant septembre 1996 pouvaient négocier le contenu de leur accord.

PROJET DE DIRECTIVE INFORMATION ET CONSULTATION DES TRAVAILLEURS DANS CHAQUE PAYS

Marks & Spencer
29/03/2001
4 400 suppressions d'emploi annoncées dans 38 établissements

1997
ARRÊT DE LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES. RENAULT CONDAMNÉ

RENAULT
27/02/1997
3 100 emplois supprimés à Vilvorde (Belgique)

1994
DIRECTIVE SUR LES COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS

HOOVER
25/01/1993
600 emplois supprimés à Longvic (France)

J - 5... Plus que cinq jours avant un test de belle importance pour l'Europe. Le 11 juin, les ministres du travail des quinze Etats membres, réunis à Luxembourg pour un Conseil emploi et affaires sociales, vont voter pour ou contre l'adoption d'une directive améliorant les conditions d'information et de consultation des travailleurs. Les pronostics ? Incertains...

L'avenir du Vieux Continent fait beaucoup parler de lui actuellement : Lionel Jospin vient de présenter son projet européen, les parlements nationaux sont en train de ratifier solennellement le traité de Nice... Et l'on attend évidemment, avec impatience, les premiers signes que donnera Silvio Berlusconi, le leader de la droite italienne dont le nouveau gouvernement sera formé le 8 juin. Bref, discours et déclarations d'intention se multiplient. Mais la semaine prochaine, les manches vont devoir se retrousser. Pas uniquement le 11 juin, d'ailleurs. Les 15 et 16 juin se tiendra aussi le sommet européen de Göteborg, dernier rassemblement avant le changement de présidence, puisque le 1^{er} juillet les Suédois vont passer le relais à la Belgique. Les chefs d'Etat aborderont à nouveau la question de l'élargissement de l'Union avec un dossier particulièrement sensible : la libre circulation des travailleurs, qui est loin de recueillir l'unanimité.

Le rendez-vous du 11 juin promet d'être le plus acrobatique. Techniquement, la directive est prête et ce, depuis l'année dernière. Elisabeth Guigou souhaitait la faire adopter fin décembre, sous présidence française, mais les Britanniques, s'appuyant sur un vice de procédure, ont pu gagner du temps. Aujourd'hui l'heure est venue. L'Europe sociale apparaît suffisamment à la traîne de l'Union économique et monétaire (UEM) pour que, de temps en temps, elle s'offre un petit coup d'accélérateur. Les épisodes Danone et Marks & Spencer ont marqué les esprits des citoyens européens, choqués, notamment, par la manière dont les annonces de ces restructurations, qui touchent plus de 6 000 salariés, ont été faites. Un coup de sifflet et un rappel au règlement des autorités européennes tomberaient donc à pic. Politiquement, tout se complique ; surtout que les positions dogmatiques se marient avec les plus opportunistes. Position dogmatique que celle des institutions

patronales européennes, qui s'opposent à un renforcement de l'information-consultation des salariés. Alors que, sur le terrain, les chefs d'entreprise pensent différemment.

Fin juin, à Oslo, lors du prochain congrès européen des relations professionnelles, Alain Chouraqui, directeur de recherche au CNRS (Laboratoire d'économie et de sociologie du travail à Aix-en-Provence), rappellera les conclusions d'un programme européen pluriannuel (1994-2000) sur la participation et l'implication des salariés, qui s'appuie sur une banque de données de 5 800 entreprises au sein de l'Union. « Il y a une corrélation évidente entre le degré d'implication des salariés et les performances des entreprises : réduction des coûts, baisse des taux d'absentéisme et des congés maladie, amélioration de la qualité, etc. », peut-on lire dans le document qui sera présenté. Quant aux chiffres, ils sont éloquentes : 87 % des 5 800 entreprises interrogées considèrent que l'implication des salariés est « utile » voire « très utile ».

COMPLEXITÉ

Mais entre les réalités du terrain et les choix européens, il y a les options politiques qui visent à défendre les intérêts nationaux. J - 5 : « cinq jours d'intense activité diplomatique », confie un haut responsable de la Commission de Bruxelles. Tony Blair va mener la danse des opposants, quitte à décrocher le soutien d'Etats membres dont la tradition sociale serait plutôt favorable à la démarche d'information-consultation des salariés. Comme l'Allemagne, par exemple. Pour réussir, le Premier ministre britannique doit obtenir, à Luxembourg, la minorité de blocage (26 voix). Il a donc proposé

aux Allemands - désireux de modérer les enthousiasmes de Bruxelles sur la circulation des travailleurs, afin de mieux se protéger de l'arrivée probable des salariés des pays candidats à l'élargissement - d'échanger leur soutien contre le sien sur ce dernier sujet. Si d'aventure Silvio Berlusconi indiquait à son ambassadeur (le ministre du travail italien, tout juste nommé, ne devrait pas être présent le 11 juin) de se rallier au camp britannique, le tour serait joué. Et la directive repoussée.

Tractations, marchandages, donnant-donnant... Rien de neuf sous le ciel européen. Le marché commun s'est bâti ainsi. Mais avec les ratés du moteur franco-allemand, les marges de manœuvre des autres Etats membres se sont peut-être élargies. Surtout, confirment les observateurs, les échanges se font moins sous le manteau. L'Europe sociale, dont les dossiers sont considérés comme ultra-sensibles, est le terrain privilégié de ces alliances opportunistes qui se créent au fil des dossiers abordés. Ce qui explique d'ailleurs pourquoi les gouvernements socialistes, majoritaires au sein de l'Union, la fameuse Europe rose qui avait annoncé clairement ses ambitions en matière sociale, n'ont pas réussi à aller au bout de leurs objectifs. Avec les élections de José-Maria Aznar et de Silvio Berlusconi, le paysage se modifie. Mais savoir si finalement ce sera un bien ou un mal pour l'avancée de l'Europe sociale, qui saurait le prédire, vu la complexité de sa construction ?

Marie-Béatrice Baudet

En raison du week-end de la Pentecôte, la pagination du « Monde Economie » est exceptionnellement réduite

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

DEA

Organisation appliquée

19.000 anciens de l'IAE de Paris dans les entreprises à travers le monde. C'est rassurant pour l'entreprise, et pour vous.

Un DEA de Sciences de gestion original :

- non spécialisée,
- conçu pour répondre aux aspirations de recherche de tous les cadres.

Inscriptions jusqu'au 13 juin 2001
01 53 55 27 62
e-mail : iae@univ-paris1.fr

Un avantage décisif

www.iae-paris.com

LES MUTATIONS ▲ LES INITIATIVES :

Pour l'institut de recherche du groupe de travail temporaire Adecco, en raison de la réduction du temps de travail, il est difficile d'interpréter les progressions des rémunérations. Les écarts peuvent aller jusqu'à 36 % entre régions françaises. Parmi les métiers recherchés, programmeurs informatiques, plombiers et comptables

Salaire des non-cadres : les 35 heures brouillent les repères

En ce printemps, les conversations vont bon train chez Paradoxe SA. Le président de cette entreprise souhaite connaître les impressions en interne du passage de 39 à 35 heures décidé un an plus tôt. Personnellement, il déplore l'augmentation du coût du travail qui a progressé de 11,4 %, les salariés ayant conservé leur traitement malgré une réduction de quatre heures de leur temps de travail. En contrepartie, la direction a obtenu un gel des augmentations sur deux ans.

Interrogée par son patron, la directrice du personnel le dérouta en lui proposant d'effectuer une étude sur l'augmentation réelle du coût salarial, en tenant compte des gains de productivité réalisés dans le cadre de la réorganisation de la production. Du côté des employés, il lui est encore plus difficile de se faire un avis. Si l'un d'entre eux constate qu'il n'a pas été augmenté, tel autre démontre le contraire, puisqu'il travaille moins avec le même salaire. Moralité : « Tout se démontre et son contraire. »

Cette fable sert d'introduction à la deuxième édition du rapport de l'Observatoire des rémunérations 2000, consacré aux salaires

des non-cadres par le Lab'Ho, l'institut de recherche du groupe de travail temporaire Adecco. « *Aucun des personnages de cette histoire n'a tort, mais aucun n'a raison non plus* », est-il écrit dans le prologue de ce document. Il s'agit par ce biais de signaler la difficulté d'analyse de la situation, due à la phase de transition actuelle liée au passage aux 35 heures. Les repères sont mouvants et les cas multiples.

SITUATIONS DIVERSES

« *La mise en place de la loi des 35 heures a modifié tous les repères en matière de rémunérations*, affirme Philippe Maillet, qui a participé au rapport en tant que responsable des études marketing chez Adecco. *L'évolution des salaires ne reflète pas la réalité vécue par l'entreprise ou le salarié* », tant les situations sont diverses.

Une entreprise, bien souvent, a réduit le temps de travail de ses salariés de 39 à 35 heures payées 39 heures, mais a embauché du personnel à 35 heures payées 35. Dans cet environnement fluctuant, il est impossible d'interpréter les progressions des rémunérations. « *Cela n'aurait pas de sens* », insiste Philippe Maillet, qui préfère souligner les tendances observées, comme la progres-

sion plus marquée du salaire horaire que du salaire mensuel.

Pour réaliser cette étude auprès des non-cadres, Adecco a puisé dans la base de données de son activité travail temporaire, le groupe se situant parmi les dix premiers employeurs privés français et faisant travailler 150 000 intérimaires dans 35 000 entreprises. Première constatation, le salaire horaire progresse toutes qualifications confondues, mais la hausse est plus importante pour les basses qualifications (ouvriers et employés non qualifiés) que pour les maîtrises techniques et administratives. Deuxième information, la revalorisation

est plus appréciable dans les petites entreprises de 20 à 99 salariés que dans les grandes employant plus de 500 personnes.

« *L'une des explications provient de la différence d'accessoires que peuvent offrir les petites entreprises par rapport aux grandes* », avance Philippe Maillet. Dans les grandes entreprises, aux salaires sont ajoutés différents avantages allant des tickets restaurant au plan épargne-entreprise, en passant par les stock-options. L'existence de ces spécificités a pesé dans les négociations, augmentant le découplage entre salaire et rémunération. Les petites entreprises, ne

pouvant offrir de tels avantages, ont procédé à des augmentations « pures et simples ».

Autre piste d'explication, les petites entreprises sont obligées de proposer des niveaux de salaires élevés si elles veulent attirer des jeunes, plus souvent tournés vers les grandes entreprises. Elles ont dû être d'autant plus attractives que le marché de l'emploi est « tendu » dans certains secteurs. De plus, selon l'Observatoire, « *il semblerait que les secteurs où les rémunérations étaient faibles ont plus largement revalorisé leurs salaires* ».

L'agroalimentaire et le commerce connaissent des progressions supérieures à la moyenne, contrairement au secteur du service aux entreprises. L'automobile et la chimie restent les deux secteurs les plus rémunérateurs, le commerce de détail et la construction étant lanterne rouge.

Après cette année particulière liée à l'instauration des 35 heures, la situation devrait progressivement se stabiliser. Il faudra attendre 2003, voire 2004, pour revenir à un environnement permettant d'établir de nouvelles progressions véritablement représentatives d'une évolution.

Dominique Gallois

Les premiers effets de la pénurie ?

Le classement des dix métiers ayant connu une progression des salaires horaires plus importante que la moyenne illustre-t-il « *les premiers effets de la pénurie* » ?, s'interroge Lab'Ho. Parmi ces professions figurent les programmeurs informatiques, les plombiers chauffagistes, les mécaniciens qualifiés, les comptables ou encore les téléacteurs travaillant dans les centres d'appels. Paradoxalement, d'autres métiers qui connaissent une pénurie d'emplois, comme boulangers et bouchers, affichent de faibles niveaux de rémunérations.

Dans certaines professions, l'écart de salaires entre le secteur d'activité rétribuant le mieux et celui payant le moins peut atteindre jusqu'à 30 % pour les caristes ou les électromécaniciens, note l'Observatoire des rémunérations. Selon les statistiques d'Adecco, il se réduit fortement dès qu'il s'agit de métiers peu qualifiés, comme les manutentionnaires.

Une fracture importante entre le nord et le sud de l'Europe

Au plan salarial, mieux vaut être homme et allemand (de l'Ouest) que femme et portugaise. Les séries statistiques d'Eurostat ont beau être lacunaires et sporadiques au sujet des salaires dans les pays de l'Union en général et de la zone euro en particulier, elles n'en révèlent pas moins un double fossé : entre les pays du Nord et les pays du Sud tout d'abord, entre les hommes et les femmes ensuite.

La première étude réalisée par Eurostat sur la structure des revenus salariaux en Europe date de 1995. Elle montre que c'est en Allemagne, au Danemark, au Luxembourg et en Autriche que les salaires sont les plus élevés. Le salaire brut mensuel d'un cadre diplômé de l'enseignement supérieur (hommes et femmes confondus) avoisinait alors les 4 000 ECU (aujourd'hui euros) en Allemagne, contre 2 500 en France, 1 700 au Portugal et 1 200 en Grèce. Mais au sein de chaque pays et de chaque niveau de diplôme, les écarts vont de 20 % à 30 %, selon que le salarié est un homme ou une femme.

Une étude plus récente - 1999 - d'Eurostat sur les coûts de la main-d'œuvre dans l'Union européenne confirme que les disparités salariales entre les Etats membres demeurent « importantes ». Quatre ans après la première étude, le peloton de tête reste inchangé : l'Autriche, le Danemark et l'Allemagne sont

Les écarts entre les salaires des femmes et ceux des hommes atteignent 30 % dans quelques pays

entre les trois secteurs est le plus frappant au Portugal et au Luxembourg. « *Au Luxembourg, en 1999, le coût horaire de la main-d'œuvre pour l'intermédiation financière était de 36,7 euros contre 22,8 euros pour l'industrie*. Au Portugal, les coûts étaient respectivement de 13,5 et 6 euros. »

Bien sûr, la notion de « coût du travail » varie selon la manière dont chaque pays finance sa protection sociale. Toujours est-il que le « *coût européen moyen* » de l'heure de travail était d'environ 21,5 euros dans l'industrie et les services, contre 17,8 euros aux Etats-Unis et 21,9 euros au Japon.

Il existe également une fracture importante entre les revenus salariaux des hommes et des femmes. L'étude 1995 d'Eurostat révèle qu'au nord comme au sud les salaires des hommes et des femmes enregistrent des écarts qui sont en moyenne de 25 % mais peuvent atteindre 30 % dans quelques pays (Pays-Bas et Portugal par exemple).

Une étude de mai 2001 d'Eurostat indique que, depuis la première étude de 1995, l'écart a commencé de se resserrer pour atteindre 25 % en moyenne contre 30 % voilà cinq ans. Dans l'industrie, « *les gains moyens des ouvriers de sexe féminin ont augmenté par rapport à ceux des hommes entre 1995 et 1999 dans sept Etats membres (Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Suède, Luxembourg, Irlande)* », tandis qu'ils ont baissé au Portugal et au Royaume-Uni et sont restés stables dans les autres pays. Dans les services, les écarts hommes-femmes se sont resserrés également partout sauf... au Portugal.

Cette légère amélioration ne permet pas de dire qu'une tendance est en cours, estiment les experts d'Eurostat. Des comparaisons plus précises pourront être établies en 2002, lorsque les prochaines statistiques européennes sur la structure des salaires seront disponibles.

entre les trois secteurs est le plus frappant au Portugal et au Luxembourg. « *Au Luxembourg, en 1999, le coût horaire de la main-d'œuvre pour l'intermédiation financière était de 36,7 euros contre 22,8 euros pour l'industrie*. Au Portugal, les coûts étaient respectivement de 13,5 et 6 euros. »

Bien sûr, la notion de « coût du travail » varie selon la manière dont chaque pays finance sa protection sociale. Toujours est-il que le « *coût européen moyen* » de l'heure de travail était d'environ 21,5 euros dans l'industrie et les services, contre 17,8 euros aux Etats-Unis et 21,9 euros au Japon.

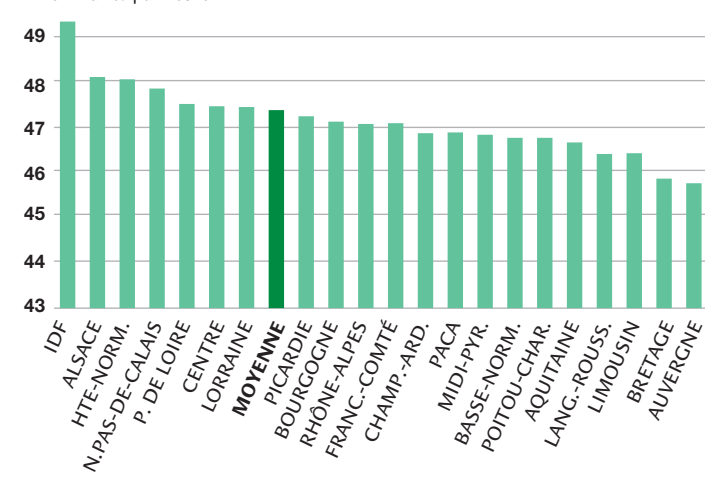
Il existe également une fracture importante entre les revenus salariaux des hommes et des femmes. L'étude 1995 d'Eurostat révèle qu'au nord comme au sud les salaires des hommes et des femmes enregistrent des écarts qui sont en moyenne de 25 % mais peuvent atteindre 30 % dans quelques pays (Pays-Bas et Portugal par exemple).

Une étude de mai 2001 d'Eurostat indique que, depuis la première étude de 1995, l'écart a commencé de se resserrer pour atteindre 25 % en moyenne contre 30 % voilà cinq ans. Dans l'industrie, « *les gains moyens des ouvriers de sexe féminin ont augmenté par rapport à ceux des hommes entre 1995 et 1999 dans sept Etats membres (Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Suède, Luxembourg, Irlande)* », tandis qu'ils ont baissé au Portugal et au Royaume-Uni et sont restés stables dans les autres pays. Dans les services, les écarts hommes-femmes se sont resserrés également partout sauf... au Portugal.

Cette légère amélioration ne permet pas de dire qu'une tendance est en cours, estiment les experts d'Eurostat. Des comparaisons plus précises pourront être établies en 2002, lorsque les prochaines statistiques européennes sur la structure des salaires seront disponibles.

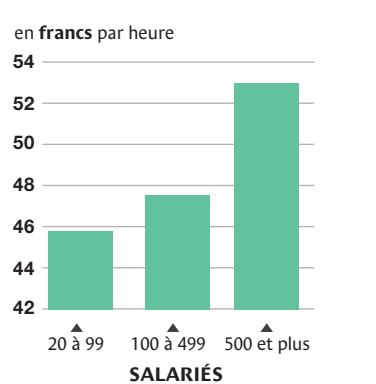
Yves Mamou

De fortes inégalités salariales selon les régions...



... et la taille de l'entreprise

15 à 20 % d'écart (selon les qualifications) en faveur des entreprises de 500 salariés et plus par rapport aux entreprises de moins de 100.



Source : Adecco

Les différentes discriminations

Pour être bien payée, une hôtesse d'accueil aura intérêt à travailler dans le Nord-Pas-de-Calais ou en Ile-de-France plutôt qu'en Bretagne ou en Franche-Comté. Une secrétaire devra s'installer en Ile-de-France ou en Alsace plutôt qu'en Auvergne et en Bretagne. La différence de salaire avoisine les 36 %. La rémunération d'un soudeur varie de 24 % selon qu'il opte pour la région parisienne ou Midi-Pyrénées. Quant aux maçons, les écarts peuvent aller jusqu'à 24 %.

« *La région reste discriminante avec des écarts de salaires allant jusqu'à 36 %* », note l'Observatoire des rémunérations. Toutes qualifications confondues, l'Ile-de-France et l'Alsace sont les régions où les salaires pratiqués sont le plus élevés. La Bretagne et l'Auvergne figurent en dernière position.

Fait notable, dans certaines régions à la traîne dans le palmarès comme PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur), l'Aquitaine et la Bre-

A 40 ans, un agent de maîtrise gagne 14 % de plus que ce qu'il percevait à 25 ans

tagne, on observe des phénomènes de rattrapage. Aucune explication convaincante n'est avancée, si ce n'est la nécessité de revaloriser les salaires des non-cadres pour éviter un déplacement vers des régions limitrophes plus attractives. Peut-être aussi « *peut-on expliquer ce phénomène par les pénuries et les difficultés de recrutement qui touchent certains métiers et certaines régions en particulier* ».

A cela s'ajoutent des aléas climatiques pour expliquer des particularités locales. En Bretagne, l'an dernier, les salaires des charpentiers ont fortement progressé. Cela pourrait être l'une des conséquences indirectes des tempêtes de Noël 1999. Pour cela, il aurait fallu avoir d'autres éléments de confirmation venant de professions concernées par le même phénomène, comme les couvreurs. L'échantillon de cette profession n'a pas la taille suffisante pour

pouvoir en tirer une conclusion. Autre facteur de discrimination connu, le sexe et l'âge. Le rapport de Lab'Ho confirme l'avantage des hommes sur les femmes en matière de rémunération pour les postes spécialisés. Les ouvriers qualifiés gagnent 6,5 % de plus que leurs collègues féminines. De même le salaire augmente avec l'âge, là aussi pour les ouvriers qualifiés. A 40 ans, un agent de maîtrise a un salaire supérieur de 14 % à celui qu'il percevait à 25 ans.

ANCIENNETÉ

Il faut cependant ajouter les hausses dues à l'ancienneté, un facteur qui, selon l'Observatoire, « *reste important en France, notamment pour les faibles niveaux de qualification* ». Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), cela peut aller jusqu'à 25 % du salaire de base pour les ouvriers, à 40 % pour les employés. La taille de l'entreprise joue aussi en matière de disparité salariale. Mieux vaut travailler dans un grand groupe que dans une PME. « *Les écarts vont de 15 % à 20 % entre les grandes et les petites entreprises* », selon les qualifications des non-cadres.

D. G.

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS
L'atout indispensable pour une carrière internationale
MBA
 SCIENCES PO

- Un programme bilingue intensif sur 9 mois, allié à la tradition culturelle de Sciences Po.
- Un corps professoral de notoriété internationale.
- Un diplôme accrédité AMBA.

Réunion d'information le jeudi 14 juin 2001 à 18h30 dans nos locaux
 Contact : Secrétariat du Pr. Jean-Jacques Rosa
 174, Bd Saint-Germain 75006 PARIS - Tél. : 01 45 44 87 43 - Fax : 01 45 44 88 92
 Website : http://mba.sciences-po.fr - E-Mail : mba@sciences-po.fr